



Projet Austerlitz

Société Napoléonienne
d'Europe Centrale



LA TACTIQUE ET LA DISCIPLINE

DANS LES

ARMÉES DE LA RÉVOLUTION

PUBLIÉ PAR

J. COLIN

CAPITAINE D'ARTILLERIE À LA SECTION HISTORIQUE
DE L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

ÉDITION CRITIQUE PAR

JAKUB SAMEK

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU PROJET AUSTERLITZ
CAPITAINE ADJOINT À L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

L'ouvrage d'une extrême importance et de grande qualité sur la tactique de l'infanterie française des guerres de la Révolution et du Premier Empire mérite d'être lu et reconnu non seulement par ceux qui reconstituent, aujourd'hui, les fameux régiments de la Reine des Batailles du début du 19^e siècle. Publié pour la première fois en 1902, ce texte, avec l'étude L'Infanterie au 18^e siècle – la tactique du même auteur, présente une excellente introduction, rassemblant les avis des premières autorités de l'époque et ouvrant la porte aux études particulières des différents sujets de détail.

Cette édition critique ne contient que la « préface » à la correspondance du général Schauenbourg, elle est augmentée de notes développant de divers sujets du texte original de Jean Colin. La correspondance elle-même est remplacée par une liste de sources importantes accessibles aujourd'hui sur l'internet.

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION
DE LA
SECTION HISTORIQUE DE L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

LA TACTIQUE ET LA DISCIPLINE

DANS LES
ARMÉES DE LA RÉVOLUTION

CORRESPONDANCE
DU GÉNÉRAL SCHAUENBOURG

Du 4 avril au 2 août 1793

PUBLIÉ PAR

J. COLIN

CAPITAINE D'ARTILLERIE À LA SECTION HISTORIQUE
DE L'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

PARIS
LIBRAIRIE MILITAIRE R. CHAPELOT et C^e
IMPRIMEURS-ÉDITEURS
30, Rue et Passage Dauphine, 30

1902
Tous droits réservés.

Table de matières

| | |
|---|--------------------|
| I. Le général Schauenbourg. | 3 |
| II. Le règlement de 1791. – École du soldat. | 9 |
| III. Les feux et la formation sur trois rangs. | 15 |
| IV. Écoles de peloton et de bataillon. Les formations. | 24 |
| V. Écoles de peloton et de bataillon. Mouvements. | 31 |
| VI. Évolutions de ligne. | 39 |
| VII. Critique du règlement de 1791. | 44 |
| VIII. Application du règlement dans les guerres de la République. | 50 |
| IX. Tactique napoléonienne. | 58 |
| X. Le règlement et la tactique. | 74 |
| XI. Les instructions de Schauenbourg en 1793. | 78 |
| XII. Les sources. | 80 |

PRÉFACE

I

Le général Schauenbourg.

La correspondance du général Schauenbourg est le recueil des ordres, instructions et observations rédigés par lui pour la 1^{re} division de l'armée de la Moselle en printemps de 1793. C'est donc un document d'un intérêt capital pour nous faire connaître le degré d'instruction et de discipline auquel étaient parvenues nos armées révolutionnaires, et la tactique qu'on leur enseignait. La lecture de cette correspondance nous fournit l'occasion d'examiner, avec quelques détails, la vie des bataillons (ligne ou volontaires) qui composaient alors la division Schauenbourg, leur composition, leur attitude pendant les années précédentes, les circonstances dans lesquelles ils s'étaient formés ou transformés, les opérations dans lesquelles ils avaient pris part. Elle nous oblige également à donner une idée sommaire du règlement de manœuvres appliqué par Schauenbourg et des modifications qu'on a été amené à lui faire subir, en grande partie sur l'avis de ce général. Schauenbourg a été, en effet, avec Meunier, l'instructeur le plus réputé et le plus écouté dans notre armée pendant toute la période révolutionnaire et impériale.

On a prétendu, à diverses reprises, à la suite des *Considérations sur la tactique de l'infanterie* du général Renard (1857) que le règlement de 1791, rédigé par les partisans de l'ordre mince et approprié à une tactique exclusivement linéaire, avait été abandonné dès le début des guerres de la Révolution. Nous verrons, par des exemples et des citations que nous fourniront les combattants de nos grandes guerres, comment et dans quelle mesure ils jugeaient bon de modifier le règlement.

Le ci-devant baron Balthazar de Schauenbourg¹ est le fils d'un capitaine au régiment Nassau-cavalerie ; sa mère était née de Hellimer. Lui-même naquit dans sa famille maternelle, semble-t-il, à Hellimer, petit village de Lorraine (entre Faulquemont et Sarrable), le 31 juillet 1748. Il a prétendu, par la suite, être né en 1745 ou 1747, à Jungholz (Haut-Rhin), pour faciliter son admission prématurée dans un régiment allemand².

¹ L'orthographe véritable est Schauenburg, mais nous écrivons habituellement Schauenbourg pour nous conformer à l'usage.

² En l'an III, il donne en outre le renseignement suivant sur ses débuts : « Sans profession, étudiant le dessin, la géométrie et la fortification ».

Ses états de service les plus récents le portent comme volontaire dans Nassau-cavalerie dès l'âge de 11 ans (1759) ; il paraît probable, d'après les renseignements fournis en 1765 par ses chefs de corps, qu'il fut admis le 2 janvier 1761 parmi les cadets du roi de Pologne. En 1762, il put entrer comme volontaire au régiment d'Alsace-infanterie, et il y fut nommé sous-lieutenant le 1^{er} mars 1764. Le 1^{er} août 1765 il passe à une compagnie de grenadiers et reçoit les notes suivantes : « Il était mou et indolent, mais il commence à prendre plus de vivacité ; il est jeune, assez intelligent ». Le 1^{er} septembre 1767, on le nomme lieutenant à une compagnie de fusiliers, avec cette note : « Bon officier, assez intelligent, exact, en état de bien dresser et exercer une troupe. Bonne conduite et moeurs ». Il avait alors 19 ans. Revenu à une compagnie de grenadiers le 1^{er} janvier 1768, il fait les campagnes de 1770, 1771 et 1772, en Corse, et prend part à quelques fusillades contre les badits. Il revient ensuite en France et passe capitaine en second le 2 juin 1777, capitaine commandant le 25 mai 1781. Il y a trois autres Schauenbourg au même régiment, un peu moins anciens que lui, ses frères et cousin, et un Hellimer, son cousin du côté maternel. Ils ont eu longtemps pour colonel ce Wurmuser qui sera, en 1793, l'adversaire de l'armée du Rhin, pendant que Schauenbourg commandera celle de la Moselle. Il obtient une gratification de 500 francs le 1^{er} mai 1784.

Promu major le 24 mars 1785, il passe au régiment de Nassau (94^e)¹ où il se fait vite apprécier. Il obtient la croix de Saint-Louis le 1^{er} mars 1786 avec une gratification de 800 livres, qui est renouvelée en 1788 et 1789.

Le 1^{er} octobre, son colonel (Hamilton) le propose pour le grade de lieutenant-colonel, avec cette mention : « Il y a près de cinq ans que M. le baron de Schauenbourg est major ; son talent, sa naissance et son âge le rendent très susceptible d'un prompt avancement ». Il fut promu lieutenant-colonel le 1^{er} janvier 1791 ; il avait 43 ans.

Lors des manœuvres exécutés en 1788 pour expérimenter le projet de règlement, il avait rempli les fonctions de major de brigade ; et son colonel avait écrit au ministre à cette occasion : « Les peines et les frais que ce rassemblement a occasionnés le mettent dans le cas de supplier M. le comte de Brienne de lui faire accorder une gratification qui lui est nécessaire, étant marié et n'ayant que ses appointements pour toute fortune ».

On pourra donc s'étonner de voir Schauenbourg déclarer, en 1793, qu'il « n'a essuyé de l'ancien régime qu'injustice et humiliation »².

Il est assez difficile de discerner s'il a embrassé les idées nouvelles dès 1789. Son régiment est employé, à diverses reprises, à des missions qui le rendent impopulaire : il est appelé à Choisy-le-Roi, puis à Versailles, en juillet 1789, pour contribuer à tenir Paris en respect ; après le 14, il est envoyé à Metz. En juin 1790, il vient à Thionville et, à la fin du mois d'août, il concourt à réprimer la rébellion de Nancy.

Le 96^e quitte Thionville le 18 juin 1791 pour se rendre à Sedan, mais Bouillé en dispose pour couvrir la fuite de Louis XVI. Après l'affaire de Varennes, son impopularité est à son comble, et les habitants de Sedan refusent de le recevoir. On le renvoie à Thionville, mais là encore, il trouve le pont-levis relevé. Dirigé sur Sarrelouis, les habitants menacent de le mitrailler s'il approche à porté du canon. Enfin, il vient échouer à Metz ; cette fois, des querelles surgissent entre les soldats du 96^e et ceux des autres corps. Un duel entre deux grenadiers amène une rixe qui manque de dégénérer en bataille générale. On expédie au plus vite le 96^e sur Toul, mais alors 400 à 500 hommes sortent des rangs, déchirent leurs uniformes et se déclarent Français, ne voulant pas servir dans un régiment étranger. Les habitants de

¹ Le régiment Nassau-infanterie ne prendra le 96^e rang que par le règlement du 1^{er} janvier 1791 ; en 1785 il est le 101^e, précédé du régiment Royal-Corse et suivi du régiment suisse de Steiner. (JS)

² N'est-il pas humiliant pour un officier supérieur de ses qualités d'être à la charité des supérieurs plus fortunés ? (JS)

Pont-à-Mousson obligent le corps à renouveler le serment civique avant de traverser la ville, et c'est à grand'peine que le 96^e se fait recevoir à Toul.

A la suite de ces événements, l'Assemblée nationale décrète, le 21 juillet, l'assimilation complète des ci-devant régiments étrangers à l'infanterie française¹. Cette mesure fait rentrer les déserteurs, et le régiment arrive à peu près complet à Besançon ou mois d'août. Pendant les trois mois qui suivirent, 6 officiers du régiment désertèrent, parmi lesquels le colonel d'Hamilton. Son successeur, de Haack, passa au 94^e² le 23 novembre, et fut remplacé par Schauenbourg.

En 1792, le 96^e fut appelé à l'armée du Rhin ; il arriva à Huningue dans les premiers jours d'avril, et fut réparti entre cette place et le camp d'Ober-Hagenthal. Le 1^{er} bataillon fut envoyé ensuite à Neuf-Brisach, puis à Plobsheim (24 juin) et enfin au camp d'Altstadt, près de Wissembourg, à la fin de juillet. Quelques jours après, il fut dirigé sur Metz et, incorporé dans l'armée de Kelleman, vint rejoindre Dumouriez à Valmy³. Schauenbourg avait été nommé maréchal de camp le 7 septembre 1792 et était demeuré à l'armée de la Moselle. Il fut promu divisionnaire le 8 mars 1793, et c'est en cette qualité qu'il donna les ordres et instructions que nous publions.

Quand Schauenbourg fut appelé à rendre compte de sa conduite, en l'an II, il le fit dans les termes suivants :

« *Patriotisme.* – Il n'a pas quitté ses frères d'armes depuis le mois de mai 1789 jusqu'au 10 du dernier mois, époque de sa suspension. Il a prouvé, dans toutes les circonstances où il s'est trouvé, la franchise et la pureté de sa conduite ; elle lui a toujours mérité l'estime des corps administratifs, de des concitoyens et frères d'armes dans les garnisons ; dans les camps, l'approbation des représentants du peuple, sous les yeux desquels il a servi et combattu ; son patriotisme est confirmé par des certificats irrévocables, tant de leur part que de celle de ses frères d'armes, qui prouveront que la conduite privée et militaire de Schauenbourg est intacte et sans reproche.

« Né sans fortune, soldat depuis son enfance, il n'a jamais connu la cour, les bureaux ni l'intrigue, n'a essuyé de l'ancien régime qu'injustice et humiliation, n'a dû les différents grades qu'il a parcourus jusqu'à celui de lieutenant-colonel qu'à son zèle et à ses services, et celui de colonel qu'au choix de ses frères d'armes, et de général qu'aux principes équitables de la Révolution. Il a, depuis son commandement, redoublé de zèle pour l'instruction de ses frères d'armes dans les garnisons et dans les camps ; il s'est surtout attaché aux bataillons de volontaires. Une constante étude de son métier, un entier dévouement à la chose publique, servant avec ardeur, déjouant et résistant avec énergie aux vexations des aristocrates, et un intime attachement pour sa femme et ses enfants, ont toujours été ses uniques relations et liaisons.

« *Capacité.* – Les différents emplois qu'il a parcourus, les témoignages qui doivent exister dans les bureaux de la guerre sur les différents états de revue d'inspection, l'instruction qu'il a donnée à plus de 50 bataillons depuis la Révolution, répondent à cette demande. Le citoyen Schauenbourg s'est occupé depuis longtemps à réunir tous les matériaux qu'il a pu rassembler pour l'instruction de l'infanterie ; il a exécuté, d'après son travail et ses plans, avec les bataillons de l'armée de la Moselle, les grandes manœuvres avec un ensemble dont les résultats sont connus. Il aurait à proposer des moyens bien utiles à l'instruction des grades

¹ *Les régiments suisses sont conservés. (JS)*

² *Ci-devant Royal-Hesse-Darmstadt. (JS)*

³ Tous ces détails sont empruntés à l'*Historique du 96^e*, rédigé par le lieutenant Bouvier.

supérieurs et à celle qui manque à l'ordonnance pour l'ensemble des grands mouvements, négligés par l'ignorance de nos anciens généraux. »

Les grandes manœuvres dont parle ici Schauenbourg sont celles que mentionne le registre de correspondance que nous publions. Quant aux fonctions d'instructeur près de 50 bataillons de volontaires, qu'il déclare avoir remplies, nous n'en avons pas trouvé trace dans la correspondance officielle de 1791 et 1792, mais un de ses subordonnés d'alors, le futur général Fririon, en a parlé en 1826 dans des termes qui ne permettent aucun doute. C'est pendant les mois d'avril, mai, juin, juillet et août 1792, à l'armée du Rhin, que Schauenbourg fut chargé d'instruire les bataillons de volontaires de cette armée et, plus tard, le général Fririon en rendit le témoignage suivant :

« – Nous n'en sommes encore qu'au maniement d'armes, et déjà une grande partie de l'année est écoulée ; le reste du temps est consacré aux leçons de l'école de peloton et de bataillon. Il faut, comme nous l'avons dit, que les officiers et les sous-officiers en connaissent bien la théorie et la pratique ; quant au soldat, il suffit qu'il en ait les premières notions ; qu'il sache charger et faire feu, qu'il exécute la marche en bataille et celle de flanc ; qu'il soit familier avec les principes de conversions, pour passer de l'ordre en bataille à l'ordre en colonne, et réciproquement ; il faut enfin qu'il sache comment se forme et se rompt le peloton. –

« Telles furent à peu près les leçons auxquelles se borna le lieutenant général baron Schauenbourg, quand il eut à organiser et à instruire de nombreux bataillons de volontaires nouvellement levés. Il improvisa, pour ainsi dire, leur instruction, au lieu de s'appesantir sur les détails et de chercher une perfection minutieuse ; il s'attacha à leur enseigner les principes généraux de l'ordonnance et ce qu'elle contient d'essentiel. Tous les militaires de ce temps peuvent se rappeler que, parmi des généraux de l'armée, il est plusieurs de ces bataillons qui, en moins de six semaines, ont été assez instruits pour rivaliser avec nos troupes de ligne, et se mesurer avantageusement avec l'ennemi. Tout militaire, pour peu qu'il ait d'expérience, a dû se convaincre que l'instruction, bornée aux seuls détails dont on s'occupe aujourd'hui, ne peut faire naître une idée nouvelle dans l'esprit des jeunes soldats qui n'ont pas fait la guerre, et qu'elle est même une source d'ennui pour les anciens qui l'ont faite...

« Celui qui a recueilli ces observations était, à cette époque, un des officiers adjoints au général Schauenbourg. Il pense que les anciens militaires de l'armée du Rhin conservent encore à cet ancien général, malheureusement frappé de cécité, les sentiments de reconnaissance qui lui sont dus pour la méthode sage qu'il avait adopté et les peines qu'il s'était données dans le but d'accélérer l'instruction, en la dégageant des superfluités et des minuties qui la rendent si pénible¹. »

Appelé le 3 août 1793 au commandement en chef de l'armée de la Moselle, Schauenbourg se défend énergiquement d'accepter des fonctions qu'il juge au-dessus de ses moyens : « J'ai dû refuser la place de général en chef en remplacement d'Houchard, écrit-il aux représentants, parce que j'ai fortement senti que les preuves les plus soutenues de mon ardent amour pour la liberté de l'égalité ne peuvent remplacer les talents qui me manquent, dans une place qui a une influence si directe sur les destinées de la République ; à cette considération déjà si entraînante s'en joint une autre que je crois sans réplique : c'est qu'ayant eu le malheur de naître dans une caste suspecte et sur laquelle, en ce moment, sans égard pour les bons, on appesantit de toutes parts l'odieux soupçon qu'ont trop justifié tant de traîtres fameux, je pense qu'il est de mon devoir de me dénoncer moi-même à vous et à la Convention, afin que vous preniez les mesures les plus promptes pour procéder à mon remplacement ».

¹ Général Fririon, *De l'Éducation militaire*. (Spectateur militaire, 1826, tome II, p. 1.)

Les prévisions de Schauenbourg furent vite réalisées. Excellent instructeur, il se trouva incapable de combiner les opérations d'une armée, demeura à Sarrebrück avec une faible réserve pendant que ses divisions se battaient séparément et maladroitement ⁽¹⁾. Les insuccès de l'armée de la Moselle, l'échec grave de Pirmasens, furent imputés, non pas à l'incapacité, mais à la trahison. Des accusations absurdes furent lancées contre Schauenbourg ; accueillies à Paris, elles aboutirent, malgré les représentants en mission à son armée, à sa suspension (24 septembre) et à son arrestation (4 octobre).

Mis en liberté le 20 thermidor an II, réintégré le 17 ventôse an III, on l'employa d'abord d'une manière plus conforme à ses aptitudes : classé à l'armée de Rhin-et-Moselle par arrêté du 25 prairial an III, il fut nommé inspecteur de l'infanterie de cette armée le 30 messidor, et prit part à un combat devant le fort de Kehl en l'an IV.

Le 6 vendémiaire an V, il était nommé au commandement de la 5^e division militaire ; le 25 pluviôse suivant, il joignait à ses fonctions celles d'inspecteur général de l'infanterie auprès des armées de Rhin-et-Moselle et de Sambre-et-Meuse.

En l'an VI, on essaie encore l'employer comme général en chef : il est détaché en Helvétie avec une division, par ordre du 8 pluviôse (27 janvier 1798) ; il avait l'ordre de pénétrer dans le département du Mont Terrible pour envahir les cantons de Soleure et de Berne en même temps que le général Brune, qui occupait le pays de Vaud. Schauenbourg arrive à Brienne le 21 pluviôse (9 février), occupe Soleure le 13 ventôse (3 mars) après un combat insignifiant, puis marche sur Berne dans la journée du 15 (5 mars), bat les troupes bernoises en trois rencontres, notamment à Fraubrunnen, et occupe Berne le soir même. Il faut sa jonction le lendemain avec Brune, sous les ordres duquel il passe. Ce dernier rentre en France trois semaines plus tard (8 germinal, 28 mars) et Schauenbourg reste commandant en chef des troupes françaises en Suisse.

Le 2 floréal (21 avril), il apprend que des rassemblements se forment dans les cantons de Glaris, Uri, Zug et Schwitz, et que Zurich est menacé. Il réduit les insurgés sans grande difficulté, et aussitôt après, s'occupe d'organiser un camp d'instruction près de Berne. Il écrit à cette occasion son Instruction du 12 prairial², proposant quelques compléments et modifications à l'ordonnance de 1791. Le général de brigade Meunier, son émule en cette matière, sera bientôt appelé par le ministre à fournir un rapport sur cette instruction³. Le 3 juin, Schauenbourg demande à être relevé de ses fonctions de général en chef, qu'il ne se sent pas capable de remplir avec éclat, et d'être rétabli dans celles d'inspecteur général de l'infanterie.

En attendant, il faut reprendre les opérations contre les cantons d'Uri, Schwitz et Unterwalden. Les montagnards se sont fortement retranchés près de Stanz, et c'est à grand-peine que nos troupes en ont raison le 9 septembre 1798.

Les Autrichiens ont commencé à réunir des forces considérables sur la frontière des Grisons ; ils finissent par envahir ce pays. Schauenbourg déploie une assez grande activité pour se procurer et pour transmettre des renseignements et des observations sur leurs mouvements, leurs positions, et le moyen de les attaquer. Le Directoire, ayant enfin résolu de commencer des opérations sérieuses dans cette région, a nommé Masséna au commandement en chef de l'armée d'Helvétie. Il vient relever Schauenbourg le 22 frimaire an VII (12 décembre 1798).

¹ Voir la [Campagne de 1793 en Alsace et dans le Palatinat](#), tome 1^{er}. (par Jean Colin, publié en 1902 chez Chapelot ; JS)

² Cette instruction a été publiée en l'an VIII, à Maëstricht. (l'édition de Strasbourg de 1809 est accessible sur austerlitz.org, JS)

³ Rapport publié en l'an VII, à Paris.

Schauenbourg restera désormais spécialisé dans ces fonctions d'inspecteur et d'instructeur. Il n'a pourtant que 51 ans. Sous l'Empire, il est chargé de l'inspection des dépôts dans les 5^e, 6^e, 25^e et 26^e divisions militaires. Il est commandant de la Légion d'honneur depuis le 25 prairial an XII.

Il fournit à son tour des observations sur le travail demandé au général Meunier concernant les changements à apporter au règlement de 1791¹.

Il se rallie aux Bourbons en 1814 ; grand-officier de la Légion d'honneur le 29 juillet 1814, et commandeur dans l'ordre de Saint-Louis le 23 août, il est retraité le 24 décembre suivant, à 66 ans. Dans la suite, ainsi que nous l'apprend la note du général Fririon, il est devenu aveugle, et il est mort âgé de 84 ans, le 1^{er} septembre 1832.

Comme on a pu le voir par cette biographie sommaire, Schauenbourg a toutes les qualités et les défauts des officiers de troupe de petite noblesse de l'ancien régime, parmi lesquels se recrutaient majors et lieutenants-colonels, et qui ont donné à nos bataillons de 1791 et de 1792 la cohésion et l'aptitude manœuvrière dont ils ont fait preuve dès les premières batailles. Il en offre le type le plus accompli, et il a atteint les plus hautes situations militaires qui pouvaient être accordées à ces officiers utiles, mais peu brillants.

Excellent instructeur, rompu à toutes les difficultés des manœuvres, sa science ne va pas plus loin. Son éducation militaire s'est faite tout entière sur la place d'armes ; il n'était nullement préparé à la conduite des troupes en campagne, et chaque fois qu'on lui confie un commandement important, il laisse agir ses subordonnés. Ses aptitudes ont été, d'ailleurs, bien définies par ses supérieurs dès ses débuts : nulle vivacité d'esprit ou de caractère, intelligence ordinaire, beaucoup de soin et de régularité, ne fuyant pas mais ne cherchant pas les combats, où il faut une ardeur qui lui manque.

Au moral, il ne paraît pas susceptible de passions vives, ni d'indignation prononcée. On n'a pas de concussions à lui reprocher dans cette époque où elles sont si fréquentes ; mais il laisse faire. L'armée de la Moselle, sous son commandement, est en proie, comme les autres, à l'indiscipline et aux dénonciations ; il se borne cependant, pour les fautes commises dans le service, à de très légères punitions, souvent levées aussitôt qu'infligées. Pendant son commandement en Helvétie, il n'a pas ordonné ni même permis de répression violente ou d'exactions ; mais la troupe, d'une part, et le trop fameux Rapinat, de l'autre, en commettent à coup sûr sans qu'il paraisse s'en apercevoir. Il se soumet à tous les régimes avec la plus entière souplesse, sans avoir jamais de convictions bien solides.

Le personnage est donc tout entier dans son rôle d'instructeur. Il l'est au régiment d'Alsace, à l'armée de la Moselle. Il le redevient à la paix, quand le Directoire, puis les Consuls, reconnaissent la nécessité de remettre à une école un peu rigoureuse les troupes désormais aguerries, mais moins manœuvrières qu'au début. La plupart des officiers subalternes et sous-officiers provenant de l'ancienne armée avaient disparu, et il fallait recourir alors à des officiers généraux pour faire reprendre avec quelque rigueur les premiers éléments de l'instruction. Cette instruction, Schauenbourg l'a conduite d'après les mêmes principes et le même règlement sous l'ancien régime, sous la République et sous l'Empire, et ce sont ces principes et ce règlement que nous avons intérêt à étudier dans sa correspondance de 1793.

¹ Le travail du général Meunier a été publié en 1814, lors de la première Restauration, moyennant un changement de dédicace, et sous le titre : *Évolutions par brigades*. Les observations de Schauenbourg très brèves, sont restées inédites.

II

Le règlement de 1791. – École du soldat.

Le règlement de manœuvres appliqué dans la division Schauenbourg, comme dans toutes les armées de la France révolutionnaire, est celui du 1^{er} août 1791. On n'en a pas connu d'autre, l'on n'a pas cru devoir en changer depuis 1791 jusqu'en 1831, et l'on n'y a introduit, alors, que des modifications peu importantes. Les combattants de nos grandes guerres n'ont donc jugé que cette ordonnance de 1791 répondit, dans l'ensemble, à une tactique très différente de celle qu'il avaient appliquée sur les champs de bataille. Le dernier d'entre eux avait disparu quand on s'est décidé à une réforme radicale. Un grand nombre de généraux célèbres et d'écrivains militaires ont formulé des critiques plus ou moins graves, plus ou moins générales, mais très diverses, et il ne s'est pas produit un courant d'opinion assez caractérisé et assez puissant pour provoquer un changement.

La forme de ce règlement est, pour les militaires du siècle suivant, loin de plaider en sa faveur : nous le trouvons singulièrement chargé de détails ; mais il faut se reporter au temps, et se rappeler la situation de notre armée au moment où l'on a rédigé les ordonnances de 1776, 1788, 1791. Il fallait surtout établir l'ordre, la précision, la discipline dans les troupes qui, à Rosbach, n'avaient pas été capables de se déployer rapidement. Il ne s'agissait pas tant d'inventer de nouvelles formations et de nouvelles manœuvres que de donner des principes solides, des procédés pratiques pour assurer la cohésion des rangs, le maintien des distances et des directions, l'alignement des grandes unités, ainsi que pour régler la bonne exécution des mouvements élémentaires en lesquels se réduisent toutes les évolutions. Après une série d'ébauches, de moins en moins imparfaites, qui se sont succédé en 1750, 1753, 1754, 1755, 1764, 1766, 1769, 1774, 1775, 1776, les règlements de 1788 et 1791¹ établissent, avec tout le détail nécessaire, ces mille précautions qui sont devenues familières à chacun de nous. Pour tout dire, en deux mots, les « petites lettres » prennent, ici, un énorme développement. A mesure que les habitudes se sont prises, que des traditions se sont formées, on a pu et dû abrégé ces indications ; mais c'était alors l'essentiel et c'est grâce à elles que bataillons de ligne et de volontaires ont, à Jemmapes, manœuvré sous le feu avec une rare perfection². C'est

¹ Ces règlements n'ont pas tous été conservés à la bibliothèque du ministère de la guerre. Certains d'entre eux, et notamment le plus intéressant de tous, celui de 1788, ne nous sont connus que par les volumineuses observations fournies par les chefs de corps lors de la mise en application, et par les critiques de nos écrivains militaires : Pelet, Brenier, Roguet, Loverdo, etc.

Il s'agit précisément des règlements suivants : Ordonnance du Roy, sur le Maniement des armes de l'Infanterie françoise et étrangère. – Du [7 Mai 1750](#) ; Instruction pour l'Infanterie, Concernant l'exécution de l'Ordonnance du [7 mai 1750](#) ; Instruction sur l'exercice de l'Infanterie. – Du [29 Juin 1753](#) ; Instruction sur l'exercice de l'Infanterie. – [14 Mai 1754](#) ; Ordonnance sur l'exercice de l'Infanterie. – Du [6 Mai 1755](#) ; Ordonnance pour régler l'exercice de l'Infanterie. – Du [20 Mars 1764](#) ; Ordonnance pour régler l'exercice de l'Infanterie. – Du [1^{er} Janvier 1766](#) ; Instruction que le Roi a fait expédier pour régler provisoirement l'exercice des troupes légères. – Du [1^{er} Mai 1769](#) ; Instruction que le Roi a fait expédier pour régler provisoirement l'exercice de ses troupes d'infanterie. – Du [11 Juin 1774](#) ; Instruction que le Roi a fait expédier pour régler provisoirement l'exercice de ses troupes d'infanterie. – Du [30 Mai 1775](#) ; Ordonnance du Roi pour régler l'exercice de ses troupes d'infanterie. – Du [1^{er} Juin 1776](#) ; Instruction provisoire arrêtée par le Roi, Concernant l'exercice et les manœuvres de l'Infanterie. – Du [20 Mai 1788](#) ; Règlement concernant l'exercice et les manœuvres de l'Infanterie. – Du [1^{er} Août 1791](#).

Parmi ces ordonnances et instructions tient sa place l'Instruction pour les gardes nationales du 1^{er} janvier 1791 rédigée par le vicomte de Noailles, inspirée par l'instruction de 1788 et assez proche du règlement du 1^{er} août 1791, l'auteur y consacre un chapitre dans son étude [L'Infanterie au XVIII^e siècle : la Tactique](#). (JS)

² « Nous marchâmes en colonne centrale jusqu'à un quart de portée du canon. Alors, comme nous perdions du monde, les généraux Dumouriez et Beurnonville m'ordonnèrent de faire déployer les colonnes. J'avoue qu'il

en comparant Rosbach et Jemappes que l'on peut apprécier l'œuvre des tacticiens et des instructeurs du temps de Louis XVI. C'est un peu grâce à sa prolixité que l'ordonnance de 1791, mise entre les mains de volontaires, improvisés officiers, leur a permis de devenir assez vite de bons instructeurs.

Le règlement de 1764, rédigé sous la direction du maréchal de Broglie, a donné la première idée du style réglementaire moderne ; c'est celui de 1791 qui a séparé les prescriptions essentielles des indications complémentaires (« grandes lettres » et « petites lettres ») et les a rédigées de telle façon que certaines d'entre elles n'ont plus été modifiées depuis. La position du soldat sans armes, les principes des différents pas, les premiers mouvements de l'École du soldat sont définis alors dans les mêmes termes qu'aujourd'hui¹. Les attitudes forcées, les

est impossible de mieux exécuter un mouvement aussi compliqué, et sous le feu très vif et très rapproché de 40 bouches à feu. Le mouvement se fit comme à une manœuvre de paix. » (Rapport de Dampierre, *ap.* La Jonquière, [La bataille de Jemappes](#), p. 165.)

¹ *A titre d'exemple voici l'évolution des prescriptions pour le mouvement de « par le flanc droit (gauche) – à droite (à gauche) » :*

2 mars 1703 : A droite (gauche) quatre fois. En tournant ferme sur le talon gauche, le jarret droit bien tendu, les deux talons vis-à-vis l'un de l'autre lorsqu'on a tourné.

7 mai 1750 : 7. A droite. 8. A gauche. (...) Ces quatre commandements s'exécuteront chacun en un temps, en tournant sur le talon gauche, et portant le droit sur la même ligne.

14 mai 1754 : 5. A droite. 6. A gauche. Ces deux commandements s'exécuteront chacun en un temps, en tournant sur le talon gauche et portant le droit sur la même ligne ; avec cette attention de garder toujours le même intervalle de deux pouces entre les deux talons, de ne point laisser chanceler le corps ni les armes, de ne tourner ni trop ni trop peu, et d'exécuter les mouvements brusquement sans sauter.

1^{er} janvier 1766 : 1. A droite. EN deux temps : Au premier, on tournera sur les deux talons, élevant un peu les pointes des pieds, la tête tournant en même temps naturellement de droite à gauche, en ne quittant point des yeux l'homme-d'aile. Au second, on portera brusquement le pied droit à côté du gauche sur le même alignement, élevant le pied jusqu'à la hauteur du gras de jambe pour frapper vivement et ensemble contre terre ; *2. A gauche.* EN deux temps. Au premier, on se remettra en tournant de même sur les deux talons pour faire face en tête. Au second, comme ci-dessus.

1^{er} juin 1776 : A droite... 1 temps. Tourner sur le talon gauche, élevant un peu la pointe du pied gauche, rapporter en même temps le talon droit à côté du gauche et sur le même alignement, sans frapper du pied ; *A gauche... 1 temps.* Tourner aussi-tôt sur le talon gauche, rapporter le talon droit à côté du gauche, et sur le même alignement.

20 mai 1788 : 1. Par le flanc droit. 2. A droite, un temps. Tourner sur le talon gauche, élevant un peu la pointe du pied gauche, le talon droit restant à côté du gauche et sur le même alignement ; *1. Par le flanc gauche. 2. A gauche,* un temps. Tourner sur le talon gauche, élever un peu la pointe du pied gauche, le talon droit restant à côté du gauche et sur le même alignement.

1^{er} août 1791 : 13. Les à-droite et les à-gauche s'exécuteront en un temps, l'instructeur commandera : *1. Peloton par le flanc droit (ou gauche). 2. A DROITE (ou A GAUCHE).* *14.* Au deuxième commandement le soldat tournera sur le talon gauche, élevant un peu la pointe du pied gauche, et rapportera en même temps le talon droit à côté du gauche, et sur la même ligne.

Catéchisme militaire, 3^e édition, 1792 : Pour faire des à droites, on commande : Par le flanc droit-à-droite. A ce commandement on tourne sur le talon gauche, tenant le talon droit joint au gauche, et un peu élevé, pour pouvoir tourner plus facilement. *Note.* Il faut observer qu'il est très essentiel de ne jamais changer le talon gauche de place ; c'est de lui d'où dépend tout l'alignement ; il est clair que tournant toujours sur le même talon, on doit, en faisant front, se trouver aussi aligné que si on n'eût pas bougé. Par le flanc gauche-à-gauche, s'exécute sur les mêmes principes que par le flanc droit.

Manuel militaire, 1793 : (...) – par le flanc (le recrue lève la pointe des pieds, et tourne sur les talons, de même que par le flanc à gauche) droite (...).

1^{er} vendémiaire an 13 (cavalerie) : 2. Par le flanc droit. 3. (A) DROITE. Un temps. Tourner sur le talon gauche, élevant un peu la pointe du pied gauche ; rapporter en même temps le talon droit à côté du gauche et sur le même alignement. (...) *2. Par le flanc gauche. 3. (A) GAUCHE.* Tourner sur le talon gauche, rapprocher le talon droit à côté du gauche et sur le même alignement.

16 mars 1869 : 1. Peloton par le flanc droit (ou gauche). 2. A DROITE (OU A GAUCHE). 11. Au second commandement, tourner sur le talon gauche d'un quart de cercle à droite (ou à gauche), en élevant un peu la

mouvements inutiles et contre nature comme la décomposition du pas, etc., seront vivement censurés par les héros de l'épopée républicaine et impériale. Le général Fririon ne se lasse pas de les attaquer, en 1822, dans ses *Considérations générales sur l'infanterie française* et, plus tard, dans ses articles du *Spectateur militaire* sur l'éducation :

« Les principes de l'école du soldat, tels qu'ils sont portés dans le texte du règlement, me paraissent exacts et puisés dans la nature, en général, dit-il. Il a bien fallu donner des principes fixes et indiquer tous les détails des premiers éléments, afin de rallier, de raccorder toutes les opinions, sans quoi l'instruction aurait été abandonnée à la divagation de tous les caprices particuliers. Je déclare donc que j'adopte ces principes du règlement, sauf quelques modifications, ainsi que je le dirai.

« Jusqu'à présent on a paru méconnaître ces principes : on les a tronqués, on les a exagérés, on a manqué le but en le dépassant ; il n'est pas à ma connaissance qu'ils aient été suivis exactement dans aucun corps depuis 1791. Les chefs instruits ont toujours trop négligé de réprimer les commentaires faits aux vrais principes par des militaires médiocres. Ceux-ci en délayant la substance au point d'en détruire l'effet dans une foule de choses minutieuses et inutiles. Ils croient faire preuve de zèle et de génie en l'outrepassant par des idées à eux qui ne sont, au fond, que des niaiseries. Tant il est vrai que l'amour-propre a été donné aux hommes pour les consoler et les abuser sur leur incapacité...

« C'est une erreur de croire qu'en faussant la conformation d'une jeune homme, en le tenant longtemps aux détails, son instruction en sera accélérée et meilleure, que par là on l'amènera à l'habitude et à la perfection des mouvements. Je pense, au contraire, que les attitudes forcées auxquelles il est condamné le rendent gauche et maladroit, détruisent sa souplesse, altèrent son intelligence...

« Qu'un danseur de l'Opéra ait le corps bien droit, la point du pied baissée et en dehors, sa fortune en dépend ; mais il n'importe nullement aux manœuvres d'une armée, ni même à la marche d'un peloton, qu'un soldat soit tourmenté pour parvenir à cette élégante attitude. On répète mille fois à l'homme de tendre le jarret, de raser la terre du pied. On le met à un pas décomposé, dit d'école, qui le rend plus maladroit qu'auparavant. Un homme de recrue qui, souvent, a fait plusieurs centaines de lieues pour rejoindre son régiment, doit être censé avoir quelques notions de la marche...

« Je le répète, qu'on proscrive ce maudit pas d'école par lequel on tient dans un équilibre fatigant et inutile, des heures entières, alternativement sur chaque jambe.

« Je ne saurais approuver l'article du règlement où il est dit de ne passer au port d'armes que quand l'homme est affermi dans sa marche¹. L'expérience nous démontre qu'il ne marche bien en troupe que quand il a manœuvré longtemps...

« Il n'est pas un homme en France qui n'ait quelque idée de la manière de charger un fusil ; c'est déjà quelque chose. Mais le mécanisme n'est pas le même pour un chasseur libre que pour un soldat dans le rang ; il faut donc faire connaître les temps et mouvements indiqués ; mais à quoi bon chercher à l'obliger à cette précision mathématique qu'on n'obtient jamais ?...

« Le reste du maniement des armes est un amusement qui ne mérite pas le sérieux et le temps qu'on y met. On se trompe encore en cela : qu'un soldat ait été exercé des années entières, isolément, aux détails de l'exercice, il figurera mal en troupe. L'expérience nous

pointe du pied gauche ; rapporter en même temps le talon droit à côté du gauche et sur la même ligne.

12 juin 1875 : *Par le flanc droit (gauche)*. (A) DROITE (GAUCHE). 17. Au commandement de *Droite (gauche)*, tourner sur le talon gauche d'un quart de cercle à droite (gauche), en élevant un peu la pointe du pied gauche et le pied droit, rapporter ensuite le talon droit à côté du gauche et sur la même ligne.

Il n'est pas impossible de voir plusieurs interprétations de ces textes. (JS)

¹ N°. 46, *Seconde partie de l'école du soldat* ; n°. 107, *III^e leçon de l'école de peloton*. (JS)

démontre que les vieux soldats sont ceux qui exercent et manœuvrent avec le plus d'accord sur une esplanade comme en campagne. Il est évident que l'assurance qu'on y remarque vient plutôt de l'habitude d'exercer en troupe que de la première instruction. Il faut sans doute enseigner les éléments, mais cette école doit être prompte...

« Quelle est la science d'un soldat d'infanterie pour être en mesure d'entrer immédiatement en campagne ? Marcher à côté de son voisin, tourner à droite, à gauche, charger son fusil et tirer. Cette instruction est bientôt donnée à un homme de nouvelle levée...

« Les choses les plus salutaires, prodiguées et poussées à l'excès, deviennent pernicieuses. Une punition qui serait pire que la prison, ce serait envoyer aux détails de l'exercice, tels qu'ils sont enseignés à présent¹. »

Telle est l'opinion d'un homme qui a conquis tous ses grades sur les champs de bataille, qui a pu connaître et apprécier l'influence de la discipline et de l'instruction à la guerre et qui, en outre, a été distingué comme instructeur dès des premières années de service. C'était un des auxiliaires de Schauenbourg à l'armée du Rhin. Son opinion a donc une valeur exceptionnelle pour juger ce que le règlement de 1791 avait de trop formaliste pour la préparation à la guerre. Tout en reconnaissant la nécessité de certaines prescriptions de détail, le général Fririon ne permet pas de douter que ce règlement (et ceux qui lui ont succédé) contenait bien des mouvements et des décompositions inutiles dans l'école du soldat².

La longueur du pas est fixée alors à 2 pieds (67 cent.). Sa vitesse est de 76 par minute dans le pas ordinaire, le seul qui doit être employé pour l'exercice ; on doit prendre la cadence de 100 par minute (pas accéléré) « quand les soldats sont solidement affermis dans la longueur et la cadence du pas ordinaire », et l'on doit arriver à 120 par minute « dans la charge et dans toutes les circonstances qui pourront exiger une grande célérité » ; mais, dit le règlement (titre III, art. 108) « une troupe qui marcherait ainsi longtemps ne pourrait manquer de se désunir » (³).

¹ *Considérations générales sur l'infanterie française*, pages 8, 115, 120 et suivantes.

² « Inutiles » pour l'instruction de nouvelles recrues, mais « il a bien fallu donner des principes fixes et indiquer tous les détails des premiers éléments ». *L'application de ces principes et la hiérarchie des priorités pour l'instruction dépendent de l'instructeur.* (JS)

³ La 4^e leçon de l'école du cavalier à pied de l'Ordonnance provisoire sur l'exercice et les manœuvres de la cavalerie du 1^{er} vendémiaire an XIII (23 septembre 1804) donne la cadence du pas accéléré de 110 par minute (c'est toujours 76 pour le pas ordinaire) ; et 110 par minute c'est aussi la cadence du pas accéléré exigée par la traduction polonaise du règlement d'infanterie publiée en 1811 à Varsovie pour l'infanterie du Duché ; la cadence de 110 par minute est prescrite pour la première fois par l'instruction provisoire du 20 mai 1788 (titre II, 8^e leçon), l'instruction non appliquée dans son intégralité, pourtant, on ne peut pas exclure son influence potentielle ; par contre, le Manuel d'infanterie (seconde édition de 1808) par Etienne-Alexandre Bardin dit : « notre pas accéléré fut porté (par le règlement de 1791) à la vitesse de cent par minute, terme moyen bien calculé. » ; rien n'est changé concernant la cadence du pas accéléré dans les Tableaux synoptiques des manœuvres d'infanterie « par un major d'infanterie » publiés à Strasbourg après 1810, ni par le Cours d'instruction à l'usage des élèves sous-officiers d'infanterie appelés à l'école de Fontainebleau arrêté en 1814.

La cavalerie et l'infanterie du Duché de Varsovie, marchent-elles alors plus rapidement que l'infanterie française ? Non, le règlement dit (n^o. 108 de l'école de peloton) que « dans la charge et dans toutes les circonstances qui pourront exiger une grande célérité, ce pas pourra être porté jusqu'à 120 par minute », on peut marcher le pas de cadence de 110 sans rien changer dans le texte du règlement.

La cadence du pas ordinaire est de 60 à la minute en 1766, 70 à la minute en 1776 (le pas de 60 est alors appelé « pas d'école »), la cadence de 76 apparaît déjà dans l'instruction de 1788 ; le « pas redoublé » fait 120 à la minute en 1766, il a la même cadence en 1776 sous le nom du « pas de manœuvre », et il devient le « pas accéléré » de 110 à la minute en 1788, cette instruction connaît encore le « pas allongé » qui est long de 30 pouces (2 pieds et demi) avec la cadence du pas ordinaire.

Le pas de route, non cadencé, se fait en « moins d'une seconde » en 1766, sa cadence est de 90–100 à la minute en 1776, et de 85–90 en 1791. Ajoutons encore qu'il existe, dans les ordonnances de 1754 à 1788 le

Dans son instruction du 12 prairial an VI, Schauenbourg écrit :

« On ne pratiquera plus jusqu'à nouvel ordre que deux sortes de pas : 1° Le pas ordinaire sera employé comme pas d'instruction pour développer les principes de la marche et pour défiler en parade ; 2° Le pas de route, ou de 90 à la minute, sera employé dans toutes les marches et manœuvres ; il est naturel à l'homme, et moyen entre le pas ordinaire et le pas accéléré, dont le premier fatigue le soldat, lui fait porter le corps en arrière et ralentit les manœuvres, tandis que le pas accéléré est impraticable, même dans les manœuvres d'une seule demi-brigade.

« Pour faire sentir les avantages du pas de 90 à la minute, il suffit de rappeler que, par ce moyen, nos demi-brigades ont marché en bataille, en colonne et par le flanc, avec plus de régularité et d'aisance qu'autrefois, quoique les deux tiers de nos soldats n'eussent reçu aucun principe de marche¹. »

Le général Meunier est à peu près du même avis ; dans son rapport sur l'instruction de Schauenbourg, il écrit : « le pas ordinaire ne devrait servir qu'aux premières leçons de l'instruction du soldat comme pas d'école. Le pas de 90 par minute est infiniment moins fatiguant que celui de 76, meilleur comme pas habituel et même pour défiler en parade » ; mais il veut conserver aussi le pas accéléré de 120 par minute « pour servir au mécanisme intérieur des manœuvres d'un bataillon changeant de position de pied ferme, se formant en colonne, se ployant et se déployant ; il est indispensable dans les charges ; près du moment du choc, il peut être encore plus accéléré. Le mouvement du pas dans une charge, quand elle est battue peu à portée de l'ennemi, doit cependant n'être que de 90 et ne s'accélérer successivement qu'à mesure qu'on s'en approche. Ce changement, dont l'expérience a prouvé la nécessité, fut adopté en 1793 par le général Custine, et a été proposé par le général Meunier dans son *errata* au règlement de 1791 ».

Plus on avance, et plus l'expérience des manœuvres de guerre fait délaisser le pas ordinaire : « Le règlement fait perdre des moments précieux par l'adoption du pas ordinaire, par un grand nombre de temps d'arrêt et de mouvements préparatoires, dit le général Pelet ; aussi les évolutions ont été exécutées, à Boulogne et pendant la guerre, au pas accéléré et sans arrêt² ».

Le général Fririon est encore plus catégorique : « Je voudrais que le pas ordinaire de nos troupes, au lieu d'être de 76 à la minute, fût de 120. Le règlement fixe le maximum du pas accéléré à ce taux : il prétend qu'on ne peut aller au delà sans se désunir. Je pense que le manque d'habitude en est cause, et qu'une troupe souvent exercée parviendrait à doubler même notre pas ordinaire actuel de 76 à la minute... Serait-il donc au-dessus de la force humaine d'amener les hommes de recrue au point de marcher plus vite qu'on ne le fait, et même de courir, en conservant la formation des rangs et à peu près l'alignement ?...

« Faut-il faire ressortir la supériorité de votre armée, qui marcherait avec plus de célérité que celle opposée ? S'il vous faut deux heures pour faire un changement de front, et qu'il en faille quatre à l'ennemi ; si, perçant par le centre de la ligne ennemie, vous avez le temps

« petit pas », ou pas d'un pied (8 pouces en 1750), dont la cadence est la même que celle du pas ordinaire, et que ce pas, bien que non mentionné par l'école du soldat du règlement de 1791, apparaît pourtant aux *Evolutions de ligne*, n° 45 et 46. (JS)

¹ Schauenbourg dit « pas de route », mais il pense sans doute à un pas cadencé de 90 à la minute, non pas au pas de route défini par l'article 2 de la VI^e leçon de l'école de peloton (rangs ouverts à 3 pieds de distance et le pas non cadencé de 85–90 pas à la minute), il continue, dans son instruction, par une prescription relative aux tambours : « On instruira les tambours à la cadence et à l'égalité du pas de 90 à la minute, restant au-dessous de ce nombre que de le passer. On ne souffrira pas d'autres batteries que celles du règlement. Les tambours seront exercés deux fois par jour, et aussitôt qu'ils sauront battre ensemble, leur instruction se fera en marchant. » (JS)

² *Specateur militaire*, 1827, tome IV, p. 328.

d'écraser une aile avant que l'ennemi n'ait eu celui de manœuvrer de manière à arrêter vos succès ; si, par la rapidité de votre marche, vous vous êtes emparé d'une position avantageuse... ; à quoi bon énumérer tous les avantages qui en résulteraient ?... Je veux donc que, dans l'école de bataillon, on proscrive absolument le pas ordinaire actuel. Toujours des mouvements prompts et accélérés¹. »

On peut remarquer, en effet, que le règlement de 1791 ignore le pas gymnastique et restreint beaucoup l'emploi du pas accéléré². Il est vraisemblable que, sur ce point particulier, nos troupes ne se firent pas faute d'enfreindre ses prescriptions.

Il n'en était pas de même pour la profondeur de l'ordre de bataille, qui resta sur trois rangs, malgré l'avis de la plupart des généraux, le premier composé des hommes les plus grands, le second, des plus petits. Dans chaque rang, les hommes sont coude à coude, quand les bras tombent naturellement ; ils sont donc plus serrés qu'on ne l'est aujourd'hui. Or, au commandement : « Par le flanc droit – à droite », chacun n'a qu'à pivoter sur les talons pour faire face à droite. Les hommes se trouvent alors très serrés et ne peuvent marcher qu'en demeurant emboîtés, pour ainsi dire, les uns dans les autres. Cette contrainte ne peut durer plus que quelques secondes, et, pour peu que l'on marche cinquante pas, chacun prenant l'espace nécessaire pour marcher librement, la colonne a doublé de longueur. D'où désordre et obligation de s'aligner à nouveau si l'on s'arrête pour faire front. Aussi les mouvements par le flanc, si commodes pour nous, sont-ils peu usités alors³.

Il faut constater, pourtant, qu'au XVIII^e siècle comme aujourd'hui, on emploie le mouvement : « Sur la droite en bataille », pour déployer une colonne. La première file tourne à droite, la seconde va tourner plus loin que la première, et ainsi de suite, en sorte que l'allongement ne présente plus d'inconvénient. On ne regarde donc pas à employer la marche par le flanc quand on est obligé d'avoir recours ensuite à un déploiement « sur la droite » ou « sur la gauche », mais ce n'est pas un mouvement de champ de bataille⁴.

Pour en finir avec l'école du soldat, rappelons que le maniement d'armes est assez différent du nôtre : les positions de « reposer sur l'arme » et de « présenter l'arme » dont les mêmes qu'aujourd'hui, mais notre port d'armes était réservé alors aux gradés. Le port d'armes du soldat consistait à tenir le fusil verticalement dans le défaut de l'épaule gauche, le canon en avant, la crosse reposant dans la paume de la main gauche. On plaçait *l'arme au bras* en tenant le fusil dans la même position qu'au port d'armes, mais maintenu par le bras gauche croisé sur la poitrine. La charge se faisait en douze temps, en quatre temps ou à volonté.

¹ *Specateur militaire*, tome II, p. 40.

² *On ne peut pas être d'accord sur ce point avec Jean Colin ; le n° 107 de l'école de peloton dit bien que l'instructeur « s'attachera alors à leur rendre facile et familière la cadence de 100 par minute », le n° 111 de l'école de bataillon dit que « tous les mouvements précédents pourront s'exécuter au pas ordinaire ou au pas accéléré... » ; le n° 47 de l'école de bataillon dit : « on rompra habituellement par peloton et au pas ordinaire », ce qui ne veut dire point que l'on ne puisse rompre par division et au pas accéléré, etc. ; le règlement préfère peut-être le pas ordinaire dans certaines situations, mais ne prohibe pas le pas accéléré. (JS)*

³ Le général Pelet proposera, en 1828, les mouvements par le flanc en doublant, qu'il a vu exécuter, dit-il, en 1812, par des troupes westphaliennes et polonaises.

⁴ *Le commandement complet pour ce mouvement (qui ne fait pas partie de l'école du soldat) est « sur la droite (gauche) par file en bataille » (art. 4 de la IV^e leçon de l'école de peloton), et c'est un mouvement dont le but n'est pas de répondre au problème de l'allongement de l'unité, mais tout simplement de se former, en marchant par le flanc droit (ou gauche), en bataille face à droite (gauche), sans inversion des rangs et sans contre-marche ; cette formation en bataille n'est pas plus rapide que l'alignement commandé à un peloton allongé, arrêté et remis en bataille par le commandement de « front ». La marche de flanc (ou par file) était, contrairement à ce que dit Jean Colin dans ce chapitre, très importante non seulement pour les évolutions, mais elle était souvent employée dans les marches, comme on le verra plus bas ; ce qui ne change rien sur la pénibilité de son exécution réglementaire constatée avec raison par l'auteur. (JS)*

III

Les feux et la formation sur trois rangs.

La question de la formation sur deux ou trois rangs étant liée à celle des feux, nous les examinerons en même temps. Les feux étaient de deux espèces : *feux de salves* (*de peloton, de demi-bataillon, de bataillon*) et *feux de deux rangs* ou *à volonté*. Tous les autres genres de feux qui avaient figuré dans les ordonnances antérieures sont supprimés dans celle-ci. Il y en a qui sont regrettés et réclamés par un certain nombre de militaires : tel le *feu de chaussée* et le *feu de rang*.

L'instruction de Schauenbourg rétablit le feu de chaussée, qui existait dans l'ordonnance de 1788¹; pour l'exécuter en avançant, le peloton de tête de la colonne se porte vivement en avant, s'arrête, fait un feu de salve et s'écoule par files à droite et à gauche. Le second peloton lui succède, etc. Dans la marche en retraite, à laquelle le feu de chaussée est surtout destiné, le peloton de queue s'arrête, fait face en arrière, tire, et dépasse rapidement les autres en courant sur les deux côtés, pendant que le peloton suivant s'arrête à son tour, etc.²

Ce retour à l'ancien règlement est généralement approuvé.

« On avait le feu de chaussée dans l'ancienne ordonnance, dit le général Duhesme ; il est supprimé dans la nouvelle. J'ai vu in chef de bataillon, que j'avais chargé de couvrir la retraite dans une gorge des Alpes, l'employer à la nuit tombante avec beaucoup de succès contre une colonne qui le pressait assez pour se trouver à tout moment à portée de son feu. Ayant ainsi l'expérience de cette manœuvre, je l'indique aux commandants d'infanterie légère. Celle-ci s'est trouvée utile une fois ; nous en conservons tant d'autres dont nous n'avons jamais fait aucun usage !³ »

¹ *Faute de frappe peut-être, il s'agit de l'ordonnance du 1^{er} janvier 1766 ou de l'instruction des troupes légères du 1^{er} Mai 1769 (le feu d'une seule colonne est réglementé déjà en 1753) ; l'instruction du 20 mai 1788, dont Jean Colin regrette le texte intégral, ne parle que des feux en avançant des bataillons déployés, et l'auteur lui-même dira, en 1907 dans son étude [L'Infanterie au XVIII^e siècle – la Tactique](#), que le feu de chaussée est éliminé par l'instruction provisoire de 1774 et reste supprimé en 1776, et il ne parlera plus du feu de chaussée en analysant l'instruction de 1788. (JS)*

² « On arrêtera la colonne (...) ; le chef de bataillon commandera : 1. *Feu de peloton en retraite*. 2. *Commencez le feu*.

« Les chefs de peloton observeront la même chose que dans le feu en avançant.

« Celui du premier fera les mêmes commandements que dans le mouvement précédent, excepté qu'il ne portera pas son peloton en avant, qu'il le fera former derrière le dernier peloton de son bataillon à la distance qu'ont entre eux les pelotons précédents, et qu'il fera charger les armes de pied ferme. Les autres pelotons feront feu dès qu'ils seront démasqués.

« Ce feu, ainsi que le précédent, ne doit s'exécuter que de la tête à la queue d'un bataillon. On fera faire demi-tour à droite au reste de la colonne, pour la porter en arrière, de la profondeur d'un bataillon ; et on lui fera répéter ce mouvement autant de fois que le bataillon de la tête aura coulé son feu à fond. » *Il ne s'agit donc pas d'arrêter le dernier peloton, on arrête toute la colonne qui marche par son dernier peloton et par le troisième rang, et c'est le premier peloton qui exécute le feu ; pour commencer le feu de chaussée en retraite, il faut s'arrêter et se remettre face en tête. (JS)*

³ *Essai sur l'infanterie légère*, p. 178. (Édition de 1814). Un *Examen critique* de la *Dissertation* du général Meunier, assez défavorable dans l'ensemble, l'approuve cependant de vouloir rétablir le feu de chaussée, et désire que « cette manœuvre devienne familière à l'infanterie française ». (*Ms. de la Bibl. du Min. de la G.*)

Il n'est pas sans intérêt de lire une autre opinion sur le feu de chaussée, Bardin a dit, dans son Manuel d'infanterie (titre II, V^e leçon) : « Le feu de chaussée était également un feu avec mouvement qui était prescrit par le règlement de 1764 (...) Ce feu supprimé par le règlement de 1776, était ridicule en ce qu'une colonne qui n'a pas de place pour se déployer, ne doit se battre qu'à l'arme blanche, et qu'une colonne suffisamment éclairée et flanquée, ne peut être réduite à la nécessité de faire d'un mauvais terrain son champ de bataille. » (JS)

Dans son rapport sur l'instruction de Schauenbourg, Meunier dit, avec raison, semble-t-il : « Le feu de chaussée en colonne peut être employé utilement en retraite ; et d'après l'opinion de nos meilleurs généraux, consultés sur cet objet, le feu de chaussée en avançant en colonne doit être proscrit. Il est toujours plus sûr de forcer les passages à la baïonnette, en occupant l'ennemi avec des tirailleurs ».

Quant aux feux de peloton, de demi-bataillon et de bataillon, il est admis généralement qu'on ne s'en sert jamais à la guerre. Les troupes étrangères, sans doute plus disciplinées que les nôtres, prétendent en avoir fait un bon usage. En Allemagne et en Russie, on préconise, notamment pour les carrés formés contre la cavalerie, les *feux de rangs*, dans lesquels chacun des trois rangs tire à son tour, de manière à produire des effets instantanés sur la cavalerie ennemi, sans être jamais désarmé¹.

« Un des points principaux, dit le général Okounef, est de se servir tellement de ses feux, que l'ennemi ne puisse pas tomber sur la colonne au moment où elle est occupée à recharger ses fusils ; de posséder, en un mot, des deux consécutifs et non interrompus, et ce seront les feux de rangs, qui ont le double avantage d'être consécutifs et subordonnés au commandement du chef de la colonne². »

Quoi qu'il en soit, le seul feu usité en France, au dire de tous les militaires, est le *feu de deux rangs*. C'est un feu à volonté exécuté par les deux premiers rangs, pendant que le troisième rang charge les armes pour le second. Ce feu, dit-on, est le seul usité en guerre, mais on ne l'exécute jamais conformément à l'ordonnance.

¹ *Le feu de (chaque) rang existe même en France, Guibert en parle dans son Essai général de tactique (tome I, chapitre IV^e)* : « Le feu par un ou par plusieurs rangs est, je crois, le seul propre contre la cavalerie et pour la défense d'un abattis, ou d'un poste que l'ennemi attaquerait décidément et la baïonnette au bout du fusil, parce que c'est le seul qui donne, si je peux m'exprimer ainsi, une masse de feux capable d'arrêter et de renverser de grands efforts ; mais il faut, comme je le dis, ne l'employer que quand l'ennemi est ébranlé pour une attaque de vive force, et ménager la conduite de ce feu, de manière que les deux derniers rangs fassent leur dernière décharge quand il est à vingt-cinq pas, et que le premier rang réserve la sienne pour la faire à bout touchant. »

C'est le Manuel d'infanterie qui en donne les principes précis d'après un ordre du jour de la 1^{re} division militaire de l'an XIII (ajoutés même aux éditions postérieures du règlement de 1791), en introduction Bardin dit :

« Depuis peu d'années, il a été fait essai d'un *feu de chaque rang* que Sa Majesté a fait exécuter plusieurs fois. Ce feu participe de l'ancien *feu de quatre rangs* ; mais il en diffère en ce qu'on reste debout. En cela son mécanisme rentre dans les principes qui ont dicté le règlement de 1776. Il participe du *feu de file* en ce que le troisième rang fait feu, mais déboîte à droite, tandis que dans le *feu de file* de 1776, il déboîte à gauche ; différence qui, pour le résultat, n'en est pas une. Il s'exécute par pelotons, demi-bataillons et bataillons, mais jamais à volonté ni par file. Ce qu'on peut objecter contre ce feu, c'est qu'il paraît impraticable le sac sur le dos, à moins qu'on n'empêche le troisième rang de tirer, on pourrait, ne ce cas, lui faire charger les armes du rang qui précède, ainsi que cela se pratique dans le *feu de deux rangs*.

« L'avantage de ces feux est d'être presque aussi nourri que les feux usités ; d'avoir toujours en réserve, les deux tiers ou les cinq-sixièmes de leur totalité, de ne se faire qu'à commandement ; d'embrasser un grand front ; de faciliter au premier rang le mouvement de *croisez la baïonnette*, sans interrompre le feu du second rang, et enfin d'éviter les cris, les réprimandes et l'agitation des *feux de deux rangs*. »

Le maréchal Davout dit, dans son circulaire aux généraux de division de son corps d'armée du 3 novembre 1811 concernant la formation des carrés : « On ne doit faire contre la cavalerie que les feux de files ou de rangs. Le feu de file doit commencer à 150 pas au moins, et par la droite de chaque section pour que le feu se nourrisse, à mesure que la cavalerie s'avance.

« On peut ne commencer le feu de rangs qu'à 100 pas et même plus près, les rangs ne tirant que successivement, il y en a toujours deux qui ont leurs fusils chargés.

« Ce feu est très bon contre la cavalerie, quand il est fait avec sang froid et une grande habitude.

« Les feux de bataillons, de demi-bataillons et de pelotons ne doivent jamais être employés contre la cavalerie, à moins que l'infanterie ne soit couverte par un abatis, un fossé, une palissade ou un obstacle suffisant pour en arrêter le choc. Dans ce cas, ces feux doivent être faits à bout portant. » (JS)

² *Examen raisonné des propriétés des trois armes*, p. 87.

« Le premier rang doit mettre genou à terre : eh bien ! je ne l'ai pas vu faire une seule fois, dit le général Fririon. Dans les combats, les hommes, échauffés par l'action, font toujours le feu libre ou de billebaude. Le premier rang tire debout, le deuxième de même ; et que font les hommes du troisième rang ? Recevant les coups comme les autres, est-il possible alors de rendre nos Français impassibles ? Le bruit, la fumée, les blessés, etc... ; bref, les hommes, ayant des armes qui resteraient inutiles, tirent aussi ; mais pour ne pas nuire à leurs chefs de file, ils tirent en l'air et n'ont fait que du bruit. Dans le feu de deux rangs, nous avons l'expérience que les hommes du troisième rang, dans leur indomptable impétuosité, ne s'astreignent pas à la complication des mouvements exigés, de passer l'arme au deuxième rang ; ils tirent aussi comme dans l'autre feu et font le même effet.

« Il est donc évident que, dans les feux, le troisième rang, ou un tiers de la troupe, est nul¹. »

Gouvion-Saint-Cyr s'exprime à peu près de même :

« Il y a des choses si dangereuses qu'il n'est pas possible de les tolérer : tel est l'usage de placer l'infanterie sur trois rangs au lieu de deux... On dit à cela : le premier rang doit mettre un genou en terre dans les feux sur trois rangs, et, dans les feux de file, le troisième rang ne tire pas et doit passer son arme chargée aux hommes du second. Tout cela n'est exécutable qu'à l'exercice ; mais, à la guerre, les soldats tirent comme ils se trouvent, sans passer leurs fusils à leurs camarades et sans mettre genou à terre. Qu'ils soient sur trois, quatre ou six rangs, ils tirent tous ensemble dès que les balles de l'ennemi sifflent à leurs oreilles ; même sans le commandement du chef, s'il tarde trop². »

Un vieux soldat de la Grande Armée, le capitaine Tanski, dit à ce propos :

« Ces vérités sont si évidentes, qu'elles ne laissent aucun doute sur le désavantage qu'a le troisième rang dans sa destination actuelle. J'ajouterai même, d'après ma propre expérience, qu'un soldat n'a pas assez de confiance dans le fusil d'un autre ; il n'ose ajuster, de peur que la crosse ne le frappe au visage, et il m'est arrivé plusieurs fois de remarquer que les soldats du second rang ne faisaient que le simulacre d'échanger leurs fusils avec les hommes du troisième, et gardaient toujours les leurs³. »

Tout le monde connaît la fameuse boutade de Gouvion-Saint-Cyr sur les pertes infligées par le troisième rang aux deux premiers :

« Ce n'est pas exagérer de dire que le troisième rang met hors de combat le quart des hommes qui sont blessés dans une affaire ; cette évaluation n'est point portée assez haut s'il s'agit d'une troupe composée de recrues, comme celles qui ont combattu à Lützen et à Bautzen. Napoléon fut si étonné de l'immense quantité d'hommes blessés depuis la main jusqu'au coude, qu'il s'imagina qu'un grand nombre de conscrits s'étaient blessés eux-mêmes pour s'exempter du service. Il se proposa de faire un exemple sévère de quelques-uns d'entre eux, mais il ne tarda pas à se convaincre qu'un très grand nombre avaient été blessés par les hommes du troisième rang, soit en bourrant leurs fusils, ou pendant qu'ils tournaient la baguette. Il prit alors la résolution de ne faire combattre les troupes que sur deux rangs⁴. »

¹ *Considérations sur l'infanterie française*, p. 47.

² *Mémoires sur l'armée du Rhin et Moselle*, tome I, p. 155.

³ *Spectateur militaire*, tome XIII, p. 397.

⁴ L'Empereur parle aussi (voir plus loin, p. XXII) des blessures causées par le 3^e rang ; mais peut-être a-t-il généralisé quelques faits particuliers dans l'intérêt de la cause. Le témoignage du simple soldat nous paraît l'emporter en pareil cas sur celui du général.

C'est Dominique-Jean Larrey, chirurgien en chef de l'armée et de la garde, qui parle des blessures causées par le maniement des armes et le feu du 3^e rang en printemps 1813 (Mémoires de chirurgie militaire, tome IV, p. 170 et suiv.), il présidait un jury réuni pour étudier les causes de ces blessures et ses conclusions étaient nettement favorables aux hommes blessés :

On ne peut s'empêcher de concevoir de doutes sur ces nombreuses blessures, constatées pour la première fois le 13 octobre 1813, alors que depuis vingt ans on avait engagé fréquemment des bataillons composés, pour les deux tiers, de recrues à peine dégrossis. Le témoignage du capitaine Tanski achève de nous ébranler :

« J'ai fait partie, dit-il, tantôt du second, tantôt du troisième rang, dans les bataillons de cette organisation, et je n'ai jamais été une seule fois blessé, ni entendu dire que quelqu'un l'eût été. Si le troisième rang, comme l'avance le maréchal Saint-Cyr, eût mis hors de combat le quart des hommes dans une affaire¹, il est impossible qu'ont eût pu tolérer aussi longtemps un inconvénient si grave ; je ne manquerai pas au maréchal Saint-Cyr, à Napoléon, ni à tous les officiers français, en présumant qu'ils ne se sont pas aperçus plus tôt d'un vice qui, à chaque affaire, aurait mis hors de combat beaucoup d'hommes. Je rejette loin de moi une pareille idée et j'aime mieux croire qu'il n'y eut dans les dernières campagnes de Napoléon assez de recrues maladroits et peut-être de lâches, qui préféraient se mutiler dans l'espoir d'obtenir leur congé, que de penser qu'un militaire n'eût remarqué un fait si important, si facile à vérifier...²

« Mais il est permis d'assigner d'autres causes à cette innovation (l'ordre de l'Empereur du 13 octobre 1813) ; ne pourrait-elle pas être attribuée au besoin qu'avait l'Empereur d'opposer un front égal à celui de ses ennemis dont les forces, alors, étaient supérieures aux siennes³ ? »

L'ordre du 13 octobre 1813 ne parle pas de ces blessures et dit seulement : « L'Empereur ordonne qu'à dater d'aujourd'hui toute l'infanterie se range sur deux rangs, Sa Majesté regardant le feu et les baïonnettes du troisième rang comme de nul effet »⁴.

« Nos recherches nous portent à croire que le défaut d'habitude dans le maniement des armes a été la principale cause de ces mutilations chez les conscrits ; qu'ainsi, lorsqu'ils tiraient sur trois rangs, le deuxième et le troisième faisaient involontairement porter le canon du fusil sur les mains de ceux du premier ; que, dans la manœuvre du fusil même, ils se blessaient sans le vouloir comme nous l'avons vu maintes fois, qu'enfin les charges s'étant faites par l'infanterie aux batailles de Bautzen et de Wurchen sur le revers des collines et les soldats ayant toujours les mains élevées sur leurs fusils, lorsqu'ils les dirigeaient vers l'ennemi qui occupait le sommet de ces collines, les balles de leurs adversaires devaient généralement porter sur leurs mains comme les parties les plus saillantes.

« Une semblable cause a fait de même blesser aux mains un grand nombre de fusiliers de la garde qui avaient inutilement attaqué l'ennemi sur les hauteurs de Beilsberg dans la première campagne de Pologne. Ces braves jeunes gens sur l'assertion de médecins peu éclairés avaient été également accusés de s'être mutilés volontairement. Ces circonstances se sont aussi fréquemment présentées en Espagne dans la guerre des montagnes. »

Il semble que le maréchal Saint-Cyr généralise ici une situation trop particulière de l'infanterie de 1813, et ignore les autres causes des blessures. (JS)

¹ *Gouvion-Saint-Cyr dit précisément « le quart des hommes qui sont blessés dans une affaire », non pas « le quart des hommes dans une affaire ». (JS)*

² *Le résumé du rapport du jury présidé par le baron Larrey : « Le jury, en se résumant, proteste qu'il est physiquement impossible d'établir la moindre preuve qu'aucun des militaires visités par lui se soit mutilé volontairement... » ; la maréchal Saint-Cyr exagère, mais il y avait très probablement beaucoup de recrues maladroits et sans instruction élémentaire causant, en fin de compte, un nombre non négligeable de blessures au 1^{er} rang ; il faut considérer aussi la qualité des cadres chargés de la surveillance de la troupe. (JS)*

³ *Spectateur militaire*, tome XIII, p. 395.

⁴ *Cet ordre n'est pas renouvelé aux Cent Jours et l'infanterie française continue à se former sur trois rangs jusqu'à la décision ministérielle datée du 10 juillet 1858 qui dit que : « La formation sur trois rangs est abolie et remplacée par celle sur deux rangs. »*

La raison principale de la réduction du nombre de rangs en octobre 1813 il faut la chercher surtout dans le besoin de présenter son infanterie plus forte qu'elle ne l'était en réalité, et on ne peut que souligner l'opinion du capitaine Tanski sur ce point. Napoléon le confirme lui-même dans deux lettres envoyées à ces maréchaux à la suite de l'ordre du 13 octobre 1813 :

Au prince Murat : « J'ai pris hier un ordre du jour pour ordonner que toute mon infanterie fut placée sur deux rangs ; mettez-le sur-le-champ à exécution ; je ne veux plus qu'on soit sur trois rangs : le feu du troisième rang,

« Rien ne justifie le troisième rang, dit Marmont. On peut, à l'exercice, faire feu sur trois rangs, mais non à la guerre. L'ordonnance française prescrit de passer l'arme au troisième rang, en le destinant à charger les armes ; c'est de la théorie non applicable devant l'ennemi et qu'une pratique raisonnée a mise hors d'usage. »

« En 1808, dit Chambray, les Anglais adoptèrent la formation sur deux rangs, qu'ils ont conservée pendant toute cette guerre. Cette formation, comparée à celle sur trois rangs, offre de grands avantages... Elle occupe la même étendue de terrain avec moins de monde. Ainsi donc, l'armée dans laquelle l'infanterie sera formée sur deux rangs, aura ordinairement une réserve d'infanterie, lorsque celle dans laquelle elle sera formée sur trois rangs n'en aura point.

« La marche en bataille est plus facile ; il en est de même de toutes les autres manœuvres ; elles s'exécutent d'ailleurs avec plus de précision et de promptitude. La perte que fait essuyer le feu, surtout celui de l'artillerie, est moins grande...

« L'expérience a prouvé que le feu sur deux rangs, qui est presque le seul dont on fasse usage devant l'ennemi, est aussi nourri quand l'infanterie est formée sur deux rangs que quand elle l'est sur trois : beaucoup de militaires qui ont fait la guerre d'Espagne contre les Anglais prétendent même qu'il l'est davantage. Cela résulte de ce que, devant l'ennemi, on ne peut obtenir que le soldat du deuxième rang change son arme contre celle du soldat du troisième rang, ainsi qu'il devrait le faire. Si les soldats du troisième rang veulent tirer par les créneaux, ils tirent trop haut et cela n'est pas sans danger pour ceux du premier rang, que cela inquiète et qui sont étourdis par le bruit de l'arme, dont l'extrémité se trouve très près de leurs oreilles...

« La principale raison que l'on donne en faveur de la formation sur trois rangs, c'est que l'infanterie, ayant alors plus de profondeur, a plus de solidité pour résister aux charges de la cavalerie et de l'infanterie. Cette raison n'est que spécieuse. En effet, on a vu que l'infanterie ne se joignait pour ainsi dire jamais à la baïonnette ; il n'y a donc à considérer que le feu et l'influence du cadre. L'influence du cadre est plus grande quand il n'y a que deux rangs à surveiller au lieu de trois, et le feu est aussi nourri sur deux rangs que sur trois. La même réflexion s'applique aux charges de cavalerie, qui sont toujours repoussées par le feu, quand l'infanterie est solide et qu'on la charge de front¹. »

Napoléon n'avait jamais jugé à propos de modifier l'ordonnance ; mais à Saint-Hélène, il se déclarait partisan résolu de la formation sur deux rangs.

« On a reconnu l'inconvénient du feu du troisième rang qui obligeait à prescrire que le premier rang mit un genou en terre aux feux de peloton et de bataillon ; mais le seul feu en usage à la guerre est le feu à volonté par la droite et par la gauche de chaque peloton. On a varié sur la manière de tirer parti du troisième rang dans ce feu. D'abord on l'a fait tirer

la baïonnette du troisième rang sont insignifiants... Quand on se placera en colonnes par division, chaque bataillon se trouvera former une colonne de six rangs outre les trois rangs de serre-files. Cela est plus que suffisant, et cela a le grand avantage qu'un bataillon de 500 hommes paraîtra à l'ennemi être de 750 hommes. »

Au maréchal Marmont : « Mon intention est que vous placiez vos troupes sur deux rangs au lieu de trois. L'ennemi, accoutumé à nous voir sur trois rangs, jugera nos bataillons plus forts d'un tiers. Donnez les ordres les plus précis pour l'exécution de la présente disposition. »

L'infanterie continue à se former sur deux rangs jusqu'à la fin de la campagne de 1814 ; les effectifs réels des pelotons de la plupart des bataillons ne permettent pas de former 12 files sur trois rangs (voir Nafziger, Imperial Bayonets, p. 60-61), le règlement dit à l'introduction à l'école de peloton : « Lorsque le nombre de files sera au-dessous de douze, le peloton sera formé sur deux rangs quand il devra exécuter les troisième, quatrième, cinquième et sixième leçons. » *Et ce serait donc toujours la même cause – les effectifs faibles et le besoin d'étendre le front des troupes de l'infanterie, les arguments concernant le feu et la baïonnette du 3^e rang restent secondaires et oubliés quand l'effectif des bataillons touche 500 ou 600 hommes. (JS)*

¹ *De l'infanterie*, p. 13.

comme les deux premiers rangs, passant le canon de son fusil sur l'épaule droite de l'homme du second rang ; mais le canon du fusil n'ayant que 4 pieds 8 pouces, la bouche de celui du troisième rang dépasse à peine de 8 pouces la poitrine du premier rang et lui blesse la main gauche lorsque ce rang met en joue. Les accidents étaient si nombreux qu'on s'est décidé à abandonner le feu du troisième rang comme impraticable. On a fait charger le fusil du second rang par le troisième, le second rang n'étant plus chargé que de tirer. On a cru avoir amélioré le feu ; l'expérience a démontré que le second rang n'en tirait pas davantage et tirait plus mal.

« Le feu des tirailleurs est le meilleur de tous ; celui d'un rang seul vient après ; celui de deux rangs est encore bon, mais celui de trois rangs est mauvais. Le troisième rang ne peut rien faire qui puisse accroître le feu des deux premiers rangs, ce qui prescrit la formation de l'infanterie sur deux rangs.

« Mais, dit-on, la présence du troisième rang tranquillise le premier et le second rang sur leurs derrières et leur permet de combattre sans inquiétude ce qui est devant eux. Eh bien ! nous placerons à 10 ou 20 toises derrière la droite et la gauche du bataillon la valeur de ce troisième rang. La présence de cette réserve, placée si près, sous les ordres des capitaines en premier, remplira ce but avec avantage.

« On dit aussi que la baïonnette du troisième rang donne de l'assurance, de la force à la charge à la baïonnette. Mais la pointe de celle du troisième rang arrive à peine au ventre du premier. Les charges en ligne à la baïonnette sont rares : le bataillon, pour charger, se forme en colonne. Si on n'évalue point les forces de la charge par le nombre de rangs qui servent à appuyer, les derniers rangs pourront charger, se déployer, se former sur quatre rangs¹. »

¹ Projet d'organisation de l'armée. (*Correspondance*, tome XXXI, p. 438).

*La note au XLVIII^e maxime de Napoléon par le général Burnod donne des arguments importants pour la formation sur trois rangs : « Il me semble que si les circonstances exigent qu'une ligne d'infanterie se forme en carré, l'ordre sur deux rangs sera bien mince pour résister au choc de la cavalerie. Quelque inutile que paraisse le troisième rang pour les feux de files, il est cependant nécessaire pour remplacer les hommes qui tomberont au premier et au second rang ; autrement on sera obligé de serrer les files, et de laisser alors entre les pelotons des intervalles dont la cavalerie ne manquera pas de profiter. Il me semble encore que quant l'infanterie sera placée sur deux rangs, les colonnes se trouveront bien allongées lorsqu'on sera en marche par le flanc. Derrière les retranchements, si l'on trouve plus avantageux de placer l'infanterie sur deux rangs, il faut placer le troisième en réserve ; pour l'utiliser, on l'enverra remplacer le premier rang, quand celui-ci sera fatigué et qu'on commencera à remarquer que le feu manque de vivacité. Je ne me permets, au reste, de faire ces observations que parce que j'ai lu, dans une excellente brochure ayant pour titre *De l'Infanterie (Chambray, voir Quelques réflexions sur l'infanterie de nos jours sur le [books.google](https://books.google.com))*, qu'on propose l'ordre sur deux rangs comme le meilleur : l'auteur prouve, il est vrai, par une infinité de raisons excellentes, mais insuffisantes pour répondre à toutes les objections qu'on pourrait lui opposer. »*

Ne pas être obligé de serrer les files en remplaçant les tombés et blessés des deux premiers rangs par les hommes du 3^e rang (et non seulement devant la cavalerie), le soutien physique et moral au moment du choc pour les deux premiers rangs, la possibilité d'y prendre les tirailleurs, semblent être les avantages principaux de cette formation, réfutés ou ignorés par les partisans de la formation sur deux rangs, ces raisons expliquent le mieux la persistance du 3^e rang.

Le carré formé sans doubler les subdivisions sur trois rangs présente une puissance du feu supérieure aux carrés sur quatre ou sur six rangs (car il y a plus de files déployées sur chaque face du carré), et il peut être considéré comme plus résistant qu'un carré formé sur deux rangs seulement (raison spécieuse selon Chambray, le général Burnod lui oppose un argument important), le feu de rang employé contre la cavalerie est sans doute le plus meurtrier quand on est formé sur trois rangs, car on peut ainsi avoir trois décharges avec le maximum de files (on aurait le même nombre de files mais seulement deux décharges sur deux rangs, et on aurait moins de files pour trois décharges étant formé sur quatre ou sur six rangs) ; en résumé on peut dire que la prépondérance de la formation sur deux rangs, très bien argumentée, ne semble pas être absolue, et elle n'est pas, sans doute, décisive, comme les données qui interviennent dans l'action et en influencent les résultats sont beaucoup plus complexes, et l'art de la tactique de l'infanterie armée des fusils du 18^e siècle ne peut pas être réduit à de simples règles mathématiques. (JS)

Ainsi, l'opinion est presque unanime en faveur de la formation sur deux rangs. Ceux-là mêmes qui tiennent encore pour la conservation du troisième rang lui attribuent des fonctions spéciales².

Le maréchal Ney, au camp de Montreuil, a écrit un mémoire intitulé : *Le troisième rang de l'infanterie considéré comme réserve ; emploi avantageux qu'on peut en tirer dans les différentes circonstances qui se présentent à la guerre*. Il y exprime l'avis que le troisième rang constitue un danger pour le premier dans les charges, si elles se font la baïonnette croisée. Il faudrait au moins qu'il restât l'arme au bras. Le colonel, soit en marche, soit au combat, pourrait détacher en tirailleurs le troisième rang d'un certain nombre de pelotons, quelquefois de tous.

Le maréchal, après avoir examiné l'emploi qu'on peut faire de ce troisième rang, en arrive à des *Observations sur les différents feux*.

« L'homme du premier rang met genou en terre ; ce mouvement déplaît généralement au soldat, l'expose à des ruptures en se relevant pour charger son arme. Un autre inconvénient non moins important est celui d'empêcher la ligne de se porter rapidement à l'offensive pour charger à la baïonnette ; il y a peu d'exemples à citer de la dernière guerre, où les feux directs, en suivant cette méthode, aient été exécutés avec grand succès. Ce motif seul prouverait contre la bonté de leur usage...

« On a remarqué, dans des circonstances dangereuses où le soldat a été obligé de mettre le genou à terre, qu'on avait de la difficulté à le faire relever pendant la durée du feu, parce qu'il se trouvait sous quelque rapport à l'abri des coups de fusil de l'ennemi, car le terrain le plus uni même présente encore des sinuosités, qui dans cette position mettent l'homme à couvert.

« Les feux de deux rangs ou feux de file sont absolument les seuls, à quelques mouvements près, qui offrent à l'infanterie bien exercée au maniement des armes, un avantage infiniment plus marquant que ceux précités. Le troisième rang, pendant la durée de ces feux, passe son arme à l'homme du deuxième rang ; cet échange se fait avec répugnance, et celui-ci tire avec moins de confiance le fusil qu'il n'a pas chargé lui-même.

« La plus grande partie des officiers d'infanterie auront remarqué la difficulté presque insurmontable de faire cesser les feux de file à la guerre une fois qu'ils sont commencés, surtout quand l'ennemi est à bonne portée ; et ces feux, malgré les commandements des officiers supérieurs, ne ressemblent plus qu'à des décharges générales... Ces imperfections disparaissent, si l'on veut se borner au seul feu des deux premiers rangs, et conserver le troisième en réserve, l'arme au bras, pour être employé selon les événements². »

Le général Brenier, par exemple, qui écrit de 1825 à 1830, admet le bien-fondé de tous les arguments en faveur de la formation sur deux rangs et, cependant, il veut le maintien du troisième rang pour y puiser des tirailleurs³ :

« Que faisons-nous autrefois à la guerre ? Nous détachions une ou plusieurs compagnies de voltigeurs (ou de chasseurs) afin de reconnaître, aussi loin que possible, les mouvements de l'ennemi, le harceler et retarder sa marche ; alors ces compagnies, marchant et agissant sous les ordres immédiats de leurs officiers, prenant position suivant les circonstances,

² L'opinion est presque unanime en faveur de la formation sur deux rangs, pourtant le 3^e rang persiste, ceux-là qui tiennent pour sa conservation semblent être très influents. (JS)

² *Mémoires du maréchal Ney*, tome II, p. 402 et suivantes.

³ Le règlement de 1791 prévoit lui-même cet emploi du troisième rang, cela par le n^o. 568 des *Evolutions de ligne (Dispositions contre la cavalerie)* : « La colonne étant dans cet ordre, le commandant en chef la remettra en marche au pas de route ou au pas cadencé, et fera sortir, s'il le juge nécessaire, quelques hommes du troisième rang des divisions, qui se porteront sur les deux flancs, à quinze ou vingt pas de la colonne, et tireront à volonté sur les hussards ou cavaliers ennemis qui s'en approcheraient à la portée du fusil ; ces tirailleurs suivront la marche de la colonne à-peu-près à hauteur de leur division... » (JS)

conservant toujours un point d'appui central, sur lequel elles pouvaient se rallier, remplissaient le véritable but de leur institution. L'ennemi se rapprochant en force, elles se retiraient en faisant prévenir du mouvement de l'ennemi qui nécessitait leur retraite, qu'elles dirigeaient de manière à reprendre de suite leur place de bataille. Il devenait nécessaire de remplacer les voltigeurs afin de couvrir notre front par des tirailleurs ; alors nous détachions un certain nombre d'hommes, que nous prenions dans le troisième rang de chaque compagnie ; ...ces éclaireurs s'étendaient alors vivement en avant en tirailleurs, par un ou par deux, à volonté, fatiguaient et arrêtaient l'ennemi par un tiraillement continu et si l'ennemi s'approchait malgré ce feu (qui a suffi quelquefois pour le repousser), alors les tirailleurs faisaient leur retraite lentement et en ligne, chargeaient en marchant et se retournaient pour tirer et, lorsqu'ils étaient près de la ligne de bataille, ils rentraient vivement par le créneau de droite de chaque peloton ou même de chaque section, de sorte que, dans un instant, toute la ligne de bataille était démasquée et pouvait recevoir l'ennemi avec tout le feu disponible de ses deux premiers rangs¹. »

« Dans toutes les grandes armées de l'Europe, dit le capitaine Tanski, on s'est aperçu depuis longtemps que le troisième rang, qui contient un tiers d'un peloton, d'un bataillon, etc., n'a qu'une utilité contestable s'il reste toujours dans la même position ; on l'a donc soumis à des changements et on lui a donné des destinations diverses. L'Autriche se sert de son troisième rang pour exécuter des manœuvres toutes particulières : ou elle le tient en colonne derrière le front du bataillon, ou elle le déploie sur une des ailes, ou elle l'envoie en tirailleurs et, par là, elle met les chefs de bataillon à même de s'en servir pendant l'action pour exécuter à propos quelques mouvements subits.

« La Russie a essayé plusieurs fois, dans ses grandes manœuvres, de former ses bataillons sur deux rangs ; mais elle n'a pas encore osé les présenter à l'ennemi dans cet ordre de bataille. Ainsi que la Prusse, elle tire un autre avantage de son troisième rang : 12 hommes par peloton sont destinés à être tirailleurs et sortent par derrière et par devant du front de bataillon pour se disperser². »

Okounef, il est vrai, prétend que l'armée russe conserve la formation sur trois rangs, parce qu'elle est assez solidement instruite et disciplinée pour faire tirer le troisième rang, le premier ayant genou à terre, et qu'ainsi elle a des feux plus denses que sur deux rangs. Cet écrivain étranger est, avec le général Meunier, le seul partisan déclaré de l'ancien ordre sur trois rangs. Ce dernier écrit, dans son rapport sur l'instruction de Schauenbourg : « La formation sur trois rangs, dans l'ordre étendu, fournit plus de feu que celle sur deux et est infiniment plus solide. Le soldat du troisième rang tire dans les feux de peloton, de division³ et de bataillon et charge dans celui de deux rangs. Dans tous les cas, il sert à remplacer dans les deux premiers et à ajouter à l'épaisseur de la ligne, ce qui lui donne plus de fermeté en rassurant la confiance du soldat. » Le général Pelet n'ose pas se prononcer, et garde

¹ *Spectateur militaire*, tome II, p. 471.

² *Spectateur militaire*, tome XIII, p. 393.

³ *A propos des feux de division le Manuel d'infanterie nous apprend que* : « On a fait usage d'un *feu de division* commençant par les deux pelotons impairs du centre, et fourni alternativement par deux pelotons pairs et deux pelotons impairs. Le nom de feu de deux pelotons lui eût beaucoup mieux convenu que celui de feu de division, puisque dans notre acception, le mot de division comprend deux pelotons joints ensemble (...) Ces feux que leur complication et leur symétrie rendaient impraticables à la guerre, s'exécutaient le premier rang agenouillé. »

On trouve le feu de division dans l'école de division de l'instruction du 20 mai 1788, et il s'agit du feu de salve exécuté par les deux pelotons au commandement du chef de division ; l'école de bataillon de cette instruction n'en parle plus, il est probable que Meunier pense plutôt au feu de demi-bataillon. (JS)

provisoirement l'ordre sur trois rangs. A ces quelques exceptions près, les survivants de nos grandes guerres sont tous partisans de la formation sur deux rangs¹.

Ce n'est pas là, quoiqu'en ait dit le général Renard², un point de doctrine venant de Mesnil-Durand ; Mesnil-Durand n'en dit mot³. Joly de Maizeroy constate bien, dans sa *Théorie de la guerre*⁴, que le feu du troisième rang est inutile, mais il n'en maintient pas moins la formation sur trois rangs, car le feu n'est pas ce qui l'intéresse.

Il se borne à préférer que l'on ne fasse pas tirer le troisième rang et il déclare qu'il n'est pas de meilleure formation que celle de trois rangs⁵.

On dit que le prince d'Anhalt avait essayé de faire adopter la formation sur deux rangs dans l'armée prussienne, dès la première moitié du XVIII^e siècle. Bien qu'il n'y eût pas réussi, l'idée avait fait son chemin. Frédéric écrit, dans son *Instruction à ses généraux* :

« Lorsque notre infanterie n'a affaire qu'à des hussards, elle se met quelquefois sur deux rangs pour présenter un plus grand front et pour faire des décharges plus aisément. En général, on fait bien de l'honneur aux hussards quand on leur présente un corps d'infanterie sur deux rangs. » Tout en blâmant cet usage particulier de l'ordre sur deux rangs, Frédéric en reconnaît implicitement les avantages. D'ailleurs, à en croire Mauvillon⁶, le roi de Prusse aurait eu l'intention d'adopter définitivement cet ordre en 1778.

C'était cependant rompre bien vite avec le passé, que de quitter la formation sur trois rangs si peu de temps après qu'on s'était mis encore sur quatre ou cinq. On n'obtient pas aussi aisément les réformes les plus évidemment nécessaires.

Notre instruction du 20 (30) mai 1775 faisait déjà un grand pas en autorisant la formation sur deux rangs pour des cas particuliers, et en donnant un mouvement pour passer de trois rangs sur deux et réciproquement. Cette manœuvre, laissée de côté en 1776, fut rétabli en 1788, et Schauenbourg la prit dans le règlement de 1788 pour la reproduire dans son instruction de l'an VI.

« On rappelle ici, dit-il, ce mouvement prescrit par l'ordonnance de 1788, dont le but est d'augmenter d'un tiers le front d'une troupe et de la préparer à garnir un parapet ou un ravin très étendu. »

Aux commandements : *Sur deux rangs, formez les pelotons ; troisième rang par le flanc gauche, à gauche*, les hommes du troisième rang font à gauche du front déboitant d'un pas ; au commandement : *Marche*, ils se portent en avant, ceux de la moitié de droite allongeant le pas pour rattraper les autres, qui ralentissent, et le troisième rang, ainsi doublé, va prolonger les deux premiers⁷.

Les rédacteurs du règlement de 1788 étaient bien convaincus de l'impossibilité de faire tirer le troisième rang ; ils avaient substitué au *feu par files* de 1776 le *feu de file*, pour lequel le troisième rang mettait l'arme au bras et reculait d'un pas⁸.

¹ Il faut se reposer alors la question pourquoi devait-on attendre jusqu'au 10 juillet 1858 pour voir le 3^e rang définitivement supprimé en France. (JS)

² *Considérations sur la tactique de l'infanterie*, p. 40 et 49.

³ Fragments de tactique ou six mémoires... publiés en 1774 à Paris et accessibles sur la [Gallica](#). (JS)

⁴ Publiée à Lausanne en 1777 et accessible sur la [Gallica](#). (JS)

⁵ Page 53.

⁶ *Essai sur l'influence de la poudre à canon*. (publié en 1788 à Leipzig, accessible sur le [books.google](#), JS)

⁷ Il faut préciser que ce ne sont que les hommes du 3^e rang de la 2^e section qui font un pas en arrière, et qu'ils ne ralentissent pas mais prennent le pas ordinaire, tandis que les hommes du 3^e rang de la 1^e section prennent le pas accéléré ; c'est ainsi que les plus grands hommes du 3^e rang, qui tiennent la droite, seront mis au premier rang, et les plus petits, tenant la gauche, se placeront au 2^e rang. (JS)

⁸ L'ordonnance de 1776 emploie le terme de feu par files et le commandement de feu de files ; l'instruction de 1788 dit feu de file. Ces feux, avec ou sans le 3^e rang, commencent par la droite de chaque peloton, et sont suivis, après la première décharge, par le feu à volonté. (JS)

« Les rédacteurs du règlement de 1791, ne voulant pas souscrire à laisser le troisième rang inactif, reproduisirent le *feu de deux rangs* de l'*Instruction de 1775*¹. »

Le feu de deux rangs commencer, en principe, par un feu de file roulant de la droite à la gauche, et continue par un feu à volonté. Il est probable que, dans la pratique, on se borne à ce dernier².

IV

Écoles de peloton et de bataillon. Les formations.

Les règlements de 1788 et 1791 avaient été rédigés de manière à permettre indifféremment l'adoption de l'ordre mince et de l'ordre profond. Pour donner satisfaction à tous, ils admettaient un très grand nombre de formations. Outre la ligne déployée et les colonnes qui en dérivent naturellement par la rupture des divers éléments les uns derrière les autres, dans leur ordre normal, on y trouve aussi la colonne d'attaque, dernière et très insignifiante transformation de la colonne de Folard³.

¹ Général de Loverdo. *Spectateur militaire*, tome XII, p. 361.

² *Le système de la première décharge n'est pas négligeable et il est intéressant d'en étudier le détail. Le feu de file(s) de l'ordonnance de 1776 et de l'instruction de 1788 commence par la droite de chaque peloton, « chaque file mettra en joue et tirera successivement aussi-tôt après que la file qui sera à sa droite aura fait feu ».*

Le règlement du 1^{er} août 1791 dit autre chose : « Le feu commencera par la file de droite du peloton ; la file suivante ne mettra en joue qu'au moment où celle qui vient de tirer amorcera... »

La traduction polonaise du règlement de 1791 dit que la file suivante ne mettra en joue qu'au moment où celle qui vient de tirer mettra l'arme à gauche, deux temps plus tard encore par rapport au règlement français.

Une traduction anglaise de 1803 dit « the next file will present, at the instant when the first has fired and come down to the loading position » (la file suivante ne mettra en joue qu'au moment où celle qui vient de tirer abaissera l'arme pour la charge ; ou, en employant les termes du règlement, retirera l'arme et prendra la position du deuxième mouvement du premier temps de la charge). Et ce serait donc sensiblement plus rapide que selon le texte original et très proche à la prescription de 1776.

Cette cadence du premier feu sert à donner plus de régularité au feu à volonté qui va suivre, le but c'est de commencer le feu de telle manière qu'il n'y ait point d'interruption, que le feu soit bien nourri et plus ou moins égal dès son début. Se borner au feu à volonté, c'est avoir une décharge générale au début suivie d'une pause car tous les hommes chargeraient les armes, et comme il n'y a pas de différences sensibles dans la rapidité de la charge des hommes, il faudrait plusieurs décharges pour arriver à un feu continu et bien nourri à chaque instant. La rapidité relative de la mise en joue successive des files est le moyen de régler, théoriquement, la densité du feu à volonté.

Les soldats étaient sans doute impatients et il ne semble pas impossible que les files suivaient en pratique plutôt les principes de 1776 (ou plutôt encore ceux de 1788 que l'on trouve chez le maréchal Ney quant à la position du 3^e rang) que ceux de 1791, et que l'auteur de la traduction anglaise, qui a pu suivre l'instruction de l'infanterie française de ses propres yeux, change le texte du règlement selon ce qu'il voyait exécuter sur le terrain.

Les Tableaux synoptiques des manœuvres d'infanterie proposent la modification suivante du feu de deux rangs : « L'ordonnance veut que le feu de deux rangs ne commence que par la droite ou la gauche (aux feux en arrière) des pelotons. Cependant, quand les pelotons sont de plus de seize files il est préférable de le faire commencer dans chaque section, afin qu'il soit plus nourri dès le commencement. » (JS)

³ *L'instruction du 20 mai 1788 ne prescrit pas la colonne d'attaque. (JS)*

Le bataillon comprenait alors 8 pelotons ou compagnies¹ ; chaque peloton se divisait en 2 sections ; 2 pelotons formaient une division. La force de la compagnie variait de 40 à 100 hommes suivant qu'il en manquait plus ou moins à son complet de guerre². Dans les évolutions dirigées par Schauenbourg en 1793, le service à fournir à la garde du camp et les recrues à dégrossir font tomber la force de la compagnie à 36 ou 48 hommes (12 ou 16 files). Le front du peloton sur trois rangs, les files serrées coude à coude, variait donc de 12 à 30 pas³. La compagnie-peloton d'alors tenait donc, dans les manœuvres, la même place que notre section de 50 hommes sur deux rangs. Les ruptures et déploiements du bataillon se faisaient par les mêmes procédés que ceux de la compagnie actuelle.

¹ Si on voulait être précis, ces deux termes ne peuvent jamais être échangés : le peloton étant une subdivision tactique du bataillon, la compagnie une subdivision administrative et de service du bataillon et du régiment ; le peloton se divise en 2 sections, en rangs et files, et il est formé par rang de taille, commandé par le chef de peloton (capitaine) qui commande en même temps sa première section, la seconde section étant commandée par le lieutenant ou second officier de la compagnie ; la compagnie est divisée en 2 sections (ou demi-compagnies), en subdivisions et escouades, mais les soldats sont distribués dans les escouades de manière qu'elles soient également mêlées d'anciens et de nouveaux, la 1^{re} section est commandée par le lieutenant, la 2^e par le sous-lieutenant, et cette structure de la compagnie n'a donc absolument rien à voir avec la structure du peloton (l'instruction de 1788 propose d'unifier la structure tactique et administrative mais reste non-appliquée). Les deux termes sont cependant employés quelquefois assez librement même à l'époque (on trouve le mot peloton dans les tableaux de la formation d'une compagnie du règlement du 1^{er} janvier 1791 par exemple, on trouve des « compagnies déployées en tirailleurs », etc.). (JS)

² Les bataillons sont depuis le 1^{er} janvier 1791 à 9 compagnies chacun, dont une de grenadiers et huit de fusiliers (les bataillons d'infanterie légère sont à huit compagnies de chasseurs, la compagnie de carabiniers sera créée avec la formation des demi-brigades), le 13 mars 1804 la 2^e compagnie de fusiliers (chasseurs) des bataillons de la légère est supprimée et remplacée par une nouvelle compagnie de voltigeurs, la même mesure est appliquée aux bataillons de ligne par décret du 19 septembre 1805 ; le décret du 18 février 1808 réorganise les bataillons en 6 pelotons dont un de grenadiers (carabiniers), quatre de fusiliers (chasseurs) et un de voltigeurs. L'évolution du complet des compagnies est la suivante (y compris les officiers) :

1^{er} janvier 1791 (pied de paix), 55 grenadiers, 55 fusiliers ; 1^{er} avril 1791 (pied de guerre), 65 grenadiers, 89 fusiliers ; 22 novembre 1793 (2 frimaire an 2), 83 grenadiers, 123 fusiliers ; 10 octobre 1801 (18 vendémiaire an 10 – pied de paix des demi-brigades), 75 hommes par compagnie ; les compagnies de voltigeurs sont toujours sur le pied de guerre de 123 hommes, à cet effet le pied de paix des compagnies de fusiliers est de 68 hommes (pour ne pas augmenter le complet du bataillon) ; 18 février 1808 (pied de guerre), 140 hommes par compagnie ; 14 mai 1814 (pied de paix), 75 hommes par compagnie ; 13 avril 1815, 100 hommes par compagnie (mesure provisoire).

L'instruction du 20 mai 1788 est écrite pour les bataillons formés selon l'ordonnance du 17 mars 1788 en 5 compagnies dont une de grenadiers (104 hommes) ou de chasseurs (110 hommes) et quatre de fusiliers (120 hommes sur le pied de paix, 150 hommes sur le « petit pied de guerre » et 174 sur le « grand pied de guerre »), formant chacune deux pelotons ou une division. (JS)

³ A propos des différentes évaluations du front d'une file, d'un peloton et d'un bataillon déployé nous pouvons consulter l'ouvrage Des marches dans les armées de Napoléon par le lieutenant C.-P. Escalle (publié pour la première fois en 1912). Dans l'annexe N° 3, Différentes valeurs adoptées pour le front de la file, nous lisons :

« Les écrivains français l'évaluent à 20 ou 21 pouces, ce qui ferait 0^m,54 ou 0^m,567.

« L'auteur de *Fragments de tactique* (Paris, 1774) dit que l'on comptait ordinairement 18 pouces ; mais, trouvant que ce chiffre donnait trop peu d'aisance, il préfère compter 21 pouces (...)

« Le Règlement du 16 brumaire an XII prit pour le front de la file le ½ mètre ou 18 pouces ½, parce que les hommes de la Révolution étaient de faible corpulence.

« Le Règlement du 11 octobre 1809 adopta le chiffre de 510 millimètres.

« Dans l'*Extrait du Règlement provisoire pour le service des troupes en campagne*, imprimé pour l'armée d'Allemagne en 1813, la file est évaluée à 51 centimètres ou 19 pouces (...)

« Bardin (...) compte pour les voltigeurs 18 à 19 pouces (0^m,486 ou 0^m,513). Il admet que l'on peut adopter en gros le chiffre de 50 centimètres sans erreur sensible (Bardin, *Dictionnaire militaire*, File de bataillon, p. 2320). »

Le règlement de 1791 autorisait les colonnes par division, par peloton, par section, à toutes les distances possibles : distance de division, de peloton, de section, et de trois pas. Les formations utilisées étaient les suivantes :

| | |
|---|-------------------------|
| | à distance entière ; |
| Colonne par division..... | à distance de peloton ; |
| | à distance de section ; |
| | serrée ou en masse. |
| | à distance entière ; |
| Colonne par peloton..... | à demi-distance ; |
| | serrée ou en masse. |
| Colonne par section à distance entière. | |

Les colonnes par peloton et par section ne s'employaient guère que comme formations de marche ou formations transitoires dans la manœuvre. Les colonnes par division étaient seules adoptées comme formations de rassemblement, d'attente ou de combat¹.

On formait les colonnes à distance entière comme aujourd'hui, par la conversion de tous les éléments à droite ou à gauche.

On rompait en colonne serrée ou à distance, face en avant, par les mouvements de tiroir usités encore aujourd'hui pour la colonne de compagnie. Cette rupture² se faisait ordinairement sur le premier élément (1^{er} peloton ou 1^{re} division) mais elle pouvait se faire sur un autre. Si, par exemple, on jugeait à propos de rompre sur la 2^e division, les 3^e et 4^e se

Bardin dit en 1814, dans le Cours d'instruction à l'usage des élèves sous-officiers d'infanterie appelés à l'école de Fontainebleau que le Rang est « Composé d'hommes coude à coude, ne devant occuper qu'un demi-mètre [1 pied et demi] d'espace. »

Le général Servan, ancien ministre de la guerre, auteur (avec le général Lacuée) de l'Encyclopédie méthodique, Art militaire, dit, dans le supplément au IV^e tome publié en 1797 à Paris : « De la distance entre deux hommes du même rang. (...) Il est des tacticiens qui réduisent à 18 pouces l'espace que chaque homme en bataille doit occuper ; d'autres le portent à 20 pouces, d'autres enfin à 21. D'après un grand nombre d'expériences que j'ai faites, je me crois fondé à dire qu'il faudrait le calculer sur 23 ou même sur 24 pouces : alors il y aurait environ un pouce de distance entre chaque homme et cette distance, toute petite qu'elle est, leur donnerait beaucoup de facilité soit pour faire feu, soit pour marcher. Ce qui m'a conduit à cette conclusion, c'est l'observation suivante. Toutes les fois que j'ai mesuré le front d'un bataillon qui venait d'être correctement aligné, après un repos, j'ai vu que chaque homme n'occupait, il est vrai, que 21 pouces, mais après une marche, ou après un feu de deux rangs, j'ai vu toujours que chacun occupait environ vingt-quatre pouces. Ne disons point au soldat de laisser cette distance d'un pouce, car il en laisserait une plus grande ; mais calculons toujours comme si nous lui avions dit de la prendre, car il la prend constamment. »

Le lieutenant Escalle dit que « le front d'une troupe en bataille sur trois rangs, au coude à coude, exprimé en mètres, était à peu près égal au sixième du total des hommes présents. », et il exprime l'avis soutenu également par Bardin que ce chiffre de 0^m,50 par file, bien qu'un peu faible, « suffira généralement pour des calculs rapides, surtout si l'on réfléchit aux exagérations fréquentes des effectifs portés sur les situations. » Ajoutons peut-être que ce qui rend ce chiffre raisonnable outre l'exagération des effectifs, c'est la déduction des serre-files et des tambours qui sont généralement au nombre de 9 par peloton (après le 22 novembre 1793 ; 2 officiers, 1 sergent-major, 3 sergents, 1 fourrier, 2 tambours, le capitaine et le 1^{er} sergent marchent dans les 1^{er} et 3^e rangs). (JS)

¹ *Le décret impérial du 18 février 1808 dit dans son article 7 : « Quand les six compagnies seront présentes au bataillon, on défilera et l'on agira toujours par division. Quand les grenadiers et voltigeurs seront absents du bataillon, on manœvrera et défilera toujours par peloton. » (JS)*

² *Le règlement et tous les textes de l'époque emploient les mots « ployer et ploiement » pour ces mouvements de tiroir (exécutés par le flanc des subdivisions), le mot « rupture » étant réservé aux formations en colonne parallèle à la ligne primitive du bataillon, c'est-à-dire par subdivision à droite (à gauche) ou par subdivision en arrière à droite (à gauche). (JS)*

portaient en arrière et la 1^{re} en avant¹. On rompait aussi face en arrière, le dernier élément prenant la tête et tous faisant face par le troisième rang². Les déploiements se faisaient de même³.

Les déploiements de la colonne à distance entière, face en avant, ne se faisaient pas par des mouvements de tiroir, à cause des inconvénients inhérents à la formation par le flanc sans doubler⁴.

Chaque peloton faisait une demi-conversion à gauche⁵, marchait obliquement, puis se remettait en ligne par une seconde conversion.

La colonne d'attaque avait exactement les dimensions de la colonne par division à distance de section, c'est-à-dire qu'elle remplissait à peu près un carré, dont le côté variait de 20 à 60 pas suivant le force des pelotons. Quand le peloton était de 16 files, comme dans la plupart des manœuvres exécutées en 1793 par Schauenbourg, ce carré avait à peu près 30 pas de côté.

Au lieu de placer les divisions l'une derrière l'autre, dans leur ordre normal, on séparait ici les pelotons d'une même division, en ployant la colonne sur le centre du bataillon, c'est-à-dire sur les 4^e et 5^e pelotons⁶. Le 3^e venait derrière le 4^e; le 2^e, derrière le 3^e; le 1^{er}, derrière le 2^e. De même les 6^e, 7^e et 8^e, derrière le 5^e.

Tel était le résultat de la longue lutte soutenue par Folard, Mesnil-Durand, Joly de Maizeroy et le duc de Broglie, contre les partisans de l'ordre mince.

« La colonne de Folard, calquée sur la phalange grecque, formée sur le centre et se divisant en un certain nombre de fractions, fut remplacée par les *Plésions* ou *Colonnes jumelles* de Mesnil-Durand, et par la colonne d'attaque de 2, 4 ou 6 bataillons, qui occupe une grande place dans les règlements de 1766 et 1776⁷. »

« L'ordonnance sur l'exercice de l'infanterie, du 6 mai 1755, donne une colonne d'attaque de 2 bataillons où les subdivisions, distantes de 8 pas, ont chacune 2 pelotons de front et 6 hommes de profondeur ; cette disposition est, à peu de chose près, reproduite dans les ordonnances de 1766 et 1774⁸. »

¹ ...pour une colonne ayant la droite en tête ; et inversement pour une colonne ayant la gauche en tête. (JS)

² Une telle formation n'existe pas dans le règlement de 1791, ni dans l'instruction de 1788, ni dans l'ordonnance de 1776 ; l'auteur pense peut-être à la rupture par subdivision en arrière à droite (à gauche) qui s'exécute par le flanc des subdivisions, mais la colonne fait toujours face par son premier rang, soit qu'elle est formée avec la droite, soit avec la gauche en tête ; la colonne peut, bien sûr, marcher par son troisième rang, comme on le verra plus bas. (JS)

³ Les mouvements exécutés par le flanc des subdivisions sont toujours carrés dans les déploiements, ils se font par le chemin le plus court dans les ploiements. (JS)

⁴ Analogiquement au mot « ploiement » on employait le mot « déploiement » uniquement pour les mouvements exécutés par le flanc des subdivisions, c'est-à-dire pour les formations en bataille des colonnes serrées ou des colonnes d'attaque ; tous les autres passages de l'ordre en colonne à l'ordre de bataille sont des « formations en bataille », soit à gauche en bataille (ou à droite en bataille ou par inversion à droite/gauche en bataille), soit sur la droite (sur la gauche) en bataille, soit en avant en bataille, soit face en arrière en bataille.

La raison pour ne pas employer le déploiement dans la formation en bataille d'une colonne à distance entière ne repose pas sur le pénibilité de la marche de flanc, mais tout simplement sur les distances, comme le déploiement est toujours exécuté carrément et la ligne de bataille est toujours perpendiculaire à la direction primitive de la colonne ; la formation en avant en bataille exécutée au moyen des demi-conversions des subdivisions et de la marche par rang est plus rapide, la ligne de bataille peut être oblique à la direction de la colonne. (JS)

⁵ Sauf le peloton de la tête qui est porté d'avance sur la ligne de bataille pour servir de base de la formation ; s'il s'agit d'une colonne avec la gauche en tête, la demi-conversion se fera à droite. (JS)

⁶ Ou 3^e et 4^e après 1808. (JS)

⁷ Général de Loverdo. *Spectateur militaire*, tome XII, p. 597. (L'ordonnance de 1776 ne dit rien sur des colonnes d'attaque, et ne travaille avec les colonnes centrales que dans le passage des lignes, comme on le verra plus bas avec le commandant Roguet, JS)

⁸ Commandant Roguet. *Spectateur militaire*, tome XVIII, p. 485.

« L'ordonnance de 1766 admettait la colonne de 2 bataillons accouplés ; mais elle voulait qu'habituellement cette colonne ne fût que d'un seul bataillon. Cette colonne marchait en avant, en arrière, vers la droite et vers la gauche. Si elle était serrée, elle faisait face des quatre côtés... L'instruction de 1769 substitua les ploiements et déploiements par le flanc aux mouvements de conversion dans la formation des *colonnes centrales*, qu'elle composait d'un seul bataillon ou de deux bataillons accouplés. Les instructions de 1774 et de 1775 ne firent aucune mention de la colonne d'attaque¹. »

« L'ordonnance de 1774 est la première où se trouve une colonne serrée *par division* qui, surprise en plaine par la cavalerie, s'arrête et fait feu de tous côtés, les serre-files fermant les intervalles des divisions.

« Des essais furent faits en 1775 à Metz, sous les yeux de M. le maréchal de Broglie, sur un système de colonnes appliqué par Mesnil-Durand à l'ordonnance sur trois rangs et parmi lesquelles se trouvait une colonne double de 12 bataillons ; jugées concluantes par les uns, vivement critiqués par le plus grand nombre, ces expériences furent bientôt suivies de la suppression de la colonne double de 2 bataillons ; l'ordonnance de 1776 n'employa même la colonne double simple qu'accidentellement pour le passage des lignes en avant², comme le prescrit la nouvelle théorie. Quant à la longue colonne double pour franchir le défilé en avant, elle fut toujours maintenue.

« A la même époque, Joly de Maizeroy, se joignant à Mesnil-Durand, avait publié un *Mémoire contenant des observations, desquelles on peut déduire une nouvelle théorie de manœuvres*. L'auteur y propose une colonne double de 20 bataillons, se déployant à 1000 mètres de l'ennemi, sans doute afin d'éviter les inconvénients précédemment reprochés à cette lourde transformation ; 4 colonnes simples par division, de 3 bataillons chacune, forment une première ligne ; les 8 autres bataillons sont deux à deux derrière les précédents ; les colonnes de la première ligne se déploient à 700 mètres de l'ennemi ; les tirailleurs et l'artillerie légère couvrent les divers mouvements.

« Les expériences de Metz, répétées au camp de Bayeux en 1778, plus en grand et d'après des vues peut-être trop exclusives, furent encore moins favorables aux colonnes doubles profondes, qui ne reparurent plus dans nos ordonnances³. »

Cependant les partisans de l'ordre mince, plus éclectiques que leurs adversaires, n'avaient cessé de reconnaître les avantages, sinon des colonnes profondes, du moins des colonnes serrées d'un seul bataillon, soit pour les attaques de poste, soit pour certaines manœuvres comme le passage des lignes : « Nous ne dissimulerons pas, disait Guibert, que nos dernières ordonnances de manœuvres, et surtout celle de 1776, n'aient un peu trop négligé de parler de la colonne serrée sous le rapport d'ordre d'attaque. Il fallait articuler expressément qu'on pourrait se servir de la même colonne pour colonne d'attaque. » Aussi le règlement de 1791 reproduit-il la *colonne sur le centre* de 1776 en la désignant sous le nom de *colonne d'attaque* ; mais ce n'est plus la colonne de Mesnil-Durand avec ses innombrables complications : elle se ploie et se déploie avec la plus grande facilité.

Cette colonne ne diffère, à vrai dire, de la colonne par division que d'une manière insignifiante. Est-il bien nécessaire de les conserver toutes les deux ? Presque tous nos généraux pensent que la colonne par division peut suffire. En l'an XI, le général Meunier est encore partisan de la colonne d'attaque, mais il est le seul. Il présente des arguments peu concluants : cette colonne offre, selon lui, « plus de célérité et de précision, dans les

¹ Général de Loverdo. *Spectateur militaire*, tome XII, p. 597.

² Sous le nom de *colonne sur le centre*.

³ Commandant Roguet, *loc. cit.* « L'introduction des armes à feu a forcé de renoncer à l'ordre profond comme ordre habituel, parce qu'on ne peut faire usage du feu, qui est la principale force, qu'avec l'ordre mince. » (Bugeaud, *Spectateur militaire*, tome XIV, p. 505.)

ploiements et déploiements, que la colonne serrée sur telle ou telle division » ; mais, étant donné le peu de longueur des pelotons, le peu de durée du mouvement dans les deux cas, le ploiement sur le centre diffère-t-il sensiblement du ploiement sur la 2^e ou la 3^e division ? Cette colonne « donne surtout l'avantage de pouvoir, au besoin, d'être séparée latéralement par demi-bataillon, au cas que l'ennemi ait été enfoncé et qu'il fallût charger ses ailes résistant encore. »

Sous l'Empire, le général Meunier lui-même semble avoir abandonné la colonne d'attaque, car dans ses *Évolutions par brigades*, il n'emploie que les colonnes par division. Le général Pelet montre enfin que la colonne d'attaque, si simple qu'elle soit, a des inconvénients qui l'emportent sur ses avantages : « Elle est essentiellement isolée par sa nature ; elle ne peut former une partie d'une grande colonne sans compliquer à l'infini tous les mouvements, et sans risquer de mêler les numéros des pelotons. L'avantage de raccourcir le temps de la formation de chaque bataillon, et d'opérer celle-ci sous le feu de la division centrale, ne compense pas ses inconvénients. Le premier avantage est peu considérable, quand les mouvements s'exécutent rapidement ; le second l'est moins encore dans une ligne de plusieurs bataillons, puisqu'en se ployant ou déployant sur la droite, les bataillons se procurent successivement la protection de leur feu...

« Cependant, si je n'admets la colonne centrale, ni comme base de l'ordre déployé, ni même dans les manœuvres d'une division, je reconnais que cette formation réunit un grand nombre de propriétés. Sans parler de son déploiement et de son ploiement intérieurs, elle offre une extrême facilité pour former et rompre les carrés en marchant, pour se séparer en deux moitiés et attaquer par les deux flancs. On peut la remettre sur la droite ou sur la gauche en bataille ; on peut lui faire reprendre l'ordre direct, en avant par le dédoublement des pelotons sur la gauche, en arrière par des conversions intérieures et une contremarche¹. L'extrême simplicité de la colonne ordinaire doit la faire préférer ; mais dans un petit nombre de bataillons ou pour un seul régiment, on tirerait un bon parti des colonnes centrales...

« Séduit par l'idée d'avoir une colonne unique et par les avantages particuliers que présentent les masses centrales ou colonnes d'attaque, je les avais adoptées d'abord comme base d'un ordre condensé. Cette colonne ressemble beaucoup à l'ordre français que proposait Mesnil-Durand, qu'il étendait aux plus grands corps, et pour lequel on fit avec appareil, à Vaussieux, des expériences bien inutiles. Proposée par le général Meunier dans sa *Dissertation sur l'ordonnance de l'infanterie* (1805), elle paraît avoir été abandonnée par lui dans ses *Évolutions par brigades* (1814)². Quelques réflexions ont suffi pour me faire préférer les colonnes ordinaires par division, formées dans l'ordre numérique. Celles-ci ont le grand avantage de pouvoir doubler et dédoubler, presque à l'infini, les divisions, les pelotons, les sections, et de se déployer successivement et immédiatement, de manière que toutes les parties se touchent³. »

Les circonstances, d'ailleurs, se prêtaient rarement à la formation des colonnes d'attaque sur les champs de bataille, ainsi que le fait remarquer Chambray :

« La colonne d'attaque ne s'emploie pas aussi souvent qu'on pourrait le croire, en voici la raison : l'infanterie, tant qu'elle suit les routes et qu'elle est à une certaine distance de l'ennemi, marche ordinairement par le flanc ; lorsqu'on est assez rapproché de l'ennemi pour qu'il soit nécessaire de s'étendre afin de prendre position, elle quitte les routes et se forme par

¹ *Aucun de ces mouvements de la colonne d'attaque n'est prévu par le règlement. Une formation sur la droite (sur la gauche) en bataille doit être combinée avec la prise des distances et formation à gauche (à droite) en bataille dans l'autre demi-bataillon. Ajoutons que la colonne centrale ne diffère en rien de la colonne par division pour la formation des carrés. (JS)*

² Les manuscrits de ces deux ouvrages sont antérieurs de quelques années à la publication de chacun d'eux.

³ *Spectateur militaire*, tome VI, p. 119.

pelotons ; puis on forme les divisions, on serre ensuite à distance de section ; enfin on met l'arme au bras et l'on prend le pas accéléré, s'il est nécessaire... On voit que, pour se former en colonne d'attaque, il faudrait préalablement se déployer. »

Voilà évidemment ce qui tranche la question, quels que puissent être les petits avantages de l'une ou l'autre formation.

Ces citations feront comprendre à quoi se réduisait, sur les champs de bataille, la différence entre la colonne d'attaque et les colonnes serrée ordinaire. Pelet et Chambray se sont donné la peine d'élucider la question ; leurs contemporains n'y prenaient pas garde, et l'on ne distingue guère, dans les relations de combats ou les dissertations tactiques, s'ils parlent de la colonne centrale ou de la colonne par division. Morand les emploie indifféremment, sans même indiquer de circonstances qui rendent l'une ou l'autre préférable. Il prend la colonne par division pour formation normale de manœuvre et d'attente, comme l'a déjà indiqué Chambray. C'est ainsi que ses bataillons seront massés pour se mouvoir aisément, former l'ordre de bataille, et quelquefois pour attaquer, s'il n'est pas nécessaire de se déployer. Mais il lui arrive aussi de ployer sur le centre un bataillon déployé :

« L'ordre habituel doit être celui qui convient le plus souvent aux terrains et aux circonstances et qui procure la facilité de le changer par toute autre disposition, dans le moins de temps et avec le plus d'ordre possible. Un bataillon en *colonne par division à distance de peloton* me paraît remplir le mieux ces conditions. En effet, il ne peut être surpris ni à dos ni sur les flancs, par un choc de cavalerie ou d'infanterie. Ce bataillon peut se déployer en quelques secondes, avec ordre et sans danger. Une colonne change son front sans se déformer, en pivotant sur elle-même ; c'est le seul ordre à prendre dans une plaine unie ou mamelonnée, et qui convienne à tous les terrains ; il me paraît donc qu'il devrait être regardé comme l'ordre primitif et fondamental de bataille¹. »

« Si le bataillon se trouvait déployé sur une ligne, il peut se plier en colonne *en arrière de son centre* avec la plus grande célérité et sans aucun danger². »³

¹ *De l'armée selon la Charte*, p. 143. (1^{re} édition.) (accessible sur le [books.google](https://books.google.com), JS)

² *De l'armée selon la Charte*, p. 147.

³ Ajoutons à ce chapitre et notamment au sujet de la colonne d'attaque quelques réflexions de détail. Jean Colin a dit : « Cette colonne ne diffère, à vrai dire, de la colonne par division que d'une manière insignifiante. » Cette différence semble être moins insignifiante si on regarde les principes concrets du règlement.

La colonne d'attaque est prescrite par l'article 13 de la V^e partie de l'école de bataillon, et le règlement ne donne des moyens que pour sa formation et pour son déploiement. On n'y trouve rien sur la marche en colonne centrale, rien sur le changement de direction, aucune manœuvre.

Les pelotons en colonne d'attaque s'alignent sur le centre, c'est évidemment par le centre que la marche de la colonne sera guidée – par les sous-officiers de remplacement des pelotons de gauche, ce seront eux qui donneront le pas et la direction et qui seront responsables de conserver les distances, et les pelotons se conformeront aux principes de la marche en bataille donnés par l'article premier de la V^e partie. Cela est d'ailleurs confirmé explicitement par l'ordonnance de 1776.

Le règlement de 1791 ne laisse aucune incertitude concernant la marche et la manœuvre en colonne ordinaire, par division. Celle-ci est guidée par les guides de gauche ou de droite, les principes du changement de direction et de tous les mouvements sont nettement prescrits et expliqués.

La colonne d'attaque est à quart-de-distance et elle est guidée par le centre – si on doit suivre les principes du changement de direction en bataille (article 3 de la V^e partie), ce qui semblerait être probable, converse-t-on autour du pivot fixe (comme en bataille), ou autour du pivot mobile (comme en colonne – pour ne pas être obligés d'accélérer la marche en conversant ou arrêter les subdivisions devant le point de la conversion) ? La colonne d'attaque, n'est-elle considérée d'être serrée et ne change-t-elle donc de direction uniquement par le flanc des subdivisions (article 9 de la III^e partie) ? La colonne d'attaque, est-elle susceptible de changer de direction après tout ? Peut-elle prendre les distances par la tête (article 4 de la IV^e partie) ? Peut-elle se serrer en masse (article 6 de la III^e partie) ?

En 1776 la colonne sur le centre sert pour la seconde ligne dans le passage des lignes, mais elle peut être employée à la première ligne si les circonstances l'exigent. Le bataillon se ploie en colonne, marche en avant

V

Écoles de peloton et de bataillon. Mouvements.

Ce général trouve que le nombre des mouvements prescrits par l'ordonnance peut être réduit. Ceux qui lui paraissent utiles à conserver, comme étant les seuls qu'on emploie à la guerre, sont :

« Former une colonne par division à distance de peloton ; la serrer par section ou en masse ; la déployer sur la division du centre ; changer de direction ou de front à pivot fixe, si la colonne est serrée en masse ; à pivot mobile, si les divisions sont à distance et la colonne en marche ; exécuter des contremarches sur place, enfin se former en carré contre la cavalerie. » Il faut bien ajouter, sans doute, les mouvements élémentaires indispensables pour former les colonnes par le flanc ou à distance entière, et pour les déployer¹.

(ou reste de pied ferme) ou par le flanc, on peut doubler les sections pour réduire le front et les dédoubler, de pied ferme ou en marchant, on se serre en masse pour se déployer, on peut rétablir les distances, et on peut marcher par le dernier rang en retraite. Malgré tout, il n'y a que des mouvements carrés, pas de changement de direction.

En 1791 le règlement ne dit rien sur l'emploi de la colonne d'attaque (dont le peu de profondeur dispense de la faire serrer en masse pour la déployer, n°. 682). Vue sous cet angle, la colonne d'attaque n'est-elle destinée uniquement pour parcourir les quelques dizaines de mètres qui séparent le bataillon déployé de l'ennemi, marcher directement en avant, avec peut-être de très peu sensibles changements de direction ? Elle peut être redéployée pour recommencer le feu, ou bien continuer la marche et charger l'ennemi à la baïonnette, mais elle ne serait jamais formée au début d'une bataille et pour manœuvrer car, comme le dit Chambray, pour la former il faut d'abord se déployer en bataille, mais aussi car manœuvrer en colonne centrale c'est pénible, sa marche étant guidée par le centre ? On a vu avec le général Pelet qu'il n'était pas impossible d'employer des mouvements non-réglementaires pour rendre la colonne d'attaque plus souple. Les officiers familiers avec l'ordonnance de 1776 pouvaient sans doute employer les mouvements proposés par cette ordonnance car il n'y a aucune différence entre la colonne sur le centre et la colonne d'attaque.

Pour illustrer l'emploi libre du terme « colonne d'attaque » dans les relations des batailles, voici des passages du rapport de la bataille d'Austerlitz par le maréchal Soult :

« ... Le restant de la division (*Legrand*) se forma sur deux lignes, en colonne d'attaque, en avant du village de Sokolnitz (*Kobelnitz*).

« La première division, commandée par le général Saint-Hilaire, (...) se forma sur trois lignes, aussi en colonne d'attaque (...); et la 2^e division, commandée par le général Vandamme, fut formée dans le même ordre (...).

« Il fut expressément recommandé aux généraux de division de rester constamment sur deux lignes de bataille et une d'infanterie légère, et de conserver les bataillons en colonne, par division, à distance de peloton, afin qu'en toutes circonstances, ils fussent en mesure de former le carré pour s'opposer à la cavalerie, et aussi pour que leurs mouvements pussent s'opérer avec plus de rapidité. »

Or, la colonne d'attaque n'est pas une colonne par division à distance de peloton. Très probablement le maréchal appelle ses colonnes « d'attaque » parce qu'elles sont destinées pour « attaquer », il ne pense pas aux colonnes centrales du 13^e article de la V^e partie de l'école de bataillon.

Il faut souligner l'affirmation de Chambray : « La colonne d'attaque ne s'emploie pas aussi souvent qu'on pourrait le croire. » (JS)

¹ *En y ajoutant ces mouvements élémentaires, il ne reste pas à vrai dire beaucoup de mouvements à supprimer.*

Quelques lignes plus haut, le général Morand a écrit : « Ce gros volume d'ordonnance qui est le tourment des officiers, l'occupation de toute leur vie, l'admiration des ignorants, serait réduit à quelques pages, et au lieu de ces manœuvres diverses et nombreuses, qui dans leur exécution mettent un corps de troupe dans un état de désordre et de faiblesse, on n'aurait qu'une seule et unique méthode, qui donnerait non seulement l'avantage d'être toujours en état de défense et de combat, mais encore les moyens les plus simples et les plus faciles d'exécuter toutes les manœuvres que la conformation du terrain et toutes autres circonstances pourraient indiquer. » (JS)

Le règlement de 1791 a décrit, à coup sûr, bien des mouvements d'une utilité contestable et d'une assez grande complication. Il suppose, par exemple, une colonne à distance entière débouchant derrière *le centre* de la ligne où elle doit se déployer. Il prescrit alors de lui faire faire un changement de direction à droite en arrivant à un front de peloton de cette ligne ; quand les quatre pelotons de tête auront conversé, ou commanderont pour eux et pour le suivant « *à gauche en bataille* », les trois derniers pelotons se déploieront *en avant en bataille*¹.

Reste la question des inversions. Guibert avait eu l'esprit assez élevé pour les déclarer indifférentes :

« Lorsque je désignerai, dit-il, le premier, second, troisième, quatrième ou dixième bataillon d'une colonne, j'entendrai tout simplement le premier, second, troisième ou quatrième à compter de la tête de la colonne.

« Ceci me conduit à proposer un grand et hardi changement dans notre tactique, savoir le renversement du préjugé d'inversion, préjugé accrédité par plusieurs siècles et par la pratique actuelle de toutes les troupes de l'Europe ; préjugé reconnu puéril et nuisible par tous les militaires réfléchis, mais qu'aucun militaire n'a encore osé saper à cause de son antiquité et du faux point d'honneur qui en a augmenté la force... Toutes les compagnies de fusiliers d'un bataillon ont la même destination... ; il doit donc être indifférent que la gauche actuelle du bataillon en bataille devienne, si les circonstances l'exigent, la tête de la colonne, et que pareillement, s'il est nécessaire, elle devienne, par le déploiement, la droite du bataillon dans son nouvel ordre de bataille.

« Veux-je mettre le bataillon en colonne ? J'en donne la tête à sa droite ou à sa gauche indifféremment et suivant que les circonstances l'exigent, en appelant ensuite le peloton ou la division qui est à la tête de cette colonne, premier peloton ou première division, et ainsi des autres suivant leur rang. S'agit-il de me reformer en bataille ? Je me réforme sans m'embarasser que ma droite primitive soit devenue ma gauche, et ma gauche, ma droite. S'agit-il de déployer ? Je me déploie à droite ou à gauche de telle division de ma colonne que ce soit, et il m'est de même égal que ce mouvement place à ma droite la division de la tête ou de la queue de la colonne. »

Mais il faut remarquer que Guibert, admettant l'inversion des pelotons, n'admet pas celle des hommes dans le peloton :

« Quand mon bataillon sera ce qu'il nous plaît d'appeler inverti, c'est-à-dire que ce qui était à sa droite dans l'ordre primitif sera devenu sa gauche, les soldats, les rangs, les files auront-ils changé de place ? Chaque soldat n'aurait-il pas toujours à côté de lui, devant et derrière lui les mêmes hommes ?² »

Le règlement de 1791 n'est pas aussi large dans ses prescriptions que Guibert l'aurait voulu. Il indique exactement, pour une colonne qui a *la droite en tête*, les déploiements *à gauche* ou *sur la droite*³.

Cependant il ne proscrie pas l'inversion. Il recommande seulement de ne la tolérer que quand elle paraît nécessitée par des circonstances spéciales :

¹ *En pratique, la colonne arrivant par derrière le centre de la ligne de bataille se serre en masse et se déploie sur la subdivision du centre, pour cela il faut que la direction de la colonne soit perpendiculaire à la ligne de bataille ; la « formation en bataille composée de deux mouvements » (article 3 de la IV^e partie de l'école de bataillon) peut être exécutée sur une ligne oblique. (JS)*

² *Essai général de Tactique. Œuvres militaires de Guibert, tome I, p. 312.*

³ *Pour la première formation, la colonne est arrêtée et formée en bataille par des conversions simultanées et de pied ferme des subdivisions ; pour la seconde formation la colonne continue à marcher, et les subdivisions changent de direction l'une après l'autre (sur la droite) pour se porter sur la ligne de bataille indiquée, ainsi l'ordre primitif des subdivisions est toujours conservé. (JS)*

« Le chef de bataillon, supposant quelquefois la nécessité de faire face au flanc opposé à la direction, et voulant exécuter cette formation par le mouvement le plus court, si la colonne a la droite en tête, commandera : *Par inversion, à droite en bataille, bataillon, guides à droite – Marche.* »¹

Il ne paraît pas qu'à l'usage le besoin des inversions se soit fait sentir. Le général Mathieu Dumas félicite l'ordonnance de ce qu'elle « donne des moyens de prévenir les inversions et toute espèce de confusion² ».

Le général Meunier ne veut pas d'inversion dans le bataillon :

« L'inversion, dit-il, offre tant d'avantages à la guerre dans les grands mouvements, que nous regardons comme très important d'en faire usage en plusieurs circonstances ; mais l'inversion doit être proscrite dans l'intérieur des bataillons en manœuvre de ligne, comme pouvant nuire à l'ordre, qui fait la principale force de l'infanterie, et qui est nécessaire pour la régularité des manœuvres³. »

Si l'inversion entre les pelotons était admise, au moins à titre exceptionnel, par le règlement de 1791, l'inversion entre les rangs ne l'était en aucune façon. On ne faisait face, par le troisième rang, que d'une manière tout à fait momentanée, pour l'exécution d'un mouvement. On attachait, en effet, une grande importance, malgré l'opinion de Guibert, à la répartition des hommes entre les trois rangs. Des discussions interminables ont été engagées à ce sujet, et quelque opinion que l'on eût, on tenait fermement à maintenir au premier rang, soit les plus anciens soldats, soit les plus grands⁴. Aussi, lorsqu'il s'agissait de faire face en arrière d'une manière définitive, exécutait-on une *contremarche*.

Ce mouvement consistait en ce que chaque peloton faisait par le flanc droit et par file à gauche deux fois⁵, pour se replacer, face en arrière, le long de son front primitif.

La même préoccupation avait fait introduire un mouvement pour *déployer la colonne, la droite en tête, face en arrière en bataille*. Le premier peloton se porte, par une contremarche, derrière et contre les deux jalonneurs établis sur la ligne. Chaque peloton se porte de même, par une marche de flanc et diagonalement, sur le point où sera établie sa gauche ; il y fait par file à gauche et enfin fait face à gauche et s'aligne.

L'on avait fréquemment occasion, dans une retraite, d'exécuter ce mouvement et l'on ne pouvait se dispenser de remarquer combien il eût été plus simple de déployer la colonne face en avant et de faire ensuite un demi-tour sur place.

Aussi le général Pelet, dans ses *Manœuvres d'un corps d'armée d'infanterie*, proteste-t-il contre le préjugé de l'inversion des rangs :

¹ N° 324 de l'Ecole de bataillon (IV^e Partie, Article 2). (JS)

² *Précis des événements militaires*, tome XII, p. 31.

³ Evolutions par brigades.

⁴ *C'est cette dernière mesure qui est exigée par le règlement* : « Chaque compagnie sera formée par rang de taille, de la droite à la gauche, quelle que soit sa place dans le bataillon ; le tiers composé des plus grands hommes, formera le premier rang ; le tiers composé des plus petits, formera le second rang , et l'autre tiers le troisième rang. » *Il y a plusieurs raisons pour une telle disposition ; la première ce sont les feux de salve, le premier rang y met le genou à terre (selon le règlement), et le troisième rang peut mettre en joue plus facilement, car les hommes qui le forment sont plus grands que ceux devant eux ; l'autre raison, c'est sans doute la force et la résistance du premier rang pour les corps-à-corps ; et on peut y ajouter la présentation de l'infanterie, les plus grands soldats sont les plus beaux.*

La pratique amène un problème, aux feux de deux rangs ou feux à volonté, le premier rang reste debout, devait-il gêner la mise en joue du second rang, étant formé des plus grands hommes ? Non, les hommes visent non pas par-dessus les hommes devant eux, mais à travers le premier rang, entre l'homme devant soi et son voisin à droite. (JS)

⁵ « ...la première file conduite par le chef de peloton exécutera une demi-conversion à gauche... » (n° 278, VI^e leçon de l'Ecole de peloton, article 4). (JS)

« Je pense que l'on doit faire aussi marcher et manœuvrer les masses par le troisième rang dans tous les mouvements qu'elles exécutent en arrière... On évite ainsi les contremarches, réprouvées par beaucoup de tacticiens, les mouvements croisés, les pertes de temps. Cette marche, fort utile pour sa simplicité et sa rapidité, est inappréciable dans les mouvements de retraite, où rien ne saurait la remplacer. Je l'ai vu exécuter bien souvent à la guerre, presque malgré ceux qui l'employaient. Je m'en suis servi moi-même pendant la retraite de l'arrière-garde en 1813, depuis Leipzig jusqu'à Erfurt, et quelquefois en 1814. Par un simple demi-tour, je me plaçais face à l'ennemi et me déployais sur un point quelconque de la colonne, et qui, en pareil cas, est la manœuvre la plus nécessaire. Me remettant successivement en marche par un second demi-tour, je pouvais prolonger le combat jusqu'au dernier moment.

« Dans le petit nombre de cas autorisés par le règlement pour faire marcher les troupes par le troisième rang, tout annonce qu'on a regardé cet ordre comme entièrement forcé et très momentané. »¹

Mais si le général Pelet réclame en faveur de l'inversion des rangs, il n'admet pas plus que Meunier ou Dumas l'inversion des pelotons :

« L'inversion dans les pelotons d'un même bataillon présente des inconvénients, dit-il, parce qu'elle exige de tous ceux qui sont appelés au commandement des pelotons un degré d'intelligence et d'attention qui peuvent ne pas de rencontrer toujours². »

On s'est donc contenté, sans trop de critiques, des procédés de rupture et de déploiement de l'ordonnance. La discussion a été plus vive en ce qui concerne les mouvements même des colonnes, ou, plus précisément, leurs changements de direction.

Ainsi que Guibert l'avait prévu³, la colonne par division est devenue la formation de manœuvre par excellence. C'est en colonne par division que les bataillons se forment dès qu'ils entrent sur le champ de bataille ; réduits ainsi à un petit volume, bien en main, ils peuvent se porter aisément sur tous les points. Il est facile de modifier l'ordre de bataille, la direction du front jusqu'à la dernière minute. Il convient donc que les évolutions de ces bataillons soient faciles et rapides. Or, si le règlement de 1791 fait changer de direction les colonnes à distance de peloton ou de section par conversion successive des divisions, il n'admet pas ce procédé pour les colonnes serrées.⁴ Le changement de direction de la colonne

¹ Avec respect pour l'opinion du général Pelet, il faut constater que le règlement ne contient un seul mot sur la restriction de la marche par le troisième rang. L'École de peloton en parle dans sa III^e leçon, article 5, et ne fait que donner les principes et les commandements. L'école de bataillon n'en parle point dans la III^e partie (sur la marche en colonne), et on ne trouve la marche par le troisième rang que dans la V^e partie, article 6 (marche en retraite du bataillon déployé), et encore, sans aucune restriction ou recommandation concernant son usage.

Faire marcher une colonne par le troisième rang ce n'est d'ailleurs pas une invention des guerres napoléoniennes. L'ordonnance du 1^{er} juin 1776, titre XII, passage des lignes, article 9 : « Dans le cas où cette colonne (colonne sur le centre, analogique à la colonne d'attaque de 1791) devrait être employée en retraite, elle serait formée de même mais elle ferait demi-tour à droite après s'être formée & marcherait par le dernier rang. »

Le règlement donne tous les principes nécessaires pour faire marcher par le troisième rang et rien n'empêche de les appliquer à une colonne. Elle devient ainsi colonne en ordre inversé, les guides se mettent au troisième rang devenu premier, et l'ensemble suit, sans aucune difficulté, les mêmes principes pour la marche et les changements de direction. On ignore d'où sort cette conviction d'un « préjugé de l'inversion des rangs », et encore, si le règlement interdisait explicitement un tel mouvement irréparable et d'utilité indiscutable, les chefs de bataillon ne le respecteraient pas sur ce point, dans beaucoup de situations il n'y a point d'alternative (changement de direction ou contremarche). On trouvera d'ailleurs l'inversion des rangs pour les changements de front du bataillon déployé. (JS)

² Spectateur militaire, tome VI, p. 213.

³ Tome I, p. 295 et suivantes; tome III, p. 171 et 247.

⁴ En fait, la colonne par division à distance de section est une colonne à quart-de-distance, et le règlement ne dit rien sur les principes de son changement de direction ; pour le changement de direction sur le côté du guide, il n'y a point de problème. Pour le changement sur le côté opposé, qui s'exécute par une conversion autour du pivot mobile, le règlement prescrit le pas du pivot de 6 pouces pour les colonnes à distance entière, et le pas

serrée se fait exclusivement de pied ferme et par le flanc. On conçoit que ce n'est pas un mouvement assez rapide pour les évolutions du champ de bataille, surtout à une époque où la marche de flanc présente tant d'inconvénients.

Schauenbourg et Meunier croient de leur devoir d'instructeurs de régler la conversion des colonnes serrées, dont ils font le mouvement fondamental de leurs évolutions de ligne. Ils y arrivent en augmentant le rayon du cercle décrit par le pivot¹. Dans la réalité, le bataillon en masse, n'ayant guère à converser que d'un angle aigu, s'en tirera facilement par cette méthode et, s'il a, exceptionnellement, à converser à droite ou à gauche, peut-être le procédé réglementaire serait-il préférable.

Mais on a préféré, généralement, former la colonne par division à distance de peloton. Elle peut ainsi converser sans peine, et c'est la conversion la plus maniable et la plus souple qu'il y ait.² C'est celle que l'on rencontre dans presque toutes les relations de bataille³ et c'est encore celle que préconisent Morand, Pelet⁴, etc., comme dispositif de manœuvre ou d'attente. Le chef de bataillon, placé en tête de sa troupe, la conduit à sa guise sur le terrain sans indications spéciales : « Pour ces manœuvres, dit le général Morand, il ne faut à un chef de bataillon que de l'attention et du coup d'œil, pour veiller à la conservation des distances entre les bataillons, aux alignements ; ...car, comme le bataillon manœuvre constamment dans le même ordre, c'est-à-dire en colonne, qu'il se porte, *comme le ferait un individu*, sur le point qu'il doit occuper ; qu'il doit y arriver par le chemin le plus court, son chef n'a point à faire un choix entre plusieurs manières d'opérer ce mouvement et les officiers des compagnies ne peuvent jamais hésiter ni se tromper⁵. »

« Les masses, dit Pelet, qui désigne ainsi les colonnes par divisions à distance de peloton, se meuvent isolément, quoique coordonnées sur toute la ligne. Elles se portent en avant, en arrière, à droite, à gauche, par les demi-tours, par les conversions et par les marches de front ou de flanc. Prenant toutes les directions et même, tour à tour, les plus opposées, elles étendent, resserrent, concentrent la ligne de bataille dans tous les sens... Formées habituellement sur la droite, elles se ploient mieux à tous les mouvements de la grande colonne, mais elles peuvent s'établir sur toute autre division.

« Cet ordre a été, en grande partie, suivi par nos troupes dans la dernière guerre... Les étrangers paraissent avoir adopté depuis longtemps cette formation comme base fondamentale de leur infanterie⁶. »

d'un pied pour les colonnes à demi-distance ; mais il est certain que les changements de direction des colonnes à quart-de-distance ne seront jamais très sensibles, donc la conversion aura été achevée à la première division, et le point de conversion dégagé, lorsque la seconde division commencera la sienne. (JS)

¹ Schauenbourg, p. 41 ; Meunier ; « L'article 8 de la troisième partie de l'école du bataillon prescrit de faire ces changements à distance de section ; mais il est plus avantageux de les faire en masse, et on parviendra de la manière suivante à les faire sans confusion.

« L'appui de chaque subdivision sera toujours du côté de l'aile marchante. Le guide placé sur cette aile observera de dégager la conversion, et que ses pas n'excèdent pas deux pieds.

« Les guides des subdivisions suivantes conserveront la distance de cinq pas au guide précédent, et suivront la trace du premier guide de la colonne, comme dans la marche directe. La pratique de ce mouvement fera connaître combien ce principe est sûr. » (*Schauenbourg, pp. 22–23, JS*)

² *C'est une colonne à demi-distance, et le pivot doit faire le pas d'un pied, ce qui rend le mouvement naturellement plus difficile que dans le cas d'une colonne à distance entière, vu aussi l'étendu double du front d'une division par rapport à un peloton ; ce n'est donc pas la plus souple des colonnes, mais elle est sans doute très maniable, et elle offre des qualités indiscutables pour en faire une formation de bataille de premier ordre. (JS)*

³ Austerlitz (rapport de Soult ; cité plus haut, JS) ; Auerstaedt (journal du 3^e corps), etc.

⁴ *Spectateur militaire*, tome VI, p. 114.

⁵ *Spectateur militaire*, tome VII, p. 151.

⁶ *Spectateur militaire*, tome VI, p. 115.

Il semblerait que le changement de direction de la colonne à distance entière ne fût pas susceptible de complications et de discussions. Le règlement de 1791 avait trouvé moyen, cependant, de les faire naître en décrivant la *prompte manœuvre* : on supposait qu'une colonne par peloton à distance entière, ayant à changer de direction, devait se trouver, le plus tôt possible, redressée dans la nouvelle direction. On pouvait supposer, par exemple, qu'elle n'aurait pas l'espace nécessaire pour dépasser tout entière le point de conversion. On laissait donc les trois ou quatre pelotons de tête exécuter le mouvement ordinaire, et on portait les quatre ou cinq derniers², par un mouvement de flanc et diagonalement, sur le prolongement de la nouvelle direction. C'était, en quelque sorte, appliquer à la colonne à distance entière le changement de direction par le flanc droit de la colonne serrée.

Cette *prompte manœuvre* pouvait rendre service dans la réalité, mais elle était d'une exécution très difficile sur le terrain d'exercice, où l'on voulait que les pelotons de queue fussent redressés à leur distance au moment précis où le dernier des pelotons de tête achevait sa conversion³. C'est cette exécution presque impossible que les jeunes officiers reprochaient amèrement, après 1815, à la *prompte manœuvre*. Les survivants de l'armée impériale étaient d'un tout autre avis :

« Ce mouvement, dit le général Brenier, a été proscrit depuis longtemps par les manœuvriers, d'abord parce qu'il est presque impossible de l'exécuter d'après les principes de l'ordonnance, qui prescrit à chaque subdivision de faire *halte, front, marche*. C'est une suite de ce que j'appellerai la manie de l'ordonnance de ne pas vouloir qu'on manœuvre en marchant et qui exige un temps d'arrêt entre chaque mouvement ; car il est bien évident que si chaque chef de peloton, au lieu de commander : *halte, front*, commanderait en suite : *par le flanc gauche, marche !* il n'y aurait point de temps perdu... On a proscrit à tort le changement de direction par la *prompte manœuvre* ; elle a sans doute ses inconvénients, mais je soutiens qu'il est des circonstances où cette manœuvre peut être très utile et je dis même que, dans certains cas, elle ne peut être remplacée par une autre, à moins d'une grande perte de temps. La *prompte manœuvre* est évidemment un changement de direction par le flanc à distance entière ; car les subdivisions serrent, marchent et reprennent leur distances lorsqu'elles sont arrivées sur la nouvelle direction... Je demanderai la permission de citer une circonstance où j'ai fait exécuter ce dernier mouvement. Par suite du traité de Tolentino, etc.⁴... »

Les derniers mouvements de l'école de bataillon sont sujets aux mêmes observations : ils ne paraissent guère à leur place dans un règlement et si tant est qu'on les ait pratiqués à la guerre, comme cela paraît probable, le fait qu'ils étaient réglementés a encouragé à les exécuter avec une précision et un formalisme qui ne leur convenait nullement. Tels sont les passages d'obstacles et de défilés.

² N^o. 202 de l'Ecole de bataillon : « Lorsque deux pelotons au moins seront entrés dans la nouvelle direction... » (JS)

³ Il est même impossible de représenter géométriquement ce mouvement par une figure, à moins de supposer que les pelotons par le flanc doublent l'allure. (n^o. 203 de l'Ecole de bataillon : « Au commandement de *marche*, tous les pelotons, hors ceux qui sont entrés sur la nouvelle direction, feront à droite en marchant, et prendront le pas accéléré... » JS)

Il faut observer que le texte du règlement n'exige point de faire « redresser les pelotons de la queue à leur distance au moment où le dernier peloton de la tête achevait sa conversion » ; le n^o. 213 ne fait que dire « il est de la plus grande importance que les pelotons arrivant dans la colonne ne perdent jamais leur distance... », et les pelotons de la queue reprennent leur place dans la colonne naturellement l'un après l'autre, à la distance indiquée, et parallèlement au peloton précédent. (JS)

⁴ *Spectateur militaire*, tome IX, p. 461.

Le *passage d'obstacles*, tel qu'il est décrit dans l'ordonnance, paraît un jeu bien innocent : « Un bataillon marchant en bataille par le premier rang, lorsqu'un peloton ou une division devra simuler le passage, le chef de bataillon avertira : *tel peloton, obstacle !* Le chef du peloton, ou de chacun des pelotons désignés, se portera à deux pas en avant et se retournant vers on peloton, il commandera, s'il fait partie du demi-bataillon de droite : « *tel peloton, par le flanc gauche, par file à droite, marche !* »... L'obstacle étant passé, le chef de bataillon avertira : *tel peloton, en ligne !* Le chef de peloton commandera : *en ligne, marche !* et les files rentreront successivement en ligne en se conformant à ce qui a été prescrit dans l'école de peloton. »

Voilà, dira-t-on, beaucoup de mots pour peu de chose. Mais ce n'est pas tout : le chef de bataillon peut simuler un très gros obstacle, sur le front de 4 pelotons, par exemple. Ceux-ci ne feront plus par le flanc, comme le peloton gêné par un arbre : ils se ploieront en colonne serrée derrière le peloton le plus voisin.

Suivent deux pages de remarques sur l'exécution de ces deux mouvements, après lesquelles on peut bien avouer que l'ordonnance de 1791 a abusé du droit de réglementation et créé ainsi, pour le temps de paix, une foule d'exercices dont l'exécution n'est qu'une perte de temps.

Le passage de défilé n'est pas aussi simple que celui de l'obstacle. Il a soulevé des discussions interminables, et désormais sans aucun intérêt. On s'est demandé si la colonne centrale s'y prêtait mieux que la colonne par division ou par peloton ; on a cherché le moyen le plus régulier pour diminuer le front des pelotons à mesure que le défilé se rétrécissait. Au total, on n'a inventé que des chinoiseries, car en campagne le passage de défilé, s'il se produit une fois par hasard, s'exécutera par des moyens irréguliers, et s'il doit se répéter souvent, sera évité par l'adoption d'une colonne par le flanc ou par demi-section.¹

Le passage de défilé en avant, qui se faisait d'une manière très compliquée en *mettant des files en arrière* pour les ramener ensuite en ligne, a perdu toute raison d'être lorsqu'on a cessé d'exécuter les marches en colonne par peloton². Schauenbourg prescrit, dans son Instruction, d'employer la marche de flanc dans les routes et dans les défilés, et même pour se rendre sur le terrain d'exercice. « Chaque soldat portera l'arme à volonté, prendre un pied de distance de plus que dans la marche régulière, et les trois rangs se partageront la largeur de la route, le premier et le troisième rang marchant sur les bords et le deuxième au milieu³... Cette marche de route réunit à l'aisance qu'elle donne au soldat la facilité de traverser tous les défilés, sans autre mouvement que de faire appuyer les premier et troisième rangs sur le deuxième, suivant la largeur du défilé. Il suffira aux chefs de la comparer à la marche de route prescrite par l'ordonnance de 1791 pour en sentir les avantages, et lui donner la préférence sur cette dernière. On pourrait objecter contre cette colonne la profondeur qui en résulte. Mais cet inconvénient est bien balancé par les lenteurs qu'ont toujours entraînées les mouvements de la colonne de route de l'ordonnance de 1791, et par le peu d'ordre avec lequel ils ont été exécutés malgré les essais réitérés qui en ont été faits, et dans lesquels souvent la multiplicité des mouvements allongeait la colonne plus que n'eût fait la marche de flanc continue. »

¹ Les mouvements de mettre les files en arrière pour réduire le front de la subdivision (article 1^{er} de la VI^e Leçon de l'Ecole de peloton) paraissent peut-être comme des chinoiseries, mais en réalité, avec un peu d'effort, ils sont très faciles à comprendre et à exécuter, l'aile désignée est rompue en arrière et marche par le flanc, pour se remettre en suite en ligne par les moyens les plus naturels.

Il serait également intéressant de connaître la source qui parle des demi-sections. (JS)

² Observation très discutable, déjà il faut noter que l'effectif d'un peloton en 1791 est plus ou moins égal à l'effectif d'une section après 1808, etc. (JS)

³ On se pose ici la question où marchent les serre-files ? (JS)

Les instructions des maréchaux pour la campagne de 1805 prescrivent une formation de route par quatre ; mais n'indiquent pas la manière de passer de l'ordre en bataillon sur trois rangs à cette colonne par quatre¹.

Le passage de défilé en retraite est plus savant et, d'après les contemporains, il a été employé à la guerre, car des généraux de l'Empire en discutent les détails au point de vue pratique : on suppose qu'un bataillon, battant en retraite en présence de l'ennemi, est obligé de franchir un défilé sans cesser de tenir tête à son adversaire. Si l'on suppose que le défilé est en arrière de son aile droite, c'est celle-ci qui devra rester en position la dernière pour couvrir le débouché. Au commandement : *En arrière par l'aile gauche passez le défilé*, ce sont les files de gauche qui rompent successivement, en faisant deux fois par file à gauche, pour passer derrière le front et gagner ensuite le passage. Aux termes du règlement, ce mouvement devait se faire par peloton : le peloton de gauche faisait tout entier par le flanc gauche et par file à gauche, les files allant toutes converger au même point. Schauenbourg jugeait préférable de faire rompre chaque files à son tour, quand les précédentes arrivaient à sa hauteur. Il appréciait particulièrement cette manœuvre, qu'il employait souvent, sous la désignation irrégulière de : *par files en arrière de l'aile gauche*. Si une ligne faisant face à l'ennemi veut exécuter un changement de front pour se porter en avant et à droite de sa droite, en faisant face à gauche, elle n'exécutera pas ce mouvement tout d'une pièce ni en commençant par la droite, ce qui la rendrait vulnérable, mais elle rompra par files en arrière de la gauche ; ces files passeront derrière la ligne, et se porteront *sur la gauche en bataille*. La troupe restera ainsi constamment réunie, et ne sera jamais désarmée.

La plupart des écrivains militaires du temps approuvent le procédé de Schauenbourg : « Les instructions de 1775 et de 1788, ainsi que l'ordonnance de 1776, faisaient converger les files chacune à sa place, dit le général de Loverdo ; le général de Schauenbourg a préféré cette dernière méthode. Il nous semble que le règlement de 1791 ralentit sans nécessité ce mouvement, qui doit être exécuté avec la plus grande célérité². »

Il est à remarquer que le règlement de 1791 ne contient pas de formation en carré dans l'école de bataillon. C'est seulement dans les évolutions de ligne qu'on voit paraître la colonne contre la cavalerie et le carré, pour une colonne de quatre bataillons.

La colonne étant formée par division à distance de section, avec une distance de trois sections entre les bataillons, au commandement : *Colonne contre la cavalerie*, les canons de régiment se portent sur les flancs à hauteur des intervalles et à huit ou dix pas de la colonne, et quelques tirailleurs, pris dans le troisième rang des divisions, sont éparpillés de tous côtés.

Au commandement : *Formez le carré*, la division de tête s'arrête, la deuxième serre sur elle, à un pas de serre-files. La dernière et l'avant-dernière division serrent de même sur celle qui les précède. Au commandement : *Par sections à droite et à gauche en bataille, marche*, les deux sections de droite de chaque division font à droite en bataille, et celles de gauche à gauche, à l'exception des deux divisions de la tête et des deux dernières ; celles-ci ont fait demi-tour. Le carré se trouve ainsi formé sur six de profondeur.

Si l'on examine les proportions de ce carré, on voit qu'avec les quatre bataillons de l'ordonnance, il est beaucoup plus long que large. Il serait exactement carré s'il était formé avec deux bataillons seulement.

Il était facile de former un carré par bataillon, et si l'on voulait six hommes de profondeur, il suffisait de prendre un front de peloton pour base du carré ; le règlement n'adopta pas cette solution, et, après 1815, on présenta un grand nombre de projets relatifs à la formation et à

¹ *Campagne de 1805 en Allemagne*, tome II, p. 479, note 1. (*serait-ce une application des principes de cavalerie concernant la marche sur les routes ? JS*)

² *Spectateur militaire*, tome XII, p. 592.

l'emploi des carrés ; mais certains généraux, comme Gouvion Saint-Cyr, ne l'admettaient pas¹, de sorte que, là encore, on ne peut apercevoir une opinion unanime qui condamne le règlement.

VI

Évolutions de ligne.

C'est le titre V du règlement (Évolutions de ligne) qui a été le plus discuté. Avant de passer en revue les critiques générales qu'on lui a adressées, nous allons en résumer les principales dispositions.

La 1^{re} partie ne fait que reprendre les mouvements déjà traités antérieurement : alignements, feux, maniement d'armes, etc.

Les 2^e, 3^e et 4^e parties traitent des ruptures et déploiements. On y suppose une ligne de 8 bataillons, en spécifiant que les mêmes procédés seraient applicables à un nombre quelconque, et on la fait rompre en une seule colonne.

Rien à mentionner pour la colonne à distance entière face à droite ou à gauche. Mais la rupture en colonne serrée, face en avant, donne lieu à des observations : chaque *peloton* se porte diagonalement à la place qu'il doit occuper dans la colonne, s'il n'y a que 8 bataillons ; ce seront donc 63 pelotons qui se mettront en marche en même temps ! Schauenbourg déclare ce mouvement déraisonnable : il fait former d'abord chaque bataillon en masse et le porte à sa place dans la colonne. Le général Meunier proposera, pour une colonne de 12 bataillons ou plus, d'exécuter le mouvement par brigade de 4 bataillons.

La 2^e partie comprend encore le mouvement : *rompre par la droite pour marcher vers la gauche*. Le 1^{er} bataillon rompt en colonne et se porte en avant, en demi-à-gauche. Chacun des autres bataillons rompt à son tour, par peloton ou par division, pour prendre sa place derrière le précédent.

Les mouvements de la colonne serrée ou colonne de masses sont lents et difficiles. Le bataillon en masse ne pouvant, d'après le règlement, changer de direction que de pied ferme et par le flanc, il faut arrêter toute la colonne et la mettre par le flanc jusqu'à la fin de la conversion. Si l'on se rappelle les inconvénients de la marche de flanc, on jugera ce

¹ « Napoléon était en général fort partisan des carrés, et ils sont devenus dans les armées françaises d'un usage journalier. Ce système m'a toujours semblé absurde, et, pendant environ vingt ans que j'ai fait la guerre, je n'ai jamais rencontré une seule circonstance où il m'ait paru nécessaire de l'employer. J'ai ouï dire à ceux qui s'en servaient que c'était dans le but de donner à l'infanterie de la force contre la cavalerie, et d'augmenter sa confiance ; j'ai toujours pensé que cela devait produire le contraire, puisqu'on lui ôte par là de son feu, qui fait sa force, et de son mouvement, ce qui est un inconvénient grave, surtout pour l'infanterie française qui doit être très agissante. Il me semble enfin que cette manœuvre doit affaiblir le moral des soldats à qui on la fait exécuter, et produire l'effet contraire sur leurs ennemis ; elle semble dire aux uns : « Placez-vous de cette manière, car on va vous sabrer », et aux autres : « Voyez comme ils ont peur de vous, examinez cette contenance timide ; chargez ! » (Gouvion Saint-Cyr, *Mémoires*, tome IV, p. 34).

On a bien vu déjà que Gouvion Saint-Cyr savait présenter des avis très originaux. Voulait-il vraiment conserver son infanterie « très agissante » en la laissant déployée face à une division de cuirassiers ? Pour ne pas être pris de flanc, ses bataillons vont-ils exécuter un changement de front au lieu de se ployer en colonnes et former les carrés ? Ne pas ôter l'infanterie de son feu, et la conserver très agissante, n'y a-t-il forcément une contradiction ? Etc.

En 1811 Davout donne une instruction importante sur les carrés pour son corps d'armée, les carrés sont largement traités dans le Manuel d'infanterie par Etienne-Alexandre Bardin. On s'en sert dans toutes les armées. Les carrés anglais seront admirés après Waterloo. Il est difficile de croire que l'usage des carrés « a vraiment toujours semblé absurde » au maréchal Saint-Cyr. (JS)

mouvement impraticable. Le remède est dans l'emploi des conversions à grand rayon ou dans la substitution de la colonne à distance de peloton ou de section à la colonne serrée.

Le déploiement de la colonne de masses se fait par mouvements carrés et par bataillon. Le général Meunier propose de le faire par brigade de 4 bataillons quand le nombre des bataillons est considérable.

La 4^e partie se termine par des mouvements répondant à des suppositions peu vraisemblables. Par exemple, déployer une colonne à distance entière, face en avant, sur l'un quelconque des pelotons. Tous les pelotons et bataillons qui se trouvent en arrière, exécutent le déploiement *en avant en bataille* ; ceux qui se trouvent en avant doivent commencer par une contremarche de chaque peloton, puis exécuter le déploiement *en arrière en bataille*, qui est déjà compliqué par lui-même, le tout pour ne pas marcher face par le troisième rang pendant l'exécution du mouvement.

Il est prévu de même des mouvements pour déployer une colonne arrivant par derrière le centre de la ligne, ou par devant. Les principes sont les mêmes qu'à l'école de bataillon, mais on a toujours peine à imaginer une colonne à distance entière de 48 pelotons, exécutant un pareil mouvement.

Nous arrivons enfin à la 5^e partie de ce titre V. Elle traite de la marche en bataille et des changements de front.

Ce n'est pas chose facile que d'assurer la direction et l'alignement de 8 ou 12 bataillons dans la marche en bataille. Le règlement de 1791 n'y consacre pas moins de six pages, précisant les moyens pratiques par lesquels le commandant en chef maintiendra le drapeau du bataillon de direction sur la ligne indiquée, corrigera l'erreur qu'il a pu commettre lui-même en ne prenant pas une direction perpendiculaire à l'alignement primitif, rectifiera la position des bataillons voisins, etc. Cette partie de l'ordonnance a été vivement critiquée. A quoi bon, a-t-on dit, s'occuper si méticuleusement de la marche en bataille de plusieurs bataillons, manœuvre qu'on n'a ni occasion ni la faculté d'exécuter à la guerre ? Le général Fririon a répondu à cette critique :

« Il est de principe qu'il faut s'abstenir de manœuvres combinées quand on se trouve à portée de l'ennemi, les dispositions devant être prises d'avance : or, lorsque vous êtes déjà sous les coups de l'ennemi, et qu'il est ordonné de marcher en bataille, vous avez à franchir l'intervalle qui vous sépare de l'ennemi. Cet espace d'une portée de fusil est déjà considérable : il s'agit donc de le parcourir en ordre. Vous devez, de plus, supposer que l'ennemi, par ses mouvements ou sa seconde ligne, vous forcera à continuer la même marche sans retard et sans hésitation. Vous ne savez donc par quand vous aurez le temps de rectifier l'alignement. Je le répète, on ne peut trop rompre les hommes à cette importante manœuvre dans les exercices de paix. On ne peut trop non plus les accoutumer à marcher très vite, afin de recevoir moins de coups. »

Le changement de direction d'une ligne de plusieurs bataillons est plus difficile encore à régler ; mais les rédacteurs de l'ordonnance n'ont pas craint de le faire.

Ce mouvement s'exécute de pied ferme. Le bataillon qui est au pivot se place sur le nouvel alignement. Chacun des autres se place parallèlement à lui par une conversion de pied ferme, et se porte en avant diagonalement pour prendre place sur la nouvelle ligne.

Après la conversion, le *changement de front*, qui s'exécute par des moyens tout différents.

Le changement de front sur une ligne est relativement simple. Supposons qu'on veuille faire face à gauche en pivotant autour d'un peloton donné : ce peloton est placé sur le nouvel alignement ; tous les autres se forment en colonne à distance entière, face à celui-là, par conséquent ceux de gauche face à droite, en avant en bataille, pendant que les pelotons de gauche se déploient en arrière en bataille.

Le mouvement ainsi réglé est sujet aux mêmes critiques que les déploiements.

Quand la troupe est formée sur deux lignes, la question se complique terriblement.

Un pivot ayant été choisi pour la première ligne, la deuxième ligne ne peut se replacer exactement derrière la première et à sa distance, que par un mouvement de rotation autour d'un point extérieur, irréalisable par toutes les manœuvres connues (*fig. 1*). On renonce donc à ce que les extrémités de la seconde ligne correspondent à celles de la première, chose d'autant moins essentielle que les deux lignes ne sont pas forcément égales.

Ce premier sacrifice fait, on constate que, s'il s'agit d'un changement de front à angle droit, on peut encore conserver la distance entre les deux lignes en choisissant à la seconde un pivot convenable. Supposons que l'on fasse front à droite, et que la distance des deux lignes soit égale à un front de bataillon : si la seconde ligne pivotait autour du point correspondant au pivot de la première (*fig. 2*) elle viendrait s'appliquer sur celle-ci ; mais en pivotant autour d'un point situé à un front de bataillon plus à gauche, la deuxième ligne restera à une distance d'un front de bataille de la première. En revanche, elle la débordera de deux bataillons de ce côté (*fig. 3*).

Si le changement de front ne se fait que sous un angle aigu, la deuxième ligne, en pivotant autour du point correspondant au pivot de la première ligne, ne se jettera pas sur celle-ci ; mais elle ne sera pas à sa distance et débordera la première ligne de quelques pelotons du côté où l'on fait face. C'est cependant la solution qu'on adopte (*fig. 4*) en raison de la difficulté de calculer la quantité dont il faudrait reporter le pivot du côté opposé.

Ainsi le changement de front sur deux lignes se fait d'après des principes différents et donne des résultats différents, suivant que l'on converse d'un angle aigu ou d'un angle droit.

Nous sommes ici, dira-t-on, en pleine tactique fédéricienne, et loin de la guerre napoléonienne. Non, car Lannes, pour ne citer que lui, a exécuté les changements de front de l'ordonnance à Austerlitz et Iéna, sous le feu de l'ennemi, avec une ou deux divisions.

On a la même impression en abordant le fameux *passage de lignes*, qui a fait tant de bruit, que les générations suivantes ont considéré comme un monstre, et qui est, à tout prendre, une manœuvre des plus simples.

On suppose une troupe engagée sur deux lignes, dont la première est éprouvée par le feu de l'ennemi ou a épuisé ses cartouches. On fait rompre chacun de ses pelotons par le flanc gauche et par files à gauche, et tous traversent la seconde ligne dans les créneaux formés par le ploiement de chaque peloton en colonne par section¹.

Parmi les contemporains, les uns ont proposé de modifier ce mouvement, d'autres ont soutenu que le procédé de l'ordonnance était le meilleur. Il n'est guère de bataille où l'on ait exécuté le passage des lignes, soit par les moyens réglementaires, soit en formant les bataillons de la seconde ligne en colonnes d'attaque. Schauenbourg est partisan de cette dernière méthode. Le colonel Dautane et le général Brenier soutiennent le procédé réglementaire ; le colonel Dautane juge les colonnes trop vulnérables pour une manœuvre sous le feu :

« Lorsqu'il s'agit de remplacer promptement par un front nouveau une première ligne affaiblie, et même poursuivie, des colonnes ne mènent point à ce résultat ; leur déploiement est toujours long et dangereux. Si on objecte que le morcellement des bataillons qui traversent la seconde ligne les laisse sans défense, je réponds que si la première ligne n'est pas rompue, c'est qu'elle n'est pas pressée par l'ennemi, et alors le passage n'offre aucune difficulté et peut être exécuté après avoir fait un dernier feu de bataillon en retraite ; que si, au contraire, cette ligne est en pleine déroute, le passage des lignes de l'ordonnance est encore le plus sûr

¹ Ce mouvement figure déjà à l'école de bataillon, mais nous avons préféré le mentionner ici, car il est compris dans la plupart des critiques collectives adressées aux évolutions de ligne.

moyen de la sauver, car je ne pense pas que, dans la situation critique où on la suppose, on veuille prétendre l'arrêter et lui faire faire un demi-tour ; ce serait l'exposer, et, compromettre et paralyser mal à propos les moyens de secours de la seconde ligne. Quelques secondes suffissent pour traverser celle-ci, qui est aussitôt démasquée, et qui présente une ligne de feu pleine, bien plus capable de protéger la première ligne, qui a pu se reformer derrière elle, que des masses espacées à distance de bataillon que l'on ne sera pas à temps de déployer, qui se gêneront entre elles, et qui serviront de cibles à l'artillerie et au feu des bataillons déployés.

« Ceux qui ne veulent plus manœuvrer qu'avec des masses n'ont pas songé au terrible effet du feu de l'infanterie déployée, quand il est surtout dirigé contre des masses. Je ne crois donc pas avoir commis une hérésie en soutenant que l'ordonnance, sur ce point comme sur tant d'autres, peut être bonne à quelque chose ; car, je l'avoue et je m'en fais gloire, j'ai une grande vénération pour cette ordonnance, dont on veut déchirer les pages, et où nous avons puisé de si bonnes et utiles leçons¹. »

Le général Brenier juge que le moyen prescrit par l'ordonnance est le plus simple :

« Le général Schauenbourg prétend que le *mouvement prescrit par le règlement de 1791 est trop compliqué pour être exécuté avec ordre dans les évolutions, même dans celles de parade*. Je ne suis pas de l'avis du général Schauenbourg, et, sans être partisan exclusif de ce moyen pour le passage des lignes, je pense que lorsqu'un ou plusieurs bataillons, marchant en retraite et en bataille, rencontrent exactement devant eux une autre ligne également en bataille, soit marchant, soit de pied ferme, le moyen prescrit par l'ordonnance de 1791 est le plus court, le plus simple et le plus aisé à exécuter.

« A la bataille du 16 germinal an VII, devant Vérone, je commandais le 63^e régiment de ligne ; obligé de faire exécuter un mouvement de retraite en bataille, je rencontrai exactement devant moi un autre régiment (le 33^e) également en bataille, et marchant en avant pour m'appuyer ; je fis prier le commandant de ce régiment de faire doubler les sections ; j'exécutai alors le passage des lignes par le flanc de mes pelotons, et je me reformai ensuite en bataille comme si nous eussions été à la parade, quoique sous un feu très vif et très meurtrier de la part de l'ennemi ; et bien certainement, si j'avais tenté toute autre espèce de mouvement, je n'aurais pas répondu de me conserver en ordre, quoique j'eusse d'excellents soldats.

« Je suis donc d'avis de conserver le passage des lignes prescrit par l'ordonnance de 1791, mais non comme un moyen unique ; car c'est un tort que je reproche à cette ordonnance²...

« Le général Schauenbourg préfère le moyen indiqué par l'ordonnance de 1776 ; mais au lieu de la colonne d'attaque, il prescrit à la seconde ligne de se ployer en colonne serrée par division. Je crois que le général Schauenbourg a doublement tort ; d'abord, parce que la colonne serrée sur l'une des divisions du centre ne peut commencer son feu que lorsque la division de direction a été démasquée, tandis que la colonne d'attaque peut commencer de suite son feu successif, etc.³. »

Laissons le général Brenier continuer la discussion des diverses solutions présentées ; laissons le colonel Dautane et un contradicteur anonyme agiter la même question dans les pages suivantes, et arrivons sans plus tarder à cette conclusion, qu'à notre grande surprise, ce passage des lignes si dénigré, si ridiculisé, n'était pas une chinoiserie de règlement ; on l'a réellement appliqué à la guerre, on l'a jugé assez important pour en discuter longuement les détails.

¹ Colonel Dautane, *Spectateur militaire*, tome VIII, p. 342.

² *Le règlement ne proscrie pas d'autres mouvements pour passer des lignes, et il donne tous les moyens nécessaires pour le faire exécuter en colonnes d'attaque ou en colonnes par division ; encore et toujours – il faut prendre le texte du règlement comme une source de moyens, complète en ce qui concerne les principes, incomplète, évidemment, en ce qui concerne toutes les combinaisons. (JS)*

³ *Spectateur militaire*, tome VIII, p. 47.

N'y aurait-il pas eu avantage à éliminer ces détails plutôt qu'à les perfectionner ? C'est bien ce que suppose enfin le général Brenier lorsqu'il écrit :

« Je suppose même que la première ligne soit trop en désordre pour exécuter son mouvement avec régularité : ses pelotons traverseront les intervalles un peu en troupeau de moutons, les soldats se porteront machinalement sur l'ouverture qui sera le plus près d'eux..., et je réponds que si la seconde ligne, devenue première, résiste au premier choc de l'ennemi, la première devenue seconde sera bientôt reformée. »

N'est-ce pas cette sorte de passage des lignes qui a été employée systématiquement et avec succès, par les Anglais, comme procédé de combat ?

« Lorsqu'un bataillon français ployé en colonne serrée chargeait un bataillon anglais déployé et qu'il était parvenu à petite portée de mousqueterie, le chef du bataillon anglais lançait sur le flanc de la colonne française les premier et deuxième pelotons de son bataillon (divisé en 10 compagnies ou pelotons) ; ces deux pelotons attaquaient en tirailleurs en poussant de grands cris, tandis que le reste du bataillon exécutait le feu de deux rangs... Si le bataillon français continuait sa marche sans s'ébranler, le bataillon anglais se retirait en désordre et au pas de course derrière la seconde ligne, où il se reformait, et cette seconde ligne recommençait la même manœuvre¹. »

Les complications vont croissant à mesure qu'on approche de la fin du règlement. Voici l'ordre en échelons, où les divers bataillons (ou régiments) se mettent en marche successivement pour prendre la distance indiquée.

¹ Chambray, *De l'infanterie*, p. 21. (et Quelques réflexions sur l'infanterie de nos jours sur le [books.google](https://books.google.com), JS)

Ces principes mécaniques semblent être indiscutables et on trouverait la tactique anglaise très simple, naturelle, efficace et raisonnable... le Français ne le comprenaient pas ? S'il n'y avait pas assez de tirailleurs ou flanqueurs français pour couvrir les flancs de la colonne, ne faut-il chercher le problème là, plutôt que de condamner les manœuvres en colonnes serrées ?

Il n'y avait toujours qu'un seul bataillon français en colonne marchant contre un bataillon anglais déployé, qui le déborde ainsi naturellement ? Le premier principe de toute attaque, n'est-ce la concentration des forces et des efforts contre des points choisis de la ligne ennemie pour y gagner une supériorité locale décisive ? Deux ou trois colonnes ne seront pas débordées par un bataillon déployé, etc. Une bataille, ce n'est jamais un combat d'un bataillon contre un autre bataillon, et les colonnes lourdes françaises taillées en pièces par le feu terrible anglais ce sont les grosses formations de plusieurs bataillons marchant contre les lignes anglaises bien positionnées, avec de l'artillerie, etc., et le moment décisif c'est le plus souvent la tentation de déployer les formations compliquées françaises.

Il faut constater que si un bataillon français se laisse compromettre par une telle situation que propose Chambray, c'est par l'incapacité du général commandant, jamais par une rigidité des principes prescrits en 1791.

Le bataillon déployé (anglais, russe ou français) fait un feu efficace de pied ferme, et ses manœuvres ne sont pas faciles et ses mouvements ne sont pas souples car, évidemment, il est difficile de garder l'alignement d'un bataillon marchant en bataille et déjà au pas ordinaire et sur un terrain plat et solide ; il serait inutile d'en parler d'avantage en ce qui concerne des terrains moins idéaux, le pas accéléré et les bataillons formés des soldats moins exercés et sous le feu de l'ennemi, des bataillons et des situations de guerre.

Si ce sont les Anglais qui doivent déposter leurs ennemis, que font-ils ? Ils doivent arriver près de la ligne ennemie pour s'y déployer et faire un feu efficace, ou bien ils vont la charger à la baïonnette. Ils ne vont pas manœuvrer en bataille ce qui est lent et difficile, mais en colonnes serrées et couvertes par des pelotons de tirailleurs. Plus simple la formation est, plus facilement elle sera déployée, plus rapidement elle commencera son feu. Et il faut dire, avec Chambray, que le nombre de rangs, la profondeur exagérée des colonnes, n'ajoute rien à la force de la colonne. En même temps, une colonne serrée d'un bataillon est toujours plus manœuvrière qu'un bataillon déployé ou qu'une colonne lourde formée de plusieurs bataillon.

Si les Français sont battus en Espagne ou à Waterloo par les Anglais, ce n'est point une preuve de la supériorité de l'infanterie anglaise sur l'infanterie française ou de l'ordre mince sur l'ordre profond, c'est tout simplement un résultat des mauvaises combinaisons des moyens, d'une mauvaise tactique des généraux français (ou de Napoléon dans le cas de Waterloo). (JS)

Nous arrivons ainsi à l'ordre oblique de Frédéric : « La direction de la ligne étant supposée former un angle avec celle de l'ennemi, lorsque le commandant en chef voudra la former par échelons parallèlement à cette dernière,... il enverra au chef de chaque (brigade ou régiment) l'ordre de faire exécuter un changement de front en avant, de ... pas, sur le peloton de droite... Les échelons ainsi formés, si le commandant en chef juge devoir les rapprocher davantage l'un de l'autre, il en enverra l'ordre. »

On termine par la *retraite en échiquier*. Le commandant en chef commande : *Retraite en échiquier, à (cent) pas, bataillons (pairs ou impairs), commencez le mouvement*. Les bataillons désignés font demi-tour, prennent leur distance, et se remettent face en avant. Les autres feront alors demi-tour, iront passer dans les intervalles, et se remettront face en avant à (cent) pas en arrière des premiers.

VII

Critique du règlement de 1791.

Parmi les officiers qui ont critiqué les évolutions du règlement, les uns lui ont reproché un excès de formalisme, les autres une tendance trop marquée à la tactique linéaire ; d'autres enfin en ont fait l'éloge, ne trouvant à y reprendre que quelques points particuliers.

Comme on peut s'y attendre, c'est surtout Gouvion Saint-Cyr qui trouve à critiquer le règlement de la manière la plus vive :

« Cette ordonnance, dit-il, a été rédigée par des hommes instruits, mais qui, pour la plupart, n'avaient que peu ou point fait la guerre ; elle est plus propre à faire briller les troupes dans les manœuvres d'apparat qu'elle n'est applicable devant l'ennemi ; car comment exécuter une manœuvre en sa présence avec le retard que le placement des guides apporte nécessairement ?... L'impossibilité d'exécuter avec célérité les dispositions de cette ordonnance a forcé de la regarder comme non avenue. Voyant qu'on ne pouvait pas manœuvrer devant l'ennemi de la manière qu'elle prescrit, souvent on n'a pas manœuvré du tout. Pendant les premières campagnes, on n'a presque fait qu'une guerre de tirailleurs ; la nouveauté de ce système a donné quelques succès ; plus tard les officiers ont acquis de l'expérience, et ont senti qu'il fallait quelque chose de plus ; ils ont formé leurs troupes et sont parvenus à les faire donner avec plus d'ensemble, en se rapprochant de ce qu'il y avait dans l'ordonnance de moins vicieux et d'exécutable devant l'ennemi. »¹

Le général Pelet constate les mêmes infractions au règlement sans en être aussi indigné : « Si la guerre n'était pas survenue, dit-il, ce règlement n'aurait probablement pas duré plus longtemps que celui de 1788, qui est préférable sous certains rapports². Chacun des articles a été attaqué, changé, amélioré, au milieu de protestations du respect que l'on doit à sa perfection. Mais pendant nos combats perpétuels, le temps a manqué pour effectuer les

¹ Ces opinions de Gouvion Saint-Cyr sont extrémistes et facilement réfutables, en opposition absolue avec d'autres, très favorables au règlement, comme on le verra plus bas. On dirait presque que M. le maréchal n'a point saisi les principes de l'instruction de l'infanterie ; étant monté trop rapidement dans la hiérarchie de son bataillon de chasseurs volontaires en 1792 (sergent-major dans 15 jours, capitaine en moins de deux mois), il n'a peut-être pas reçu de bases solides de l'instruction théorique, et il semble inévitable que ses troupes ont toujours suivi les principes prescrits, sans que Gouvion Saint-Cyr, tacticien et homme d'action de premier ordre, s'en aperçusse. (JS)

² Cette instruction provisoire est incomplète sous plusieurs rapports et n'aurait jamais pu servir de règlement définitif sans être complétée ; elle a bien servi de source d'inspiration pour certains mouvements exécutés pendant les guerres ; et rappelons que le règlement de 1791 ne sera remplacé par un nouveau qu'en 1831, seize ans après Waterloo, seize ans de paix. Il reste en vigueur pour le plus long temps de tous les règlements de manœuvres, et il a passé l'épreuve de 23 ans de guerre. (JS)

améliorations reconnues nécessaires¹ ». Sur les champs de bataille, dit-il ailleurs, « les mouvements prescrits n'étaient pas toujours réglementaires ; mais, conformes aux besoins du moment, ils étaient sentis, devinés, exécutés avec cet ordre qui les fait réussir. Cependant on n'aura pas oublié que les mouvements de quelques corps éloignés ont été mal ou nullement exécutés, parce qu'ils n'avaient pas été prévus par le règlement, parce que les officiers, trop astreints à la lettre de celui-ci, ne saisissaient pas avec assez de promptitude les moyens naturels d'exécution. Quelquefois la stricte observation des ordonnances a occasionné des échecs, parce que leurs dispositions ne présentaient pas la vitesse et la solidité nécessaires. Dans beaucoup de circonstances, leurs manœuvres auraient été impossibles. Enfin, des batailles ont été perdues, parce que la théorie des grands mouvements n'étant pas fixée, les généraux ne savaient pas y suppléer². »

Fririon est loin de juger le règlement trop compliqué : « Il faut, sans perdre de temps, passer aux manœuvres de bataillon et aux évolutions de ligne, et s'y attacher sans relâche. Elles sont si simples, si faciles, si à la portée de tout le monde, que l'énoncé du commandement suffit pour les faire comprendre et exécuter. Il serait superflu d'en parler davantage³. »

Le général Mathieu Dumas a constaté, comme Saint-Cyr et Duhesme, que l'on n'exécutait pas les manœuvres, à la guerre, avec toute la précision et toutes les formalités requises ; mais il n'en fait pas un objet de reproche au règlement ; au contraire :

« Cette ordonnance est non seulement la meilleure connue, mais encore la plus appropriée au caractère national ; elle suffit à tout sans astreindre à une scrupuleuse exactitude dans les détails d'exécution ; elle assure les résultats des manœuvres, et donne des moyens de prévenir les inversions et toute espèce de confusion... La pratique habituelle, on pourrait presque dire la simple tradition de cette ordonnance suffit alors aux troupes françaises pour maintenir les principes et leur résultat essentiel⁴. »

Un règlement de manœuvres d'infanterie, à cette époque, ne pouvait être appliqué strictement sur les champs de bataille comme dans le temps de paix ; il y avait forcément des détails d'exécution, relatifs aux guides, aux adjudants-majors et aux adjudants des bataillons, que l'on omettait plus ou moins. Ils n'en étaient pas moins indispensables en temps de paix, non seulement pour compliquer les parades, mais pour habituer la troupe aux formes et aux distances prescrites. Si l'on pouvait manœuvrer sur le champ de bataille en négligeant certaines formalités, c'était à force de les avoir employées sur le terrain. Plus une armée est rompue aux évolutions précises, plus elle est apte à manœuvrer bien, sans avoir recours aux moyens qui doivent assurer la correction de ses mouvements. Mathieu Dumas l'a compris

¹ *Spectateur militaire*, tome VI, p. 111.

² *Spectateur militaire*, tome IV, p. 316.

A ces opinions il faut ajouter que si la stricte observation des ordonnances a occasionné des échecs, ce n'est en aucun cas une reproche contre ces ordonnances, mais c'est par l'incapacité des officiers qui n'ont pas saisi les principes et insistent sur des détails mécaniques, nullement nécessaires pour le champ de bataille ; il y a des principes essentiels qui doivent être observés toujours, et il y a des détails dont le but n'est rien d'autre que de corriger les fautes durant l'instruction. Il existe évidemment une différence importante entre « l'observation stricte des principes des ordonnances » et « l'observation stricte de la lettre des ordonnances ».

De même, la théorie des grands mouvements ne peut pas être fixée par un règlement qui ne peut que donner des principes et des mécanismes des mouvements, sans ambition réelle d'être complet ; la théorie des grands mouvements participe à l'art de la guerre, elle combine de très différents aspects dont les mouvements mécaniques des troupes ne sont qu'un sous-ensemble. Au contraire, une telle théorie fixée potentielle aurait sans doute été vivement critiquée, et pour de bonnes raisons. (JS)

³ *Considérations générales sur l'infanterie*, page 53.

⁴ *Précis des événements militaires*, tome XII, p. 31.

mieux que Saint-Cyr, mais il n'y avait pas lieu d'en faire un éloge spécial au règlement de 1791 : tout autre règlement aurait joui de la même propriété.¹

Duhesme et Pelet, ainsi que Morand, font un autre reproche à l'ordonnance : ils y trouvent, disent-ils, trop de mouvements inutiles, et ils entendent par là toutes les évolutions de ligne. Duhesme qui, après les premières campagnes de la Révolution, n'a plus combattu qu'en Italie et en Catalogne jusqu'à Waterloo, prétend qu'on manœuvre par bataillon, tout au plus par régiment, et qu'il est inutile de réglementer les évolutions d'une brigade ou d'une division :

« Presque toutes les évolutions de ligne ne sont en général que de belles parades. Dans le temps même que l'on combattait en lignes pleines et serrées, les régiments manœuvraient séparément, en se conformant aux mouvements et aux alignements qui venaient de leur droite ou de leur gauche. Notre ordonnance, compilée avant la Révolution sur les manœuvres que le roi de Prusse faisait exécuter dans ses camps de parade, et rédigée par des gens qui n'avaient jamais fait la guerre, ou qui ne l'avaient vue que d'un angle très rétréci, peut-elle s'appliquer à notre genre de guerre actuel ? Quel général, quelque manœuvrier qu'il soit, pourrait dire qu'il a fait agir ou combattre une division ou une brigade par les manœuvres de l'ordonnance ?² Quel champ de bataille préparé exprès dans une belle plaine découverte pourrait le permettre ?³ Dans quelles batailles, enfin, de la dernière guerre a-t-on fait usage de ces changements de front sur une ou deux lignes, de ces grands déploiements, de ces grandes formations de colonnes ?⁴ Comment même supposer deux lignes pleines, serrées et parallèles, puisque nous ne combattons plus avec de tels ordres de bataille, que les accidents du terrain règlent l'espace et l'alignement des bataillons et des régiments entre eux ; que les distances des différentes lignes et des réserves, et que le dispositif des régiments des différentes armes sont subordonnés aux positions locales et aux projets du général ?⁵ Que les colonels des régiments de ligne soient de bonne foi ; ils avoueront qu'ils ont très peu fait manœuvrer sur les champs de bataille quoique en faisant beaucoup de mouvements, et que leurs manœuvres se sont bornés à des formations en colonnes serrées et déploiements par bataillons, rarement par régiments...

« Quel est le chef de bataillon qui me dira que, devant l'ennemi, il a été dans le cas de faire exécuter les changements de front de l'ordonnance, les passages de ligne, les face en arrière

¹ Nous ne saurions assez apprécier cette observation de l'auteur qui résume en peu de mots les principes généraux de l'application du règlement, ayant d'autres rôles en temps de paix – instruction (précision, répétitions, patience) – et en temps de guerre – manœuvres sur le champ de bataille (souplesse, rapidité, facilité ; voir plus bas l'opinion du commandant Roguet). A la petite exception de la dernière phrase, car la structure du règlement de 1791, la manière dont les principes des mouvements sont expliqués et les principes eux-mêmes, très simples et très efficaces en même temps, rendent ce texte exceptionnel, et il sera traduit ou imité dans plusieurs pays d'Europe (notamment en Russie en 1811) et aux États-Unis, et il ne sera remplacé qu'en 1831, après seize ans de paix. (JS)

² On peut trouver plusieurs exemples plus haut. (JS)

³ Austerlitz ? Iéna ? Eylau ? Friedland ? Essling, Wagram ? La Moskowa ? Leipzig ? Waterloo ? Partout on trouve des situations du terrain et des moments de l'action favorables aux grands mouvements, ou les exigeant même. Ces mouvements ne sont jamais « les manœuvres de l'ordonnance » dont les détails servent à l'instruction, pratique et théorique, mais suivent toujours les principes de cette ordonnance, et si ce n'est pas le cas (1^{er} corps d'armée à Waterloo), les résultats sont tristes. (JS)

⁴ Citons en réponse le texte du règlement, déjà cité par Jean Colin plus haut : « On supposera dans cette instruction une ligne de huit bataillons ; mais les règles qui y seront prescrites, seront également applicables à un régiment, à une brigade ou à tel nombre de bataillons que ce soit. » (JS)

⁵ Le règlement ne dit point qu'il faille marcher en bataille sur deux lignes, qu'il ne faille former qu'une seule grande colonne indivisible, qu'il faille prendre telle ou telle distance impérativement, et il ne substitue pas des règles mécaniques à la volonté du général en chef ; il ne fait que donner des principes et des mécanismes des mouvements ; aux officiers généraux de les combiner selon les situations jugées par eux-mêmes. S'il y a pourtant quelques détails inutiles pour le champ de bataille, leur omission n'est d'aucune conséquence sur le mouvement de l'ensemble. (JS)

en bataille, et une partie des mouvements composés ?¹ Quelles sont, au contraire, les manœuvres que l'on emploie à la guerre ? Rompre par peloton et se mettre à gauche en bataille, en avant en bataille, en allant à l'ennemi ; serrer le bataillon en masse et le déployer, marcher en bataille, former la colonne d'attaque et la déployer... Un bataillon pourrait ignorer les autres manœuvres et s'en passer² ; il fera, s'il est nécessaire, tous les changements de front possibles avec une colonne serrée en masse, qui changera de direction et se déploiera.³ J'ai vu ces changements de direction bien abrégés, en faisant tout uniquement une conversion ; le pivot alors dégageait davantage le pas. J'ajouterai encore à ces manœuvres le ralliement⁴. »

Le général Pelet est moins absolu. Il veut des suppressions ou des modifications, mais il ne vise pas à supprimer complètement les évolutions de ligne :

« La base de l'école de ligne du règlement est purement élémentaire, ainsi que celle du bataillon. Les évolutions sont établies sur un terrain parfaitement plat comme une feuille de papier, avec des alignements, des conversions et des formations géométriques ; quelques-unes sont défectueuses et même inexécutables. Rien n'a été prévu pour les modifications que devaient apporter nécessairement les moindres accidents d'un terrain qui a plusieurs centaines de toises d'étendue. On dirait que les auteurs du règlement ont supposé que les applications de la théorie à la pratique devaient être développées dans une instruction moins précise. Alors le dernier titre : Des Évolutions, était inutile ou du moins beaucoup trop long. Les manœuvres en temps de paix doivent être l'étude et l'image de celles qu'on peut exécuter à la guerre. Il faut donc établir, pour les manœuvres de guerre d'une division, des bases plus larges et plus faciles, telles qu'on puisse les appliquer à toutes les circonstances. »

Le commandant Roguet répond avec raison :

« Les exercices ne sauraient ressembler aux actions des champs de bataille. Frédéric II, le plus manœuvrier de tous les grands généraux, et Napoléon, n'ont jamais pensé à établir cette similitude. En temps de paix, on s'occupe de la régularité, de la précision et de l'ensemble des mouvements, de l'observation stricte et constante de tous les principes ; mais de nouveaux éléments surviennent dans l'action : le moral des deux troupes, le caractère des nations et des chefs, et surtout l'influence du champ de bataille sur ces derniers, compliquent la question...

¹ « *Devant ennemi* » ou « *sous le feu* » ? Les manœuvres prescrits par le règlement ne le sont pas uniquement pour les situations critiques et culminantes du combat, mais pour des phases préliminaires, pour des mouvements exécutés hors des champs de bataille d'ailleurs, etc. Le règlement ne dit point quelle manœuvre employer dans quelle situation. (JS)

² Quelles sont au contraire ces autres manœuvres à ignorer ? La rupture par peloton en arrière (art. 2 de la II^e partie) ? Mouvement pratique dans des situations spécifiques, ce n'est pas un mouvement du champ de bataille, mais il est facile, naturel et utile. Les contremarches ? Pratiques et faciles à faire (non pas sous le feu bien sûr). La prompte manœuvre ? Peut-être. Il n'en reste que très peu, c'est effectivement la formation face en arrière en bataille qui a des alternatives plus souples, mais sinon, le général Duhesme présente ici une liste plutôt complète des mouvements de l'école de bataillon, et les « autres » mouvements à ignorer sont très peu nombreux. On reparlera du passage des lignes. (JS)

³ Un bataillon peut très bien le faire, grâce au règlement qui lui en donne tous les principes nécessaires ; n'existe-t-il pourtant des situations, et non vraiment particulières, où il serait superflu de perdre le temps par le ploiment en colonne et son déploiement, au lieu de faire changer de front en bataille selon les procédés prescrits ? Duhesme veut employer d'ailleurs la formation en avant en bataille... le changement de front en bataille suit en fait les mêmes principes que le changement de front, l'officier qui sait former sa colonne en avant en bataille, sait en même temps faire changer de front selon le règlement, sans être obligé de l'exécuter, il est libre de choisir les mouvements à combiner, si la volonté de son chef ne les dicte pas. (JS)

⁴ [Essai sur l'infanterie légère](#), p. 177 (édition de 1814).

Chaque observation du général Duhesme exige une réponse, et il est difficile d'accepter sa critique du règlement, car rien ne l'oblige à employer telle ou telle manœuvre s'il trouve, dans sa situation concrète, une alternative qu'il juge plus à propos. Que gagnerait-on en supprimant l'article 11 de la V^e partie de l'École de bataillon (changement de front) ? Rendraient-ils les bataillons plus souples ? L'instruction théorique des officiers en deviendrait-elle plus facile ? Probablement non. (JS)

« Le règlement de manœuvres est et ne peut être que la grammaire des tacticiens, qui doivent ensuite faire, sur le terrain et devant l'ennemi, les combinaisons dont elle leur donne les règles ; mais ce n'est guère que dans la réalité de l'action même... que de pareilles applications paraissent possibles...

« Les manœuvres les plus utiles aux yeux des hommes d'expérience dont celles de l'école de bataillon ; les évolutions de ligne, le plus souvent impraticables devant l'ennemi, si l'on se tient à la lettre de l'ordonnance, sont cependant précieuses pour donner aux troupes des idées d'ordre et d'ensemble...

« L'exécution stricte et littérale de la théorie des manœuvres, et en général de tous les règlements militaires ; l'ordre, l'ensemble et la précision dans les mouvements, plutôt que leur variété ou leur nouveauté, doivent occuper le plus, en temps de paix, après le moral et la discipline. Les troupes tenues d'après de tels principes restent longtemps sans pouvoir s'habituer au désordre, cette éternelle cause des grands revers ; à la guerre, où tous les ressorts se relâchent, elles observent encore les règles les plus essentielles...¹ »

Comment le général Pelet veut-il faire régler les alignements et les conversions d'une division de 8 à 12 bataillons pour se plier mieux au terrain ? ou plutôt, qu'y a-t-il dans les prescriptions du règlement qui ne soit pas applicable en terrain varié ? Frédéric II n'a-t-il pas déployé ses lignes dans les terrains les plus divers, en se contentant d'un règlement analogue ?

La vérité, c'est que le général Pelet ne veut plus de manœuvres en ligne. Il va nous donner le secret de sa critique en proposant une formation en ligne de bataillons en masse, comme le général Morand :

« Ce n'est pas seulement l'oubli total de l'influence du terrain, et la régularité géométrique, que l'on peut reprocher à l'ordonnance de 1791. Ses rédacteurs ont tout sacrifié à l'ordre mince, que l'éloquent Guibert avait fait triompher². »

Nous verrons tout à l'heure combien cette observation est injuste vis-à-vis de Guibert ; mais relevons dès à présent, dans le même ouvrage du général Pelet, un passage qui infirme sérieusement ses premières critiques :

« C'est la tactique qui gagne les batailles, qui exerce par elles une influence directe sur le sort des États... On peut affirmer qu'entre deux armées égales en courage, celle qui manœuvrera avec plus de précision et de rapidité triomphera de la supériorité du nombre. Nous avons vu souvent des armées de 100,000 hommes livrer des batailles régulières sur un terrain peu étendu, d'après un plan arrêté, des ordres écrits, et des manœuvres ou des contre-manœuvres prescrites à l'instant même. Nous avons vu exécuter, au milieu du feu le plus violent, des déploiements de colonnes perpendiculaires et obliques au front de l'ennemi, des changements de front (dont le degré était indiqué) sur le centre ou sur les ailes, des mouvements d'ailes pour venir au secours de l'aile battue, des marches de corps entiers remplaçant les corps défaits. Nous avons vu des dispositions d'attaque pour des lignes d'une lieue, dans l'ordre oblique, par les ailes ou par le centre. Il n'est aucune de nos grandes batailles qui ne puisse être analysée.³ »

Il y a là bien des manœuvres en ordre mince ! Mais le général Pelet n'est parvenu aux grades supérieurs que dans les dernières années de l'Empire, et les batailles qui l'ont frappé, au point de vue tactique, sont celles où notre infanterie luttait si péniblement contre la nombreuse cavalerie des alliés. Aussi prévoit-il un changement dans la manière de faire la

¹ *Spectateur militaire*, tome XVIII, p. 508.

Il n'y a rien à ajouter à cette réponse de Roguet, il ne faut que la souligner. A la guerre, observer les règles les plus essentielles, les principes. (JS)

² *Spectateur militaire*, tome II, p. 279.

³ *Spectateur militaire*, tome II, p. 316.

guerre, pour mettre l'infanterie à même lutter contre les autres armes, et c'est là ce qui l'éloigne de l'ordre mince :

« Il faut s'occuper surtout, dit-il, de la vivacité des attaques et des progrès qu'ont faits la cavalerie ainsi que l'artillerie des étrangers. C'est sous les coups de ces armes perfectionnées que l'infanterie doit se préparer à manœuvrer, dans les plaines unies où elles peuvent déployer leur vélocité. Cette nouvelle circonstance enlève aux partisans du règlement les seules suppositions où ils pourraient exécuter ses mouvements alternativement lourds et décousus.¹ »

Cette singulière théorie, après plusieurs campagnes où l'ordre mince des Anglais, sur deux rangs, et leurs feux de mousqueterie, nous avaient arraché une victoire² que les cavaleries allemande et russe ne nous avaient disputée qu'à peine, a du moins l'avantage de nous prouver qu'en 1828 comme en 1770, les partisans de l'ordre profond ne pouvaient invoquer qu'une transformation imaginaire des conditions de la guerre.

Le général Brenier est d'une opinion toute opposée, en ce qui concerne les formations du combat : « On croira peut-être que je donne à l'ordre mince la préférence sur l'ordre profond, et l'on se tromperait ; je n'admets aucun système exclusif. Je crois qu'il faut arriver en colonnes sur le champ de bataille, mais qu'une fois arrivé, il faut autant que possible se déployer, afin de présenter à l'ennemi une ligne de feux ; que les réserves, qu'on appellera si l'on veut seconde ligne, doivent être en colonnes, parce que c'est la formation la plus favorable pour se porter avec rapidité vers les points où elles seraient nécessaires³ ».

L'opinion de Guibert n'avait jamais différé de celle-là : s'il tenait à l'ordre mince comme formation de combat, il pensait aussi que tous les mouvements en arrière de la ligne de feux se font en colonnes.

« Dorénavant, disait-il dans son *Essai général de tactique*, les mouvements qui mettront les troupes en colonne ou en bataille étant simples, rapides, applicables à tous les terrains, on prendra cet ordre de bataille le plus tard et le plus près de l'ennemi qu'il sera possible ; parce que des colonnes sont bien plus faciles à remuer que des lignes, et parce qu'en ne démasquant sa disposition qu'au moment de l'attaque, l'ennemi n'aura pas le temps de le parer ; enfin, l'ordre de bataille étant formé, on saura y exécuter des manœuvres intérieures, y apporter des changements, et faire succéder à la disposition primitive des dispositions imprévues et, si j'ose m'exprimer ainsi, des *contre-manœuvres*. J'appelle de ce nom tout mouvement occasionné par un mouvement de l'ennemi, et ayant pour but d'en balancer ou d'en empêcher l'effet.

« ...Dans toutes les circonstances de manœuvre, mes colonnes seront formées par division, et de tel nombre de bataillons qu'on jugera à propos... Toutes les fois qu'elles seront en mouvement, elles marcheront au pas doublé, et quelquefois même au pas de course. Si elles marchent dans l'intention de se mettre en bataille de front, elles ne laisseront qu'un pas de distance entre ces divisions pour être plus tôt déployées.

« ...Il faudra que les colonnes de manœuvre sachent parfaitement marcher à même hauteur, observer entre elles des distances déterminées, diriger leurs têtes sur des points indiqués et prendre en totalité la direction de leurs têtes, suivre des directions perpendiculaires et des directions diagonales à différents degrés d'obliquité⁴. »

L'opinion de Brenier et de Morand, à ce point de vue, ne différera donc de celle de Guibert que par leur préférence pour les colonnes d'un seul bataillon, dès qu'on est sur le champ de bataille.

¹ *Spectateur militaire*, tome VI, p. 118.

² *Cet avis, généralement approuvé, mérite une discussion très sérieuse, et on en reparlera plus bas. (JS)*

³ *Spectateur militaire*, tome II, p. 477.

⁴ Guibert, tome I, p. 298. Voir aussi *Défense du système de guerre moderne*, 2^e partie, chap. III.

« Un corps de plusieurs bataillons formant chacun une colonne par division à distance de peloton, dit Morand, exécutera toutes les manœuvres de guerre avec vitesse et facilité sans que l'ennemi le plus alerte puisse trouver un instant favorable pour l'attaquer sur un point qui soit vulnérable. Il suffira que, dans les divers mouvements, chaque bataillon conserve avec les bataillons voisins *la distance qui lui sera nécessaire pour se déployer* ; il faudra que son chef ait assez d'habitude et d'expérience pour le diriger sans tâtonnement vers la place qu'il doit occuper. »

Comme on le voit, il ne s'agit, pas plus pour Morand que pour Guibert, d'une formation de combat, et les colonnes doivent finir par se déployer pour combattre.

« Par l'effet de cette organisation, continue Morand, le colonel, le général, n'ont point à chercher dans leur mémoire les combinaisons avec lesquelles les ordres qu'ils ont reçus ou donnés doivent être exécutés ; au moyen d'une méthode simple et unique, un homme borné tout aussi que l'officier le plus habile, sans connaître ni les Grecs, ni les Romains, ni Folard, ni ses adversaires, disposera sa troupe en phalange ou en légion, la fera passer de l'ordre profond à l'ordre mince par des manœuvres rapides et sans danger, ainsi que la présence de l'ennemi et la conformation du terrain le lui indiqueront. Pour ces manœuvres, il ne faut à un chef de bataillon que de l'attention et du coup d'œil pour veiller à la conservation des distances entre les bataillons, aux alignements ; ...car, comme le bataillon manœuvre constamment dans le même ordre, c'est-à-dire en colonne ; qu'il se porte, *comme le ferait un individu*, sur le point qu'il doit occuper ; qu'il doit y arriver par le chemin le plus court, son chef n'a point à faire un choix entre plusieurs manières d'opérer ce mouvement, et les officiers des compagnies ne peuvent jamais hésiter ni se tromper². »

Ce remarquable passage de Morand, où l'on aurait pu puiser les principes des règlements les plus modernes pour les trois armes, fait ressortir non seulement la grande simplicité des manœuvres en colonnes de bataillons, mais aussi l'impossibilité, l'inutilité de les réglementer. Ces petites masses, qui se meuvent comme des individus, formeront tous les dispositifs qu'on voudra, non par des évolutions réglementées, mais sur de simples indications.

Les partisans de l'ordre profond pourront reprocher au règlement de 1791 de donner trop de place aux évolutions *de lignes*, ils ne peuvent pas déplorer l'absence des évolutions *de masses*, puisque le principal avantage, la véritable supériorité des masses, au point de vue manœuvrier, est de ne comporter aucune réglementation. Schauenbourg et Meunier en ont tenté une, et leur œuvre est insignifiante.

Il reste donc à voir si le règlement de 1791 a fait la part trop large aux évolutions de ligne, et si la tactique des armées républicaines et impériales en comportait. Ici, c'est à l'histoire de répondre.

VIII

Application du règlement dans les guerres de la République.

On trouve rarement des indications sur la tactique élémentaire de l'infanterie dans les combats et batailles livrés par les armées de la République. Cependant, malgré leur petit nombre, celles que l'on peut réunir sont assez concordantes pour essayer de les résumer.

Les officiers de l'armée royale, en 1791, avaient connaissance de la discussion soutenue par Guibert contre Mesnil-Durand, et ils avaient pris parti pour l'un ou pour l'autre, ou s'étaient formé une opinion mixte. En tout cas, la grande majorité admettait l'emploi de la

² [De l'armée selon la Charte](#), p. 151.

formation en ligne pour le combat de mousqueterie, et de la colonne d'attaque ou de la masse pour les attaques de postes, de villages, de retranchements, etc.

Aussi Dumouriez ordonne-t-il, pour la bataille de Jemappes, de former chaque bataillon en colonne serrée avant de le porter à l'assaut des villages et des retranchements défendus par les Autrichiens.

« A midi précis, toute l'infanterie se forma en colonnes de bataillons¹. » Cependant, cet ordre ne devait pas être conservé jusqu'au bout : « Dumouriez ordonna au général Ferrand de ne plus s'amuser à canonner, et de marcher tête baissée, la baïonnette au bout du fusil. Il lui recommanda de faire cette attaque en colonne par bataillon², de garder cet ordre dans le village de Quaregnon, et de ne déployer que lorsque sa droite rejoindrait la gauche de la division du centre³. »

Ce déploiement fut exécuté, car Ferrand dit dans sa lettre au ministre :

« Je fis trois décharges de feux de file⁴ ». A la droite, Dampierre avait formé son infanterie, non pas en masses, mais en colonnes d'attaque. L'artillerie ennemi les contraignit à se déployer : « Nous marchâmes en colonne centrale jusqu'à un quart de portée du canon. Alors, comme nous perdions du monde, les généraux Dumouriez et Beurnonville m'ordonnèrent de faire déployer les colonnes. J'avoue qu'il est impossible de mieux exécuter un mouvement aussi compliqué, et sous le feu très vif et très rapproché de 40 bouches à feu. Le mouvement se fit comme à une manœuvre de paix... Aussitôt que les 8 bataillons eurent achevé le déploiement, je les fis marcher en avant et battre la charge⁵ ». Cette troupe comprenait 2 bataillons d'infanterie légère, 4 bataillons de ligne, et 4 bataillons de volontaires parisiens. Elle était, on le voit, parfaitement instruite et manœuvrière. Dumouriez dit de son côté : « Les troupes, se fiant à leur valeur, m'avaient témoigné le désir le plus vif de se mesurer de près avec l'ennemi. Je partageais cette confiance, parce que, dans tous les mouvements que je leur avais fait faire sous le feu de l'ennemi, je les avais vues marcher et manœuvrer comme à l'exercice. Dans les trois précédentes journées surtout, j'avais admiré moi-même leur précision à exécuter les manœuvres et les déploiements que je leur avais ordonnés⁶ ». Le général Ferrand écrit aussi au ministre, après avoir rapporté notre succès : « Jugez, citoyen, combien on tire parti d'une troupe exercée et qui connaît ses chefs⁷ ». Malheureusement, cette première armée révolutionnaire n'avait pas tout entière une force morale à hauteur de son instruction. Si le corps de Dampierre avait marché droit à l'ennemi et enlevé les retranchements sans sourciller, les troupes de Ferrand avaient montré de l'hésitation, et tout le centre de l'armée c'était mis en déroute, malgré l'infériorité numérique des Autrichiens. Il avait fallu les efforts les plus énergiques de ses chefs pour le ramener au combat, et le général

¹ La Jonquière, [La bataille de Jemappes](#), p. 148.

² Cette expression, très fréquente dans les relations des batailles, est, du point de vue de la théorie des formations et des manœuvres, imprécise. Le règlement connaît les colonnes par section, par peloton, par division, on n'y trouve pas de colonne par bataillon. En formant quatre bataillons en une seule colonne, il va de soi que c'est une colonne « par bataillon », l'essentiel c'est si cette colonne est formée par section, par peloton ou par division. On parlera des « colonnes par bataillon » ou « colonnes par bataillon déployé » à Waterloo, pour le 1^{er} corps d'armée et ses immenses formations rangeant plusieurs bataillons déployés l'un après l'autre à une distance très serrée.

Ici il s'agit très probablement d'une ligne (ou de plusieurs lignes) de bataillons déployés qui se ploient en colonne(s) par bataillon pour former ainsi une ligne de bataillons en colonne(s). (JS)

³ La Jonquière, *La bataille de Jemappes*, p. 156.

⁴ La Jonquière, *La bataille de Jemappes*, p. 159.

⁵ La Jonquière, [La bataille de Jemappes](#), p. 165.

⁶ La Jonquière, *La bataille de Jemappes*, p. 148.

⁷ La Jonquière, *La bataille de Jemappes*, p. 159.

Égalité n'avait pu rassembler qu'une colonne informe, comme celle de Fontenoy, pour reprendre l'attaque.

Il semble qu'après cette première tentative on ait abandonné pour quelque temps les colonnes d'attaque et les masses ; du moins n'en trouvons-nous plus trace en 1793 et 1794. Il est vrai que les représentants, soit à la tribune de la Convention, soit dans leurs écrits, parlent beaucoup d'attaquer « en masse », mais le mot s'applique ici à l'ensemble des opérations et non aux formations tactiques.

A l'armée de la Moselle, c'est toujours en ligne que se forment les bataillons de l'avant-garde, à Limbach, à Saint-Imbert¹ ; c'est en ligne aussi qu'ils se forment dans la défense de Ketterich et la retraite sur Bitché² ; dans la malheureuse attaque de Pirmasens, le général Moreau voudrait aller jusqu'au bout en colonnes profondes, n'ayant pas l'espace nécessaire pour se déployer, mais les têtes de colonne, souffrant sans doute beaucoup de feu de l'ennemi, tentent de se déployer, et ce mouvement met tout en désordre : « On avait déjà parcouru la moitié de la distance, dit le capitaine Duvignau, lorsqu'on donna l'ordre de déployer les colonnes et de se mettre en bataille pour enlever les retranchements³ ». Quelques semaines plus tard, le général Ambert rend compte en ces termes de son attaque sur le revers des positions prussiennes de Kaiserslautern : « Je me portai de suite à notre avant-garde, formée en bataille devant Otterbach. J'ordonnai aux bataillons composant ma colonne de se former en masse par divisions à mesure qu'ils arrivaient sur le derrière de l'avant-garde. Les troupes légères, qui étaient entrées dans la gorge d'Otterberg, commencèrent à tirer ». Nous trouvons ici un exemple complet des formations usitées pour l'infanterie : les troupes légères en tirailleurs, l'infanterie de ligne en bataille pour combattre, en masses pour attendre et pour manœuvrer. On maniera ces diverses formations avec plus de dextérité sous l'Empire, mais leur emploi sera toujours fondé sur les mêmes principes.

Le journal du commandant Girardon (bataillon de réquisition de Chaumont) nous renseigne sur la tactique usitée à l'armée du Rhin. Sa brigade se met en marche à 8 heures du matin en colonne par division à distance entière ; à 2 heures après-midi, ayant connaissance de l'ennemi, elle se déploie à droite en bataille le long du chemin, s'adossant à un bois.

Le 11 frimaire, attaque générale. Les Autrichiens battent en retraite, mais leur canonnade, suivie d'une vigoureuse charge de cavalerie, met nos volontaires en déroute. « Le 8^e de l'Ain, qui avait marché à l'ennemi pour la première fois, ne put être rallié qu'en arrière de Mietesheim. Le général Ferey fit marcher en bataille le bataillon de Chaumont et celui de Langres, qui prirent l'ennemi en flanc ». Arrive le 6 nivôse, jour de l'attaque du Geisberg. Le bataillon de Chaumont, laissé d'abord en arrière à la garde d'un défilé par lequel il aurait fallu passer en cas de retraite, est appelé en première ligne à 11 heures. « Sorti du bois, dit Girardon, je me portai en colonne par peloton jusque dans la plaine au-dessous du Geisberg... Je pris alors le parti de marcher droit à l'ennemi, et comme le pays était ouvert, je fis former le bataillon carré... Le 2^e bataillon du 33^e régiment, formé de même en bataillon carré, me joignit et fit halte à ma gauche. Nous nous concertâmes pour charger l'ennemi à la baïonnette ; nous fîmes déployer nos bataillons, nous montâmes sur le plateau au pas de charge, et nous y arrivâmes parallèlement à deux bataillons autrichiens, au même instant que le 2^e bataillon du 102^e régiment arrivait à notre gauche et chargeait de la même manière le bataillon de droite de cette ligne. La vigueur de cette attaque fit fuir ces trois bataillons en

¹ *Campagne de 1793 en Alsace et dans le Palatinat*, p. 114.

² *Campagne de 1793 en Alsace et dans le Palatinat*, p. 123.

³ *Campagne de 1793 en Alsace et dans le Palatinat*, p. 403.

pleine déroute ; nous les poursuivîmes et nous nous formâmes en bataille en avant du château de Geisberg¹. »

Dans les journées suivantes, l'armée traverse la plaine du Palatinat ; l'ennemi est toujours à proximité, de sorte que l'on reste prêt à se déployer instantanément : « Le général fit marcher toutes les divisions par brigades, la droite en tête, en colonnes serrées en masses, pour éviter le passage des villages et être prêt à déployer ». On aperçut l'ennemi ; aussitôt « les colonnes de déployèrent chacune sur le premier peloton de leur 1^{er} bataillon. Les ennemis se replièrent sur-le-champ ; la division marcha en bataille jusqu'auprès de Neustadt² ».

On ne trouve trace nulle part, à cette époque, de colonnes d'attaque.

Certains bataillons sont mentionnés comme ayant été engagés tout entiers en tirailleurs pour garnir, soit la forêt de Bienwald, soit celle de Haguenau. Il n'y en a jamais qu'un à la fois.

Nous n'avons aucun détail sur les combats de Nothweiler, mais il est bien certain que, dans la montagne, en pleine forêt, on n'a combattu qu'en tirailleurs et en petites colonnes, probablement sans aucun ordre.

En 1793, comme dans tous les temps, les bataillons ont détaché des tirailleurs. Girardon nous renseigne sur la manière dont on les employait : « Le général Doriol, après avoir fait tirer quatre coups de canon, détacha 100 tirailleurs par bataillon, fit tourner les ennemis par la droite, et les força à se replier sur Bouxwiller. »

« Le 6 frimaire, les deux bataillons du 2^e régiment, celui de Chaumont, ceux du 1^{er} régiment, le 7^e de la Meurthe, ceux de Dieuze et Château-Salins, furent envoyés se porter à la lisière d'un petit bois près de Mietesheim, avec ordre de fouiller ce bois et d'en débusquer l'ennemi ; 100 tirailleurs furent détachés par bataillon. » Malheureusement, les tirailleurs ennemis faisaient un feu très vif : les bataillons de réquisition ne purent le supporter, « et leur déroute nous força à la retraite ».

« Le 9 frimaire, au point du jour, les reconnaissances ennemies attaquèrent les avant-postes. Je détachai 40 tirailleurs pour aller en soutien ; je détachai des postes sur les flancs et je fis faire des patrouilles. Je fis prendre les armes au bataillon. Les dragons ennemis, en l'apercevant, s'arrêtèrent, firent un à gauche et se portèrent au galop pour tourner le bataillon par sa droite. Je fis faire un changement de front en avant sur le 1^{er} peloton, pour m'établir parallèlement. Le mouvement étant exécuté par les trois autres pelotons, je fis commencer le feu de deux rangs. »

« Le 4 nivôse, le général Hatry, après avoir fait déployer sa colonne sur la hauteur en arrière de Steinselz, me donna l'ordre de me porter en avant avec une demi-compagnie d'artillerie volante et un escadron du 19^e régiment de cavalerie, pour en chasser les avant-postes ennemis et faire fouiller le bois, sous lequel l'ennemi avait jeté ses francs-tireurs. Il m'envoya à cet effet 30 tirailleurs par bataillon³. »

En résumé, on fait presque exclusivement usage du combat par le feu, soit en ligne, soit en tirailleurs, et dans les rares circonstances où l'on se porte en avant la baïonnette croisée, c'est encore en ligne déployée, après que l'ennemi s'est mis en retraite. On n'engage jamais une action sans détacher de chaque bataillon un nombre de tirailleurs fixé par le général. Ce nombre est de 30, 50, 100 hommes par bataillon. Les tirailleurs de toute la brigade ou de la division sont réunis en une sorte de troupe franche pour opérer en dehors du front sur un point déterminé, soit en défendant un bois, un village, un moulin, qui servent de points d'appui à nos flancs, soit en inquiétant ceux de l'ennemi.

¹ *Archives de la guerre.*

² *Archives de la guerre.*

³ *Journal du chef de bataillon Girardon (Archives de la Guerre.)*

Les troupes légères étaient toujours destinées au service de tirailleurs ; aussi les avait-on groupées dans la division dite « des gorges » qui occupait les passages des Vosges¹.

Quittons l'armée du Rhin pour revenir sur la Sambre.

« Au commencement de cette guerre, écrit Duhesme, nous n'avions point d'autre infanterie légère que les 12 bataillons de chasseurs à pied. Les Autrichiens eurent d'abord des troupes légères plus nombreuses, plus adroites et plus expérimentées. La terreur panique et les déroutes des colonnes sorties de Valenciennes et de Lille doivent s'attribuer à l'adresse qu'ils eurent de se glisser sur les flancs de ces colonnes. Leurs tirailleurs, cachés derrière des arbres, dans des fossés, désolèrent dans les premiers engagements nos bataillons qui, bravement en ligne, se voyaient décimés sans apercevoir leur ennemi². »

Les Autrichiens eurent toujours plus de tirailleurs que nous dans cette guerre. Brossier remarqua encore en 1800 « cette foule de tirailleurs qui accompagnent ordinairement les attaques des Autrichiens³. »

Il fallut leur tenir tête ; on y employait les bataillons de volontaires les moins exercées, en guise d'infanterie légère, en attendant qu'on eût le loisir de compléter leur instruction : « Cette nouvelle manière de combattre s'établit par nos revers, continue Duhesme ; nos bataillons d'infanterie, presque tous de nouvelle levée, savaient à peine les éléments de la manœuvre, et nos généraux, tirés presque tous cette année-là des rangs inférieurs pour remplacer ceux que leur naissance ou leurs services livraient à la défaveur populaire, n'avaient ni le temps ni les moyens de les exercer. On peut dire avec vérité que, sur la fin de 1793, les armées françaises n'avaient que de l'infanterie légère ».

Cette affirmation, comme on a pu le voir, est inexacte en ce qui concerne les armées du Rhin et de la Moselle, et elle l'est aussi pour les armées des Alpes et des Pyrénées, rompues aux manœuvres depuis le commencement de la guerre. C'est donc seulement en parant de l'armée du Nord, où il servait, que Duhesme peut dire :

« On ne manœuvrait nullement en ligne ; il n'y avait alors point ou peu de bataillons embrigadés ; même ceux des anciens régiments savaient à peine l'école de bataillon, et il aurait été difficile de faire manœuvrer au même commandement quatre bataillons réunis. Chaque corps manœuvrait isolément ; quelques bataillons de volontaires se formaient même sur deux rangs, suivant l'instruction de M. de Noailles⁴. Fallait-il aller à l'ennemi, attaquer un poste ? On en détachait une partie en tirailleurs ; le reste marchait en bataille, s'ébranlait ensuite à la course sans garder les rangs⁵. »

Si l'on examine de près les situations de l'armée du Nord en 1793, on constate qu'elle n'était pas, à beaucoup près, aussi mal composée que le général croit se rappeler en 1806. Un assez grand nombre de volontaires de la première levée (1791) avaient quitté les rangs ; quelques autres avaient déserté ; mais il était resté un noyau important dans chaque bataillon ; les régiments de ligne, de leur côté, n'avaient été diminués que par les pertes subies dans la campagne précédente ; les bataillons de volontaires de la deuxième levée (1792) étaient peu entamés, et les recrues fournis par la levée de 300,000 hommes avaient rempli les cadres sans en affaiblir sensiblement la valeur. Les bataillons de la première réquisition (1793) étaient en petit nombre. Les cadres étaient en somme, aux généraux près, les mêmes qu'à Jemappes.

Ce que nous pouvons conclure, néanmoins, des souvenirs du général Duhesme, c'est que ces troupes moins homogènes, à coup sûr, que celles de Jemappes, devaient être engagées en tirailleurs ou en ligne plutôt qu'en colonnes, en raison même de leur inexpérience ou de leur

¹ *Campagne de 1793 en Alsace et dans le Palatinat*, p. 22.

² *Essai sur l'infanterie légère*, p. 85.

³ De Cugnac, *Campagne de l'armée de réserve*, tome II, p. 431.

⁴ *Instruction pour les gardes nationales du 1^{er} janvier 1791*. (JS)

⁵ *Essai sur l'infanterie légère*, p. 90.

peu de solidité. C'est en effet une erreur singulière, de supposer que l'ardeur et l'inexpérience ont pu conduire des troupes d'infanterie à adopter la formation en colonne d'attaque : les bataillons qui n'ont reçu aucune instruction sont assimilés d'abord aux troupes légères, devenues rares, et ils sont en minorité. Les autres sont formées en bataille.

« Le 3^e bataillon du Nord, n'étant pas assez exercé, dit le volontaire Bonnart dans son *Histoire*, fut destiné au service de tirailleurs ; en conséquence, il commença l'attaque à la pointe du jour. Pour nous soutenir, le général Charbonnier fit avancer au-dessus d'un ravin la 172^e demi-brigade, qui arriva fort à propos pour arrêter les progrès de l'ennemi : il ne put résister à un feu de file formidable. » Cette demi-brigade était donc déployée¹.

Le 1^{er} bataillon de Saint-Denis et le 2^e de la Meurthe sont aussi déployés pour l'attaque du Cateau, le 29 mars 1794². Le 10 floréal, à l'attaque de Mouscron, « Souham donne l'ordre à nos troupes de marcher en bataille sur les hauteurs³. »

En prolongeant les recherches pendant un an, nous parviendrions tout au plus à doubler le nombre de ces exemples. Il est très douteux que l'on trouve, en 1793 et 1794, quelques cas où la colonne d'attaque ait été employée en rase campagne. Les relations des différentes affaires, lors même qu'elles ne mentionnent pas la formation d'une manière précise, ne se comprennent qu'en supposant les troupes déployées en ligne. Cet ordre, le plus simple de tous, était le seul possible avec de jeunes troupes.

On peut se demander, pourtant, en quoi consistait l'inexpérience de ces troupes. Les cadres des bataillons étaient restés à peu près les mêmes depuis 1792 ; il y avait un tiers de recrues environ, quelquefois un peu plus, souvent un peu moins, et ils avaient plusieurs semaines en présence sous les drapeaux. Il semble que les mouvements de l'école de bataillon auraient pu et dû s'exécuter correctement, les recrues se trouvant au second rang des formations, encadrés parmi les anciens soldats. On ne leur demandait pas, alors, de mouvements individuels compliqués pour faire par le flanc droit. Il n'y avait qu'à marcher devant soi, s'arrêter, faire face à droite ou à gauche avec les camarades. Les conscrits de 1813 le feront parfaitement. Ceux de 1793 et 1794 le font aussi, mais loin du feu seulement. Ce qui leur manque, c'est donc la solidité au combat. Dans les affaires dont nous venons de parler, le 10^e bataillon de Paris, le 3^e du Nord, voient leurs recrues s'enfuir dès les premiers coups de fusil. C'est que l'instruction militaire, la connaissance des mouvements de la théorie, ne sont pas tout : il faut encore cette cohésion, ce courage collectif qu'une troupe acquiert à force de voir le feu, ou par la vie commune dans les régiments. Les cadres de 1794 étaient assez solides pour aller au feu ; ils ne l'étaient pas assez pour maintenir leurs recrues comme feront ceux de 1813, et ils n'auront pas, d'ailleurs, ces puissants auxiliaires que sont l'esprit de corps et une forte discipline.

Voilà ce qui manquait surtout aux troupes de 1793 et 1794 pour prendre d'autres formations que la ligne déployée, et pour manœuvrer sous le feu. Et, bien que les conscrits de 1809, de 1813, se soient trouvés dans de meilleures conditions, ils ne se sont pas montrés, de prime abord, assez solides au feu pour qu'on essayât avec eux *toutes* les manœuvres de champs de bataille qui avaient été exécutées par la Grande Armée, de 1805 et de 1806. Nous aurons là le témoignage de leurs chefs, exprimé dans les termes les plus formels.

Il manque aussi, aux armées de 1793, des généraux. Il y en a quelques-uns à la gauche de l'armée du Nord, Macdonald, Souham, Vandamme, Moreau, etc. Il y a Desaix à l'armée du Rhin, Masséna à l'armée d'Italie, et quelques autres ; mais la grande majorité des

¹ *Histoire de Médard Bonnart*, tome I, p. 106.

² *Archives de la Guerre*.

³ *Archives de la Guerre*.

divisionnaires et des brigadiers, on peut même dire des chefs de corps, n'a pas de talents. Ils disparaîtront dans les deux années suivantes.

« Cet homme, dit Girardon en parlant de son premier adjudant général, n'avait jamais fait la guerre ; il était quartier-maître avant d'être adjudant général. La maladie de ce temps était de faire tous les quartiers-maîtres adjudants généraux, de là, généraux de brigade, etc. ; c'est là la cause de l'ineptie de tant de généraux. »

Il y eut une période, en effet, où les meilleurs chefs de l'ancienne armée ayant émigré ou déserté, et les hommes de talent que devaient fournir les bataillons de volontaires n'ayant pas encore pu arriver aux grades supérieurs, il fallut bien prendre des généraux et des chefs de brigade parmi les officiers et sous-officiers les plus anciens des régiments. On conçoit que, pendant cette phase critique, on n'eut guère de chefs capables de faire manœuvrer une division ou une brigade.

Le général Gouvion Saint-Cyr a fait sur cette période une observation spécieuse, dont il est singulier qu'on n'ait pas relevé l'inanité : « Les troupes, dit-il, ne désiraient que combattre ; elles ne manquaient ni de bravoure ni de dévouement, mais seulement de l'instruction nécessaire pour exécuter ce qu'on appelle les grandes manœuvres. A cette époque, nos soldats étaient individuellement supérieurs aux Allemands, et un bataillon ou un escadron, un régiment même, en auraient toujours battu un de nos ennemis de même force ; une brigade eût encore conservé l'égalité sur toute espèce de terrain ; mais avec des corps plus nombreux, de plus grandes fractions d'armées, les ennemis avaient un avantage incontestable sur nous en plaine par la célérité et la précision qu'ils pouvaient mettre dans leurs manœuvres¹. »

A première vue, on croit comprendre, on approuve et l'on passe. Pourtant, qu'est-ce donc que cette troupe assez instruite pour manœuvrer en bataillons, en régiments, en brigades peut-être, et qui ne saurait pas exécuter des manœuvres en division ? Que ferait-elle donc de plus dans une division que dans un bataillon ou une brigade ? On a vu le bataillon de Girardon, composé de réquisitionnaires, se déployer, se former en colonnes, en carré, détacher et rappeler des tirailleurs ; que lui manque-t-il donc pour participer à une manœuvre de division ? Il ne peut lui manquer qu'un colonel et des généraux, puisque ce sont eux, et eux seuls qui font la différence entre les manœuvres du bataillon et celles de la brigade ou de la division. Peut-être lui manque-t-il aussi la solidité, ce sang-froid que donne l'habitude des combats ou du service militaire, et qui permet aux cadres des bataillons de manœuvrer sous le feu comme à la caserne.

Nous ne pouvons pas souscrire entièrement au jugement de Gouvion Saint-Cyr quand il dit encore : « Il eût été de la dernière imprudence d'engager les armées de la République dans ce qu'on appelle une bataille rangée, à moins d'avoir, comme à Jemappes, une grande supériorité numérique. Pour longtemps encore, les invasions, qui exigent toujours la réunion des masses, amènent des batailles et souvent des retraites en pays ennemi, enfin ce qu'on peut appeler la grande guerre, leur était interdit². »

Cette interdiction aurait pesé sur elles pendant deux ou trois années, car c'est en 1796 seulement qu'on a tenté de livrer une bataille en plaine, et sans manœuvres ! Croit-on bonnement qu'il fallait un temps pareil pour apprendre l'école de bataillon et les évolutions de ligne, et n'est-il pas plutôt croyable que l'armée attendait les chefs capables de la conduire ? Il fallait laisser à Gouvion Saint-Cyr, notamment, le temps d'apprendre l'art de manœuvrer sous le feu.

Pendant la campagne de 1796 en Allemagne, on se formait tantôt en bataille, tantôt en colonne. C'était seulement en montagne ou pour les affaires de poste qu'on employait les

¹ *Armée de Rhin et Moselle*, tome I, p. 53.

² *Armée de Rhin et Moselle*, tome I, p. 38.

colonnes. Le 5 juillet, à la bataille de Rastadt, l'artillerie autrichienne écrase nos troupes : « Se trouvant battues à la fois de front, en écharpe et en flanc, elles eurent beaucoup de peine à se former, et furent très maltraitées en se mettant en bataille¹. » C'est au contraire en colonne qu'on attaque les lignes d'Ettlingen, le 9 juillet², et cette formation commence à prévaloir pour toutes les attaques de villages et de bois, autant qu'on peut le deviner par les relations, qui ne spécifient rien d'une manière formelle.

L'ordre profond reparaît en Italie à la même époque, et là, nous sommes parfaitement renseignés sur les circonstances qui l'ont fait adopter. Ce n'est pas dans le feu des passions politiques, par une tendance générale de la troupe à attaquer en masse, que les colonnes sont devenues l'ordre normal de l'infanterie dans l'offensive ; c'est de propos délibéré, par application des principes de Broglie auxquels il est resté fidèle, que Schérer impose la formation en ligne de masses, couverte par l'infanterie légère.

Son Instruction, qui date des derniers jours de 1793, commence par constater que, jusque-là, il n'y eut que peu d'ordre dans les formations. On s'éparpillait en ligne mince ; on chargeait sans doute en petites colonnes. Quelle formation régulière pouvait subsister en montagne ?

« Jusqu'à présent, les combats multipliés qu'a livrés l'armée d'Italie n'ont été que des affaires de poste, très meurtrières à la vérité, où la bravoure, l'agilité du soldat français ont vaincu les obstacles de la nature et de l'art... Cette guerre de montagnes a sans doute ses difficultés ; peut-être même est-elle plus difficile que la guerre en plaine, mais le théâtre de la guerre va changer...

« Dans la guerre de montagnes, l'ordre habituel de bataille n'était point déterminé : tantôt l'on se formait sur deux rangs, tantôt sur trois ; quelquefois sur un ; la guerre de plaine exige des mesures et un ordre de bataille plus uniforme...

« L'infanterie de ligne sera toujours formée sur trois rangs ; ...j'en excepte pourtant le cas où une troupe aurait à défendre un retranchement ou une hauteur, un escarpement ou un fossé, qui la réduirait purement à la défensive. L'infanterie de ligne pourrait être alors formée sur deux rangs ; alors les deux tiers du corps seraient chargés de la défense immédiate, et l'autre tiers serait placé en réserve...

« L'infanterie légère sera habituellement formée sur deux rangs, parce que cette arme étant principalement destinée à combattre par le feu, à se mouvoir avec agilité, quelquefois même sans ordre et éparpillée, à inquiéter l'ennemi sur ses flancs et ses derrières, il est naturel que son ordre de bataille habituel soit moins profond que celui de l'infanterie de ligne, destinée à agir principalement par son impulsion, et à combattre l'ennemi à la baïonnette...

« La plupart des troupes d'Italie n'ayant jamais combattu en plaine, et n'ayant jamais été dans le cas de soutenir une charge de cavalerie, il convient au génie de la nation et à la bravoure des troupes de leur prescrire une manière d'attaquer qui favorise leur courage et leur impétuosité, qui les débarrasse des difficultés d'une marche en avant en observant un alignement très difficile à conserver quand le front est très étendu, et qui leur ôte toute crainte d'être renversées par une charge de cavalerie.

« Je supposerai qu'une division composée de 4 demi-brigades de ligne et une légère soit chargée d'attaquer de front une partie de la ligne ennemie ; voici l'ordre d'attaque que je lui prescrirais : les 3 bataillons d'infanterie légère se porteraient en avant, formés sur deux rangs, les files éloignées l'une de l'autre à deux ou trois pas de distance, de manière à ce que ces trois bataillons couvrent le front des 12 bataillons de la division et masquent ses mouvements.

¹ Dedon, *Campagnes de l'armée de Rhin et Moselle*, p. 72.

² Dedon, *Campagnes de l'armée de Rhin et Moselle*, p. 80.

Au moment de l'attaque, les 12 bataillons se ploieraient en colonne par bataillon,... la colonne étant composée de 4 divisions... à 3 pas de distance...

« Lorsque le signal de l'attaque sera donné, les bataillons d'infanterie légère, éloignés de 150 pas du front des colonnes, marcheront vivement en avant en faisant un feu soutenu. Les 12 colonnes les suivront au pas de manœuvre, et lorsque l'infanterie légère sera arrivée à 50 pas du front de l'ennemi, elle s'arrêtera ; si l'ennemi tient ferme, elle redoublera son feu ; les colonnes serrées en masse par divisions, la première croisant la baïonnette, les trois autres les armes hautes, doubleront le pas en conservant leur ordre de profondeur, passeront à travers l'infanterie légère, qui viendra se placer par pelotons dans les intervalles, et se précipiteront à la baïonnette sur la ligne ennemie. »

Pour résister à une charge de cavalerie, ces colonnes serreraient simplement les 4 divisions l'une contre l'autre.

Schéerer éprouve, semble-t-il, quelque difficulté à faire adopter les formations en masse par tous ses subordonnés, car il est obligé de les justifier ; il reprend alors tous les arguments de Mesnil-Durand : On a reproché à l'ordre profond d'être vulnérable, mais les colonnes de bataillon seront masquées par la fumée de l'infanterie légère, et c'est en chargeant qu'on se dérobera le plus sûrement au feu de l'artillerie.

Malgré cette instruction, on voit encore les troupes de Masséna préférer la formation en ligne à Montenotte : « L'avant-garde se mit en bataille, ayant la 21^e en seconde ligne, et engagea ses tirailleurs ». Dans tout le reste de la campagne, les bataillons se forment ordinairement en colonnes. Le terrain, partout coupé ou accidenté ; les dispositions du général en chef, qui ébranlent l'ennemi d'avance, encouragent à conserver l'ordre profond. On trouve pourtant à Castiglione, à la Favorite et à Rivoli, quelques occasions de se déployer. On voit aussi, le 21 novembre, la 4^e légère se former en bataille pour combattre près de la Sega, etc.

A peine l'ordre profond a-t-il repris droit de cité dans nos armées, que Bonaparte fait entrer dans la pratique l'ordre mixte recommandé par Guibert.

Tout le monde connaît la célèbre formation du Tagliamento, mais on n'en a pas suffisamment marqué l'importance dans l'évolution de notre tactique. Elle marque une date, elle caractérise un système qui apparaît alors, et qui durera autant que Napoléon. L'ordre mixte a été introduit par lui, prescrit par lui-même à Austerlitz comme au Tagliamento, et c'est encore ce même ordre qui inspire le *Projet d'organisation de l'armée*, dicté à Sainte-Hélène, en ce qui concerne l'infanterie.

IX

Tactique napoléonienne.

C'est Guibert qui, le premier, a préconisé l'ordre de bataille mixte, après avoir exposé les avantages des colonnes serrées et de la ligne déployée :

« Les bataillons déployés sont propres à être combinés dans une disposition générale avec des colonnes, soit pour marcher à la même hauteur, et de concert avec elles, soit pour les soutenir, soit pour être soutenues d'elles... Il y a telle attaque où il est à propos de mêler des bataillons déployés avec des colonnes, pour marcher ensemble et de concert, les bataillons déployés ayant pour objet d'embrasser les faces et les courtines et d'occuper ou d'éteindre leur feu, tandis que les colonnes marchent aux parties saillantes. Il y a telle autre disposition d'attaque où l'on peut soutenir les colonnes par des bataillons déployés, les colonnes ayant alors pour objet d'emporter le point d'attaque, et les bataillons déployés de s'y établir immédiatement après pour le garnir et pour le défendre contre les efforts que l'ennemi

pourrait faire pour le reprendre. Il y a enfin telle occasion où l'on peut faire marcher à l'ennemi la première ligne déployée, la seconde la soutenant en colonnes, etc. »

Il faut un quart de siècle pour que cette idée soit appliquée, et c'est Bonaparte qui introduit l'ordre mixte dans la pratique, le 16 mars 1797.

« La première application bien constatée de l'ordre perpendiculaire fut faite le 16 mars 1797 au passage de Tagliamento par le général en chef Bonaparte », dit le commandant Roguet, fils du général.

Il sent si bien l'importance de l'innovation qu'il a faite, que pour la première fois, il rend compte de ses dispositions tactiques au Directoire :

« L'une et l'autre de ces divisions (Guieu et Bernadotte) forment leurs bataillons de grenadiers, se rangent en bataille, ayant chacune une demi-brigade d'infanterie légère en avant, soutenue par deux bataillons de grenadiers et flanquée par la cavalerie. L'infanterie légère se met en tirailleurs... *J'ordonne* que chaque demi-brigade ploie en colonne serrée, sur les ailes de son 2^e bataillon, ses 1^{er} et 3^e bataillons. »

Bonaparte reprit le même dispositif quelques jours plus tard pour le passage de l'Isonzo ; l'historique de la 12^e demi-brigade met bien en évidence son intervention personnelle :

« La division se forme en bataille sur les bords de l'Isonzo. L'ennemi canonne de la rive gauche. *Le général en chef arrive, et dispose les troupes dans l'ordre suivant* : La 12^e en bataillon carré sans fond, savoir le 2^e bataillon en bataille, le 1^{er} et le 3^e en colonnes serrées par divisions sur les ailes du 2^e ; la 64^e en colonnes serrées par divisions, la droite en tête ; les grenadiers de ces deux demi-brigades, à la gauche de la ligne, en colonnes serrées,... un bataillon de la 21^e légère à la tête de chacune de ces colonnes. »

Le soin avec lequel cet historique décrit cette formation prouve combien elle avait frappé tous les esprits. Celui de la 64^e y fait aussi allusion : « Un de ses bataillons avait été formé en bataille et l'autre serré derrière par pelotons en masse et en potence. »

La campagne d'Égypte donne surtout occasion de former les carrés contre la cavalerie. Nous n'y insisterons pas.

En 1800, Watrin et Rivaud engagent le combat de Montebello ; Watrin, qui s'avance dans la plaine, se forme en bataille :

« L'ennemi déployant des forces considérables, et nous faisant un feu bien vif d'artillerie et de mousqueterie, je mis en bataille 2 bataillons de la 6^e légère sur la droite de la route, avec ordre de tourner les pièces de l'ennemi, tandis que l'autre bataillon et la 40^e s'empareraient des hauteurs de Casteggio pour tourner ce bourg. Le mouvement de la 40^e étant trop long, et m'apercevant que les Autrichiens étaient en force sur les hauteurs, je détachai de suite un bataillon de la 22^e pour s'en emparer, tandis que le reste de ce corps restait en bataille des deux côtés de la route avec l'artillerie. »

Rivaud, qui attaque sur la hauteur, dans les vignes, ne peut agir qu'avec des tirailleurs et des colonnes étroites : « Je jetai le 1^{er} bataillon de la 43^e sur ma gauche, et le 2^e bataillon sur ma droite, en tirailleurs, et je marchai avec le 3^e bataillon en colonne au centre. J'emportai la position... Je marchai toujours à la tête du 3^e bataillon en colonne et sur le centre de l'ennemi, sans tirer un coup de fusil, pendant que les deux autres bataillons de la 43^e attaquaient en tirailleurs à droite et à gauche. »

« Les 1^{er} et 2^e bataillons de la 96^e, dès qu'ils ont eu passé le village de Casteggio, se sont formés en colonnes serrées par pelotons... Après cette charge, ils ont été jetés en tirailleurs à droite et à gauche de la route¹. »

¹ De Cugnac, [Campagne de l'armée de réserve](#), tome II, p. 249.

La tactique n'est pas moins éclectique à Marengo qu'à Montebello. Au début de la bataille, il y a des attaques, probablement en colonnes, puis un long combat de mousqueterie, en bataille, avec des feux de peloton et de bataillon². La retraite se fait, chose singulière, en colonnes d'attaque, en échiquier, prêtes à former le carré au besoin³. Desaix, en arrivant sur le champ de bataille avec la division Boudet, la forme en ordre mixte : « Je plaçai sur la gauche de la grande route ma 1^{re} brigade, dont une partie déployée, et l'autre en colonne serrée, dit Boudet. J'ordonnai aussi à ma 2^e brigade la même disposition sur la droite du chemin... Nous nous décidâmes à faire porter en avant ma 1^{re} brigade, composée de la 9^e légère... Je me portai donc en avant et jusque sous le front de l'ennemi, à portée de sa mousqueterie, laquelle, se rapprochant sensiblement, m'obligea de faire jeter des tirailleurs en avant, afin de retarder sa marche. Cette brigade exécuta plusieurs mouvements à la vue de l'ennemi, et ses manœuvres se firent avec une fermeté et une sécurité assez grandes pour qu'il soit permis de leur attribuer cette confiance qui parut renaître parmi les troupes éparses qui fuyaient. »

Le 2^e brigade chargea à son tour, et « l'ordre parfait de colonnes serrées dans lequel s'étaient maintenus nos bataillons, quoique traversant des vignes et autres obstacles, non seulement rendit les tentatives de la cavalerie inutiles, mais encore lui occasionna une perte considérable... Assurément, on ne peut donner assez d'éloge à cette brigade, en partie composée de conscrits, qui ont rivalisé de courage et de fermeté avec les plus anciens militaires⁴ ».

Le général Duhesme, qui faisait partie de l'armée de réserve, s'est-il expliqué comment les recrues de 1800 pouvaient manœuvrer sous le feu, alors que ceux de 1793 ne le pouvaient pas ? N'a-t-il pas été conduit à cette double conclusion que la bonne volonté et l'instruction proprement dite ne suffisaient pas, sans des cadres solidement organisés et des chefs habiles ? Il n'est pas indifférent de verser les recrues dans des cadres de militaires professionnels ou d'en former simplement des milices.

Nous arrivons à l'époque des fameuses manœuvres de Boulogne et des propositions du général Meunier. Comme nous l'avons vu, on reprochait à peu près unanimement au règlement de 1791 la lenteur du pas ordinaire et les arrêts indiqués après chaque mouvement. Un des premiers ordres du camp de Boulogne en fit bonne justice :

² Rapports de Rivaud et Watrin, ap. de Cugnac, p. 379 et 386.

Le général Rivaud, au général Dupont, Marengo, le 26 prairial an 8 : « ...Je fus aussitôt chargé par les 3,000 grenadiers qui formaient l'avant-garde et qui venaient de repousser en désordre nos troupes dans le village ; j'arrêtai l'ennemi par des feux de peloton très nourris, et je le fis rétrograder ; il revint aussitôt à la charge, renforcé de troupes fraîches ; j'arrêtai encore cet effort et voulus avancer sur l'ennemi ; un ravin m'arrêta à dix pas de là ; alors, il s'engagea une fusillade extrêmement vive, à bout portant ; elle dura un gros quart d'heure ; les hommes tombaient comme grêle de part et d'autre... »

Les rapports cités par de Cugnac ne mentionnent pas des feux de bataillon (qui pouvaient très bien être exécutés surtout en retraite), la mention des feux de peloton est très intéressante, et il serait plus intéressant encore de savoir s'ils étaient exécutés de la manière réglementaire. (JS)

³ Rapport de Victor et relation de Quiost, ap. de Cugnac, p. 385.

Le général Victor, au général en chef Berthier, Spinetta, le 27 prairial an 8 : « ...Ce moment critique commandait des dispositions rétrogrades, pour éviter la confusion inévitable presque toujours dans les dangers de ce genre ; je les ordonnai, et elles ont été exécutées avec calme et dans le plus grand ordre, sous le feu de l'ennemi, auquel nos troupes répondaient avec beaucoup de valeur. La retraite fut ainsi effectuée par bataillons formés en colonnes d'attaque jusqu'à la plaine de San-Giuliano, où le général Desaix arrivait avec le corps à ses ordres... »

L'emploi de la colonne d'attaque ou colonne centrale en retraite, certainement en marchant par le 3^e rang, correspond avec les principes de l'ordonnance de 1776. (JS)

⁴ De Cugnac, tome II, p. 398.

« Les bataillons se familiariseront à passer d'une formation à une autre sans s'arrêter ; à cet effet, ils exécuteront les manœuvres suivantes :

1. Marcher en bataille.
2. Rompre par divisions.
3. Marcher en colonne.
4. La contremarche.
5. Se mettre en colonne.
6. Se mettre en bataille.
7. Marcher par le flanc droit.
8. Rompre par division en arrière à droite.
9. Marcher en colonne.
10. Se former par inversion en bataille.
11. Marcher par inversion en bataille.
12. La contremarche dans chaque peloton.
13. Marcher en bataille dans l'ordre naturel.
14. Marcher par le flanc droit.
15. Commander par divisions en ligne.
16. Marcher en colonne.
17. Se mettre en bataille.
18. Exécuter les différents mouvements d'obstacle.
19. Se former en bataille par les commandements en avant en ligne.
20. Marcher en bataille.
21. Former la colonne d'attaque et le carré.
22. Se mettre en bataille par les commandements en avant en ligne.
23. Rompre par divisions.
24. Marcher en colonne.
25. Se déployer sur une division quelconque¹. »

Nous sommes assez mal renseignés sur les manœuvres qui furent exécutées dans ces camps de l'Océan par les troupes de la Grande Armée². Certains mémoires donnent à penser qu'on exerça très peu les bataillons ; d'autres signalent les évolutions intéressantes dirigées par les maréchaux. On peut admettre que les séances étaient assez espacées pour que le soldat se trouvât peu occupé, mais assez nombreuses au total, dans cette période de deux ans, pour exercer les généraux. Comme nous l'avons déjà fait remarquer, c'est surtout les chefs qu'il s'agit d'instruire en pareille matière ; pour la troupe, l'école de brigade, de division, de corps d'armée n'est pas plus difficile que l'école de bataillon³.

¹ *Spectateur militaire*, tome VI, p. 257.

La terminologie employée dans cet ordre ne correspond pas toujours avec celle du règlement. Ainsi il faut comprendre par se mettre en colonne le ploiement en colonne serrée sur une division quelconque, par se mettre en bataille la formation à gauche en bataille, le commandement prescrit pour la formation en avant en ligne est « en avant en bataille » ; et il y a des mouvements non prévus par le règlement : la contremarche exécutée en bataillon déployé et par peloton (le règlement ne la connaît qu'en colonne, et il y a des petits détails d'exécution à compléter pour pouvoir l'exécuter en bataille), et le mouvement de par division(s) en ligne ne s'exécute, selon le règlement, que par section ou par peloton (mais rien n'empêche d'en appliquer les principes pour un mouvement par division). (JS)

² *De l'Armée des Côtes de l'Océan*. (JS)

³ *Au contraire, elle est plus facile, car les mouvements des bataillons dépendent l'un de l'autre, sont moins nombreux et moins intenses qu'en école pratique de bataillon dont on suppose ici déjà la maîtrise. (JS)*

Nos maréchaux et nos divisionnaires qui, pour la plupart, joignaient à l'expérience de neuf ou dix campagnes une étude réfléchie des tacticiens du XVIII^e siècle, partageaient l'opinion des généraux Meunier et Schauenbourg sur les avantages de manœuvrer avec des bataillons en masse ou en colonnes par division à distance de peloton.

« Ces mouvements, dit le commandant Roguet, ont, en général, plus rapport aux manœuvres de guerre ; ils forment le coup d'œil des chefs et les habituent à manœuvrer suivant le terrain, tout en conservant les intervalles des bataillons et restant à hauteur les uns des autres. Le maréchal Ney, le premier, en tira habilement parti dans les exercices du camp de Boulogne. Ce principe donnerait le moyen de marcher à l'ennemi tout en gagnant sa droite ou sa gauche pour le tourner, manœuvre délicate que le maréchal Ney aimait à répéter à Étapes, et dont il fit faire une brillante et audacieuse application à la brigade Roguet, de la division Loison, pour l'attaque d'Elchingen.

« Les bataillons étant en colonne par peloton et à intervalles de déploiement, font tête de colonne demi à gauche ; ils gagnent ainsi du terrain en avant et à gauche ; le dernier bataillon de ce côté donne la direction ; tous sont échelonnés, et en cas d'attaque par la cavalerie, ils peuvent former les carrés, qui se trouveront obliques les uns par rapport aux autres. Un demi-changement de direction rectangulaire à gauche remet les bataillons sur une seule colonne parallèle à la première ligne occupée ; cette colonne peut se prolonger à gauche pour gagner encore plus de terrain, surtout si un rideau masque le mouvement ; ensuite les bataillons de forment en bataille, soit par un à droite en bataille, s'ils ont la gauche en tête, soit en faisant sur la droite en bataille, dans le cas contraire.

« Au lieu de se redresser, un ou plusieurs bataillons de l'aile gauche peuvent charger l'ennemi à revers ou se former sur son flanc par un à droite en bataille, si les colonnes avaient la gauche en tête, ou en effectuant sur la droite en bataille, dans la supposition contraire.

« Le maréchal Ney, employant ces mêmes moyens plus en grand, répéta avec succès au camp de Boulogne la manœuvre décisive de Frédéric II contre l'aile droite des Français à Rosbach ; cet homme de guerre si habile sur les champs d'exercice, plus admirable encore lorsque, entraînant nos bataillons, il semait l'épouvante dans les rangs ennemis, masqua une partie de la marche de son corps tournant par un rideau de troupes en première ligne¹. »

On trouve, dans les *Mémoires du maréchal Ney*², une [*Instruction pour les troupes du corps de gauche*](#) qui confirme les dires du commandant Roguet :

« Messieurs les généraux de division, en surveillant l'instruction pratique des régiments sous leurs ordres, voudront bien faire l'application, aux principales évolutions de ligne détaillées si-après, des observations que je fait sur chacune d'elles, soit pour obtenir toute la célérité et l'ensemble désirables sur les mouvements qu'elles exigent dans leur exécution, soit en en simplifiant, soit enfin en comparant les manœuvres prescrites par l'ordonnance de 1791 avec celles qui sont le plus usitées à la guerre, et dont l'expérience nous prescrit de préférer l'usage...

« ...La marche et les évolutions qui s'exécutent par la colonne réunissent les parties essentielles de la tactique... »

Quelques exemples sur la marche en colonne pour déborder l'une des ailes de la ligne ennemie que l'on voudrait attaquer :

« I. – L'attaque avec 4 régiments étant dirigée contre l'aile droite de l'ennemi, le commandant général fera marcher ses lignes par la gauche ; les bataillons seront mis en colonnes par peloton, la gauche en tête, à distance entière ou à demi-distance ; les colonnes

¹ Commandant Roguet, *Spectateur militaire*, tome XVIII, p. 490.

² Tome II, p. 318.

étant ainsi disposées prendront, en marchant en avant, la diagonale à gauche et par tête de colonne de chaque bataillon. Dès que les trois premiers pelotons auront pris la direction donnée, le reste prendra insensiblement la perpendiculaire en obliquant à droite. Les têtes de colonnes, maintenant en marche sur la diagonale à gauche, étant assez rapprochées du point déterminé pour déborder la ligne ennemie, changeront ensemble de direction à gauche, et après avoir repris, au moyen de la prompte manœuvre, la perpendiculaire, et la distance entière par la tête, se remettront en bataille par une conversion générale à droite... »

Les sept premières manœuvres, ayant toutes pour objet, comme celle-ci, le moyen de déborder une aile de l'ennemi, n'emploient que des colonnes à distance entière et des mouvements processionnels, suivant en cela les procédés de Frédéric II et la remarque de Guibert :

« Si les colonnes marchent dans l'intention de se mettre en bataille de front, c'est-à-dire sur l'alignement d'une des divisions qui les composent, elles ne laisseront qu'un pas de distance entre ces divisions pour être plus tôt déployées ; si elles marchent par le flanc, et dans le projet de se mettre en bataille sur le parallèle qu'elles longent, les divisions qui les composent observeront entre elles des distances égales à leur front, afin qu'en arrivant sur son terrain, la colonne étant prolongée sur lui, les divisions n'aient que des quarts de conversion à faire pour se mettre en bataille¹. »

Une deuxième série de mouvements vise d'abord la formation d'un carré de 4 bataillons, chacun restant sur 3 rangs seulement, puis une manœuvre où l'on utilise les masses pour passer d'une ligne sur deux : Chaque bataillon est formé en masse, chaque régiment (de 2 bataillons) en colonne de masses ; on réduit les intervalles de moitié entre les régiments, et on déploie les masses.

Le maréchal Ney donne ensuite des prescriptions pour la marche en bataille, et en vient au passage des lignes, pour lequel il n'approuve pas le procédé réglementaire. La solution qu'il présente ne paraît pas préférable à celle de 1791 ; elle consiste à faire le mouvement par bataillon et non par peloton, ce qui doit le ralentir outre mesure. Il en vient même à proposer le passage des lignes par régiments entiers².

Pour le changement de front, le maréchal veut que chaque bataillon se ploie en masse ; la 1^{re} ligne se forme ensuite en colonne de masses sur le bataillon le plus voisin du centre ; la 2^e ligne sur celui qui se trouve immédiatement à gauche ou à droite, suivant qu'on veut faire face à droite ou à gauche. Les bataillons et divisions reprennent alors, dans chaque colonne, leur distance de déploiement, et, dès que les deux colonnes se trouvent à distance entière, elles sont déployées.

Cette méthode n'est certainement pas plus rapide que celle de l'ordonnance, mais elle peut se plier à tous les cas, et permet, en choisissant convenablement le bataillon sur lequel on reprend les distances, de réduire la longueur dont la 2^e ligne déborde la première. Les avantages sont donc plus sensibles sur le terrain de manœuvre qu'à la guerre.

A la suite de ce mouvement, nous trouvons un changement de front sous le feu³, analogue à celui que Schauenbourg fait exécuter par sa division en 1793. La solution du maréchal Ney paraît plus simple et un peu plus rapide : Supposons une ligne faisant face à l'ennemi ; on veut la porter sur une nouvelle position située à gauche et faisant face à droite. La 1^{re} division

¹ *Œuvres de Guibert*, tome I, p. 299.

² *L'auteur se trompe sur ce point, Ney approuve le procédé réglementaire, et ne fait qu'y ajouter des mouvements très simples* (« Le passage des lignes, outre qu'il est établi par l'ordonnance, peut s'exécuter en colonnes de différentes manières. »), *en principe il ne fait que passer les colonnes d'une ligne par les intervalles entre les bataillons de l'autre, soit en avant, soit en retraite, soit par bataillon, soit par régiment.* (JS)

³ C'est « avec feu » (*feu successif des subdivisions arrivant sur la nouvelle ligne de bataille*), très probablement « sous le feu » de l'ennemi en même temps, évidemment. (JS)

de droite de la ligne fait par le flanc gauche et par file à gauche ; arrivée en arrière de la ligne, elle fait par le flanc droit et marche en bataille derrière toute la ligne ; quand elle l'a dépassé, elle rompt par le flanc droit et va se déployer *sur la droite* en bataille en avant de l'ancien front. Les divisions suivantes rompent à mesure qu'elles sont dépassées⁴.

La solution aurait certainement été plus simple, si chaque division, ou peloton, rompant par le flanc gauche, avait longé la ligne par derrière et était allée se déployer *à droite* en bataille ; les inconvénients de la formation par le flanc faisaient préférer le déploiement *sur la droite* et forçaient à arriver la droite en tête³.

« Les changements de front individuels par bataillons, dit le maréchal Ney, donnent infiniment de facilité pour l'exécution des principales manœuvres de guerre ; ils n'exigent que deux à trois minutes, et permettent par conséquent au commandant général de changer en peu de temps le front de sa ligne, soit en faisant exécuter un changement de front oblique sur chaque bataillon, l'aile gauche en avant, de se reformer ensuite sur le bataillon de droite de la 1^{re} ligne par bataillon, ou en avant en bataille ; ou, l'aile droite en avant, de se remettre sur le dernier bataillon en avant en bataille. Enfin, cette disposition oblique permet d'attaquer en ordre d'échelons. »

Le maréchal consacre ensuite d'assez longs développements à cet ordre d'échelons, qui n'est autre que l'ordre oblique de Frédéric II. Il suppose que, si l'on attaque en échelons par la gauche à distance de déploiement, l'ennemi refusera sa droite et avancera sa gauche pour menacer à son tour de nous déborder. Il suffit alors d'une conversion à droite de tous les bataillons pour lui faire face et renverser notre disposition.

Passons sur les chapitres relatifs aux carrés, à la retraite en échiquier, au passage de défilés, et arrivons à la conclusion :

« Comme toute la tactique militaire réside dans la science de ployer avec célérité les troupes en colonne, de les faire marcher déployées en bataille, je m'attacherai principalement à démontrer l'utilité de faire mouvoir des lignes entières par de simples mouvements en colonnes de bataillons sur une ou deux lignes, et à exécuter par ce moyen tous les changements de front, soit de pied ferme, soit en marchant, qui renferment en général les principaux mouvements dont on fait usage pendant la guerre. »

⁴ Citons le maréchal pour rendre cette description nette est correcte : « La 1^{re} division du bataillon de droite de la 1^{re} ligne fera par le flanc gauche et par file en arrière à gauche ; elle se portera de toute sa profondeur en arrière, puis fera par le flanc droit, et marchera en avant en se dirigeant derrière le front, pour aller se remettre sur la droite en bataille à la gauche absolue de la ligne. » *La division ne marchera pas en bataille, ce sera une marche en colonne par division, la droite en tête, il n'y aura aucune rupture par le flanc droit, mais tout simplement la formation sur la droite en bataille, selon les principes du règlement, sur une ligne plus ou moins oblique à la ligne primitive. (JS)*

³ Cette observation de l'auteur est fausse. La ligne étant rompue successivement par division en arrière à gauche ne pourrait jamais se former à droite en bataille en voulant rendre la manœuvre plus simple ou plus rapide, car la formation (par inversion !) à droite en bataille est un mouvement simultané, exécuté par toutes les divisions du bataillon ou de la ligne de pied ferme ; le but de ce mouvement c'est remettre toute la ligne, en changeant de front, vers la gauche (dans cet exemple), mais successivement en commençant par la droite, avec toujours plusieurs divisions sur la ligne, ancienne ou nouvelle, pour faire feu, et c'est donc très naturellement la formation sur la droite en bataille qui doit avoir lieu, et qui remettra toute la ligne en bataille, face à l'ennemi, dans l'ordre directe, et division par division.

Aucun inconvénient de la formation par le flanc ne complique l'exécution de cette manœuvre, la marche par rang est reprise dès que la division se trouve entière derrière la ligne, et les files vont facilement s'aligner sur le guide de gauche. On manœuvre la droite en tête non pas parce qu'on y soit forcé par des inconvénients de la marche de flanc, mais parce qu'on manœuvre vers la gauche, et c'est donc naturellement la droite qui commence le mouvement, la gauche reste sur l'ancienne ligne et continue à faire feu. La cas contraire, manœuvre vers la droite, est prévue par le maréchal, et ce sera une colonne avec la gauche en tête, et se formant sur la gauche en bataille. (JS)

Les évolutions du maréchal Ney se rapportent presque toutes, on le voit, à l'ordre mince. A peine indique-t-il dans sa conclusion des mouvements par bataillons en colonne, et d'après ce qu'on a vu dans les premières manœuvres qu'il indique, on ne sait pas s'il s'agit des colonnes à distance entière ou de colonnes serrées. Ces dernières avaient pourtant été employées déjà comme formations de manœuvre dans nos armées, ainsi qu'on a pu le voir. Parmi les maréchaux, Davout est celui qui en faisait usage le plus volontiers, et c'est de lui que Morand tiendra cette préférence.

C'est au moment où les troupes s'exerçaient dans les camps de l'Océan, que le général Meunier fut invité à soumettre à l'Empereur un projet de modifications au règlement de 1791. Le principe sur lequel Meunier fondait ses évolutions était juste ; mais il fit du tort à son travail en voulant remanier la colonne d'attaque, en proposant une subdivision des pelotons, et en admettant une corrélation entre les unités organiques et les formations, qui rendait celles-ci presque irréalisables avec des bataillons incomplets. D'autre part, les évolutions par masses qu'il proposait étaient peu de chose ; on pouvait en exécuter la plus grande partie sans commandements spéciaux, et au contraire on ne pouvait songer à supprimer les évolutions de ligne du règlement sans s'interdire tout mouvement sous le feu. Si l'on ajoute à cela que le général Meunier, préoccupé d'une idée unique, ne proposait aucun perfectionnement au reste de l'ordonnance, on jugera que son œuvre était incomplète, peu utile, et on comprendra que Napoléon ne lui trouvât pas assez d'importance pour pousser l'expérience plus loin.

L'Empereur ne tarde pas à faire l'application pratique des manœuvres étudiées dans les camps de l'Océan. Il attribue une telle importance à l'ordre mixte qu'à Austerlitz comme sur le Tagliamento et l'Isonzo, il intervient personnellement pour l'imposer. Son ordre prescrit expressément que « chaque brigade aura son premier régiment en bataille ; le 2^e régiment en colonne serrée par division, le 1^{er} bataillon à droite et en arrière du 1^{er} bataillon du 1^{er} régiment ; le 2^e bataillon en arrière et à gauche du 2^e bataillon ». C'est la formation du Tagliamento avec un front double. Elle ne fut pas prise exactement.

« Il fut expressément recommandé aux généraux de division, rapporte Soult, de rester constamment sur deux lignes de bataille et une d'infanterie légère, et de conserver les bataillons en colonne par division à distance de peloton, afin qu'en toutes circonstances ils fussent en mesure de former le carré pour s'opposer à la cavalerie, et aussi pour que leurs mouvements pussent s'opérer avec plus de rapidité ; cet ordre se maintint tant que l'engagement dura, et si quelques bataillons se déployèrent, ce ne fut que lorsqu'il fallut opposer un front plus étendu à l'ennemi ; mais l'attaque fut si vive qu'on se trouva rarement dans ce cas. »

« Le général Vandamme prenait avec beaucoup d'habileté des dispositions contre une quatrième ligne ennemie soutenue par 2,000 chevaux russes ;... pour cet effet, il établit la brigade du général Ferey, 2 bataillons en bataille, et deux autres restant prêts à former le carré. »

Le corps d'armée de Lannes, au lieu de multiplier les colonnes, comme celui de Soult, fut amené à combattre et à manœuvrer surtout en ligne.

« La 2^e ligne, souffrant beaucoup de l'artillerie, rapporte Suchet à Lannes, s'était déployée ; c'est alors que vous avez ordonné ce beau changement de front l'aile droite en avant. Par la précision et la rapidité de l'exécution, la ligne de l'ennemi a été à l'instant rompue, et ses colonnes rejetées sur sa gauche. »

La division Friant, du 3^e corps, qui combattait à l'aile droite, fit presque toute la journée des feux de deux rangs, si l'on en croit le journal rédigé par le capitaine Ménissier. Elle eut aussi à fournir de nombreuses charges en colonne pour prendre et reprendre aux Russes le village de Telnitz.

A la bataille de Iéna, « le maréchal Lannes disposa son armée partie en ligne, partie en colonnes, avec l'artillerie dans les intervalles. Par un changement de direction à droite, il les prépara à soutenir l'attaque du village (Closewitz) ». Plus tard, pour mettre fin à une lutte meurtrière et pénible, il profite d'un moment où l'ennemi cédait du terrain pour le faire charger par les 100^e et 103^e en masse.

« A la pointe du jour, écrit Suchet dans son rapport, je formai la brigade Claparède en bataille, suivie de 2 pièces, pour s'emparer du petit village de Closewitz, qui se trouvait sur notre droite, la brigade Reille en deux lignes, l'artillerie dans les intervalles, la 40^e en colonne avec ordre de se déployer aussitôt que le terrain le permettrait, et enfin la brigade Vedel en masse, placée en réserve à 100 toises.

« Arrivée à la tête du bois, la division, presque serrée en masse, quoique deux brigades déployées, reconnut devant elle sur le plateau une nombreuse cavalerie. Le 17^e léger manquait de cartouches et se trouvait singulièrement affaibli. J'ordonnai au général Reille de le remplacer par le 34^e. Ce passage de lignes s'exécuta par bataillons parfaitement. J'ordonnai aux 2^e et 3^e bataillons du 34^e, qui s'avançaient en bon ordre, de charger (3 bataillons ennemis) avec un feu en avançant, et, par un changement de front l'aile droite en avant, de culbuter les grenadiers et d'enlever les pièces... L'ennemi continuait de tirer en retraite. J'ordonnai au chef de bataillon Rosey, du 88^e, d'achever ce succès. Il le fit avec vigueur. Un bataillon en masse du 21^e léger le soutint en ce moment. »

Lannes semble donc, à Iéna comme à Austerlitz, employer les deux formations, mais plus souvent l'ordre mince. Soult, au contraire, forme encore ses bataillons en colonne :

« Les régiments étant en colonne sur deux lignes, et la cavalerie à droite, la charge fut battue », dit le rapport du 4^e corps.

La 1^{re} division du corps d'Augereau se forma sur deux lignes, dès qu'elle fut réunie. « Bientôt après, la 1^{re} brigade fit un changement de front oblique, l'aile droite en avant ; la seconde suivit ce mouvement en débordant la première par sa gauche de 2 bataillons. » Ce détail nous prouve en passant qu'on a appliqué les dispositions de l'ordonnance.

« La 1^{re} brigade rompit ensuite par peloton à gauche, et marcha dans cet ordre pour repousser l'ennemi qui s'était emparé du bois... Aussitôt que le 7^e léger commença à déboucher, voyant beaucoup de blessés sortir du bois situé sur la gauche, il ordonna un à gauche en bataille. »

« *Rapport du 16^e léger.* – Le régiment se porta la gauche en tête vers ce bois : le 3^e bataillon y pénétra en tirailleurs ; les deux premiers, marchant toujours en colonne, se portèrent en avant à la droite du bois et s'y déployèrent dans la plaine à portée de mousqueterie de l'artillerie ennemie... Cette ligne formée, elle commença un feu vif et bien dirigé ; marchant ensuite vers la ligne ennemie, elle s'approcha jusqu'à portée de pistolet ; se précipitant de là en tirailleurs, elle enleva pied à pied et de vive force 11 pièces de canon.

« *Rapport du 14^e de ligne.* – Le 16^e ayant poussé une partie de l'ennemi sur la droite, le 14^e se mit en bataille dans la position que les Prussiens abandonnaient... A l'arrivée des troupes du 6^e corps, le régiment marcha par la gauche... Il fut obligé d'exécuter différents changements de front sous le feu de l'ennemi pour suivre ses mouvements...

« Le régiment était soutenu du 44^e ; il reçut l'ordre de monter la montagne, ce qu'il fit ; le 2^e bataillon est formé en bataille, le 1^{er} en colonne serrée, ordre qu'il avait pris près du bois... Le régiment fut formé en colonne serrée pour suivre la cavalerie...

« *Rapport du 44^e*. – Le 44^e, formant la droite de la 2^e brigade de la 1^{re} division du 7^e corps, s’est trouvé en bataille en arrière et à la droite du village brûlé. Vers les 10 h. 1/2 du matin, l’Empereur passa... et lui ordonna de rompre par peloton à droite... Je détachai une compagnie de voltigeurs pour observer les mouvements de l’ennemi...

« Je fis prendre les dispositions pour déboucher dans la plaine en faisant former le régiment de la manière suivante : le 1^{er} bataillon en bataille et le 2^e en colonne serrée en arrière du 8^e peloton du précédent.

« *Rapport du 105^e*. – Le régiment se trouvait en tête en ordre profond par sa gauche. Arrivé dans la plaine à hauteur du bois, il se déploya promptement et marcha en bataille en avant de cette lisière...

« L’ennemi se retira en désordre ; le régiment se forma en colonne, n’ayant plus à redouter d’artillerie, et traversa la plaine en avant du bois pour gagner au pas de charge les hauteurs qui dominaient la route qu’avait prise l’ennemi en fuite. A ces hauteurs, le régiment se déploya... et fit un feu de deux rangs extrêmement roulant qui dura un quart d’heure...

« L’infanterie ennemie fut mise en pleine déroute, mais sa cavalerie se portait sur la gauche du régiment et voulait le déborder. Le colonel fit faire alors une retraite en échiquier par bataillon à 50 pas, raccorda la ligne et ordonna au 2^e bataillon un changement de front oblique en arrière sur les grenadiers et un feu de deux rangs qui repoussa la cavalerie.

« ...Le flanc gauche du régiment étant dégarni, et craignant encore la cavalerie qui avait fait volte-face sur ce point, le colonel ordonna au 2^e bataillon de se mettre en colonne, et au 1^{er} de rester en bataille. »

Le 3^e corps, combattant à Auerstaedt, semble adopter plus uniformément les manœuvres par bataillons en colonne de division¹ à distance de peloton ou en colonne serrée. Attaqué par une nombreuse cavalerie, défendant et attaquant des villages, combattant aussi en plaine contre l’infanterie prussienne, le corps d’armée a beaucoup manœuvré et pris les formations les plus diverses, mais les mouvements en arrière de la ligne de combat s’y sont faits, semble-t-il, en colonne serrée ou à distance de peloton.

Rapport du 12^e. – Le régiment s’étant porté en colonne à la droite du village de Hassenhausen, se forma en bataillon carré pour résister à une charge de cavalerie ; ...ensuite il se forma en colonne pour se porter sur la gauche du même village...

Rapport de Friant. – Arrivé sur le plateau, je me formai en colonne serrée par bataillon². On marcha dans cet ordre et on arriva à la hauteur de la division Gudin... Le 48^e, qui pendant toute la matinée avait manœuvré avec la division, fut ensuite employé à occuper la gauche de l’ennemi et à l’empêcher de nous tourner. Je détachai en tirailleurs le 1^{er} bataillon ; le 2^e le suivait en colonne serrée pour le soutenir... Les autres régiments marchèrent en avant en colonne serrée...

Rapport du 111^e. – En arrivant sur l’ennemi, je reçus l’ordre de former le 111^e en carré par bataillon. Il marcha ainsi quelques instants ; il se forma en colonne d’attaque, continue sa

¹ Colonne par division est une expression mieux placée ; colonne de division, c’est plutôt une « division en colonne ». (JS)

² Une division d’infanterie formée en colonne serrée par bataillon ; doit-on comprendre par là une seule colonne de bataillons successifs, ployés en colonne serrée par division ? Ou bien s’agit-il plutôt d’une ligne (ou deux) de masses ? On parlera de la colonne serrée par bataillon (par bataillon déployé) plus bas, à Waterloo. (JS)

marche jusqu'à la hauteur de la 3^e division... Le boulet et la mitraille faisait trop de ravages dans ses rangs, il fut obligé de se déployer.

Journal du 3^e corps. – La division Morand marchait en colonne par division à distance de peloton. Le 13^e léger, avec 2 pièces de 4, tenait la tête des colonnes. Il eut ordre de faire marcher un des bataillons serré en colonne et l'autre déployé¹.

« En 1807, le général Victor, en arrivant avec le 1^{er} corps d'armée sur le champ de bataille de Friedland, reçut de l'empereur Napoléon l'ordre de former en avant du village de Posthenen, dans un pli de terrain, la réserve de toute l'armée, suivant l'ordre perpendiculaire. Chaque division, reprenant son ordre de bataille, était formée par brigade, la moitié déployée, l'autre en colonne sur les flancs, disposition qui parut de suite rassurer le soldat, soit parce qu'elle venait de Napoléon, qui rangea lui-même la 1^{re} brigade de gauche, soit qu'effectivement elle offrit aux yeux de tous plus de consistance²... »

On reconnaît à ce trait l'intervention de Napoléon, qui recommande toujours l'ordre mixte.

La bataille avait commencé par un grand combat de tirailleurs : Oudinot avait jeté deux bataillons entiers dans le bois de Sortlack, pendant que cinq ou six autres, tenus en mouvement perpétuel, paraissaient et disparaissaient tout à tour.

Lannes agit à peu près de même : derrière un rideau de tirailleurs favorisés par de nombreuses mares qui encombraient la plaine, il lançait de temps à autre un bataillon sur les tirailleurs ennemis pour les repousser. Il avait formé deux colonnes, d'une brigade chacune, qu'il engageait alternativement à droite et à gauche, en dérochant si bien leurs mouvements que chacune d'elles se battit plusieurs fois en différents points.

Quant l'Empereur survint, les deux divisions de Ney furent engagées d'abord. Les 5 régiments de la division Marchand, pour aborder plus rapidement le flanc gauche de l'ennemi, ne formaient qu'une seule colonne serrée par division ; celle de Bisson se développait en échelons sur la gauche. Le feu de l'artillerie ennemie et une charge vigoureuse de sa cavalerie firent reculer la division Marchand en désordre, et avec des pertes énormes. Instruite par cet exemple, la division Bisson se déploya en conversant à gauche. La division Marchand l'ayant rejointe, les 9 régiments se déployèrent en grande partie dans l'ordre mince, afin de développer tous leurs feux, et moins souffrir de ceux de l'ennemi. Leur ligne de bataille barra la plaine sur une étendue de 1000 à 1200 toises ; sur le front, un rideau de tirailleurs était aux prises avec ceux des Russes.

Cette longue ligne, après une fusillade terrible, est enfoncée par une charge de cavalerie. Tout le corps d'armée est en déroute. Alors l'Empereur intervient et forme lui-même la division Dupont en ordre mixte, une brigade déployée, la seconde, de six bataillons, en ligne de masses. Trois régiments du corps de Ney, restés fermes aux deux extrémités de la ligne, ont formé les carrés.

Dupont, lorsqu'il trouva l'ennemi en ligne derrière le ruisseau du moulin, se déploya aussi en bataille ; Ney, se portant en avant, détacha un bataillon entier en tirailleurs dans le ravin ; enfin, approchant de Friedland, il y lança le 59^e en colonne serrée³.

En 1809, les troupes ne sont plus les mêmes. Aussi pourrions-nous encore trouver des exemples de formations diverses, mais peu de manœuvres sous le feu de l'ennemi : « Nous les eussions bien maltraités, dit le rapport de Savary sur la bataille d'Essling, si, au lieu d'avoir eu

¹ Tous ces fragments sont empruntés au commandant Foucart : *Iéna, passim*.

² Commandant Roguet, *Spectateur militaire*, tome XVIII, p. 502.

³ Derode, *Nouvelle relation de la bataille de Friedland*, Paris, 1839.

des troupes composées de soldats aussi neufs, nous eussions eu des troupes exercées comme celles du camp de Boulogne, que l'on pouvait hardiment ployer et déployer sous le feu dans craindre le désordre¹. »

Les vieux cadres de la Grande Armée étaient en grande partie employés en Espagne ; mais il en restait cependant en Allemagne, et avec eux nos jeunes troupes se montrèrent encore assez capables de manœuvrer lorsqu'on osa tenter l'épreuve.

Au combat de Teugen (19 avril), Davout, en débouchant du bois, se trouve en présence de l'ennemi : « Il lança sur-le-champ en tirailleurs le 3^e régiment, qu'il n'avait pas le temps de former... Ce moment donna le temps au 57^e de se former en colonne d'attaque ; il gravit la hauteur l'arme au bras, et se déploya au sommet sous le feu de l'ennemi². Cette attaque donna à son tour le temps au 3^e de se reformer et de revenir prendre son ordre de bataille à la droite du 57^e. Cependant ce dernier s'était formé en bataille sur la crête de la hauteur de gauche ; un régiment de cavalerie voulut le charger, mais sa gauche forma le carré³. »

A la bataille de Wagram, le 23^e léger « se mit en marche pour se porter à droite, et y resta en bataille jusqu'à 8 heures du matin ; alors il se forma en colonne serrée, et bientôt après en carré, pour faire face à la cavalerie ennemie... Vers 10 heures du matin, le régiment, reformé en colonne, se porte à 300 pas en avant pour soutenir la 1^{re} ligne. Les 3 compagnies de voltigeurs couvrent son front et contiennent l'ennemi. Il essuie le feu avec le plus grand sang-froid... Après un quart d'heure de marche (en retraite), il s'arrête, fait face à droite en colonne à distance de peloton pour soutenir l'artillerie... Tel est le narré succinct de nos mouvements dans cette mémorable journée, qui se passa presque tout entière pour nous en évolutions, mais toujours sous le feu terrible d'une nombreuse artillerie qui portait la mort dans nos rangs. Le régiment se fit remarquer par la précision, le silence et le calme qu'il mit à exécuter les différentes manœuvres⁴. »

Tandis que les formations et manœuvres habituelles des troupes continuent à se faire suivant les mêmes principes que par le passé, on voit apparaître à Wagram un monstre nouveau, l'énorme colonne de Macdonald. C'est une caricature de l'ordre mixte, car si elle comprend des bataillons déployés en bataille, et d'autres en colonne, ce n'est pas dans une disposition qui procure les mêmes avantages que les formations de Tagliamento et d'Austerlitz⁵ : Elle présente, en avant, deux lignes de 4 bataillons déployés, dont chaque aile est soutenue par une colonne de 4 ou 5 bataillons en masse. Elle est donc lourde, incapable de déploiements rapides et de mouvements variés. Chargée par la cavalerie, elle forme un immense carré dont le quatrième côté est rempli par nos carabiniers.

Cet exemple, après celui de la division Marchand à Friedland, aurait pu provoquer des observations générales de l'Empereur à ses maréchaux. Il n'en fit pas, et l'on en vint ainsi tout naturellement à la colonne, plus monstrueuse encore, de Waterloo⁶.

¹ Commandant Saski, *Campagne de 1809, an Allemagne*, t. III, p. 255.

² *Ce n'est sans doute pas la véritable colonne d'attaque ou centrale, car ployer un régiment en colonne centrale n'a aucun sens (le règlement dit d'ailleurs, au n^o. 682 de l'Ecole de bataillon : « Cette colonne ne devant jamais avoir lieu que par bataillon... »), il devait s'agir d'une colonne par division. (JS)*

³ Commandant Saski, *Campagne de 1809, an Allemagne*, t. III, p. 352.

⁴ *Historique du 23^e léger*, rédigé par le colonel Gueheneuc (*Archives de la Guerre*).

⁵ *Austerlitz, on l'a vu par les relations des maréchaux, l'infanterie est formée non pas en ordre mixte comme prévu, mais en plusieurs lignes de masses couvertes par l'infanterie légère, qui vont se déployer pour le combat. (JS)*

⁶ *Voilà un des clichés de l'histoire de l'infanterie française à refuser avec netteté. La colonne de Macdonald à Wagram n'a absolument rien à voir avec celles du 1^{er} corps d'armée à Waterloo. Deux situations tout-à-fait différentes, sans aucun rapport direct ou indirecte, il n'existe aucune évolution de la colonne de Macdonald à la colonne de Waterloo.*

On sait peu de chose, au point de vue qui nous occupe, sur la campagne de 1812. Il est avéré, cependant, que l'attaque de la Grande Batterie, à la bataille de la Moskowa, se fit en ordre mixte.

En 1813, la grande proportion de cavalerie que les alliés pouvaient nous opposer, fit multiplier les formations massives, notamment à Lützen : « Les généraux devaient, en cas d'action, manœuvrer de manière à avoir leur gauche à la Saale, formant autant de lignes en masse et par brigades qu'il y avait de divisions dans le corps d'armée. Chaque régiment formait ainsi une colonne par divisions à distance de peloton. Il y avait 200 mètres d'intervalle d'une colonne à l'autre, de sorte qu'on pouvait former 6 ou 8 carrés sur deux lignes dans chaque division¹. »

Ce passage, un peu obscur, signifie que, dans chaque division, les brigades furent accolées (mais non en une seule colonne, comme le texte pourrait le faire croire). Chaque régiment, formant une colonne distincte, devait, selon l'ordonnance, fournir un seul carré.

Les attaques des villages de Gross-Görschen et Kaya se firent en colonnes serrées ; quand la 8^e division fut épuisée, elle se retira derrière la 10^e, et le passage de lignes se fit en bon ordre.

A Bautzen, on emploie à la fois les formations en ligne et en colonnes, mais en les inversant d'une manière singulière : la 8^e division et l'avant-garde du 3^e corps gravissent la hauteur ; « elles sont soutenues par la 9^e en colonnes serrées par division, et par la 10^e déployée sur deux lignes, formant réserve ». Cette formation subsiste jusqu'après la prise de Preititz. A ce moment, la 9^e se porte en avant, toujours en colonnes, et la 10^e déployée ; la 11^e division se déploie aussi. On cherche vainement, dans les historiques, les évolutions d'un bataillon ou d'un régiment, comme en 1805, en 1806, en 1809 : les divisions manœuvrent collectivement ; mais ni Morand, ni Duhesme ne sont là pour le constater ! L'attaque des 10^e et 11^e divisions, déployées, décide de la possession de Preititz, où les 8^e et 9^e, en colonnes, n'avaient pu rentrer².

Telle était la tactique à la Grande Armée. En Espagne, malheureusement, on s'était pris d'une passion trop exclusive pour l'ordre profond. On trouve en encore, à Fuentes de Oñoro (5 mai 1811), une brigade en ordre mixte : sur 5 bataillons, 2 sont formés en ligne, 3 en colonnes ; mais à Almonacid, les lignes sont trop longues et les colonnes trop profondes : il y a 3 colonnes serrées de 3 bataillons chacune, étayant une ligne de 4 bataillons déployés.

« Lorsqu'un bataillon français ployé en colonne serrée chargeait un bataillon anglais déployé, et qu'il était parvenu à petite portée de mousqueterie, le chef du bataillon anglais lançait sur le flanc de la colonne française les 1^{er} et 10^e pelotons de son bataillon ; ces deux pelotons attaquaient en tirailleurs en poussant de grands cris, tandis que le reste du bataillon exécutait le feu de deux rangs³. »

Oleg Sokolov a dit avec raison dans son Armée de Napoléon (p. 224) sur la colonne de Macdonald, et en citant sa relation, que « ...ce dispositif fut formé sur l'initiative personnelle de Macdonald (et) il se forma comme tel au cours du combat, n'ayant pas été prémédité. Enfin, il faut souligner que le délai de vie de cette formation fut très court durant la bataille, même à Wagram, et ne fut jamais répété ultérieurement (...) La formation de cette colonne fut le résultat du hasard et n'influença point la tactique de l'armée napoléonienne... »

Aucune observation générale ne pouvait être faite, ni prévenir ce qui s'est passé à Waterloo, nous en reparlerons encore. (JS)

¹ *Journal des opérations des III^e et V^e corps*, publié par le lieutenant Fabry, p. 7.

² Colonel Foucart. *Bautzen, passim*.

³ Chambray. *De l'infanterie*. p. 21. (et Quelques réflexions sur l'infanterie de nos jours sur le [books.google](https://books.google.com), JS)

Une telle situation semble être très particulière, on suppose un bataillon manœuvrant isolément contre un bataillon ennemi, également isolé, on ne suppose pas de tirailleurs ou flanqueurs français protégeant le tête et

« La rapidité avec laquelle les soldats français se rallièrent, dit Napier à propos de l'affaire de Vimeiro, fut admirable ; mais on ne saurait louer leur méthode habituelle d'attaquer en colonne... ; la colonne serrée ne peut soutenir le feu et la charge d'une bonne ligne protégée par de l'artillerie. »

Le 28 juillet 1813, Soult fait attaquer les Anglais, non loin de Pampelune, par des colonnes serrées qu'il ne fait même pas précéder de tirailleurs. Le feu des Anglais en eut vite raison.

Un historien anglais des guerres de la Péninsule résume ainsi notre tactique : « Les Français attaquaient presque toujours avec une chaîne épaisse de tirailleurs, couvrant une ou deux lignes de bataillons en colonne. L'idée était que la nombreuse et puissante ligne des tirailleurs occuperait assez l'ennemi pour retenir toute son attention, de sorte que les bataillons massés en arrière arriverait jusqu'au bout sans avoir subi de trop grosses pertes. La masse des colonnes devait suffire alors à les amener en plein milieu des lignes ennemies, entamées déjà par le feu des tirailleurs. Ce mode d'attaque avait réussi fréquemment contre les Prussiens, les Autrichiens et les Russes, et dans bien des cas, des positions avaient été enlevées par l'élan des colonnes françaises, sans qu'un seul coup de fusil eût été tiré par leurs tirailleurs ; mais cette méthode, que Wellington appelait « le vieux style français », ne réussit jamais contre les Anglais : elle avait le funeste défaut que les colonnes, lorsqu'elles se portaient en avant à travers la chaîne des tirailleurs, n'avaient qu'un front restreint, et que les deux premiers rangs, seuls, pouvaient tirer. Le bataillon français s'avancé ordinairement en colonne par peloton, ou plus rarement par division, c'est-à-dire avec un front de 40 à 80 hommes au plus, et une profondeur de 9 ou 18 hommes, les bataillons étant de 6 compagnies formées sur 3 rangs. Les derniers rangs ne servaient qu'à donner un appui moral au premiers, et à émouvoir l'ennemi en lui donnant une impression de solidité et de force irrésistible à la vue de cette masse. Quelquefois un régiment, une brigade, ne formaient qu'une seule colonne profonde. Si l'ennemi (et ce fut toujours le cas avec les Anglais) ne se laissait pas impressionner, mais tenait bon en ligne sur sa position, et faisait feu sur la tête de cette masse, l'attaque était condamnée à échouer, car les 800 hommes dans l'ordre de bataille sur deux rangs, que Wellington affectionnait, pouvaient employer toutes leurs armes et fournir ainsi 800 coups à chaque décharge contre un bataillon français de même force, qui n'en pouvait donner que 160. La colonne sur 9 ou 18 hommes de profondeur était une cible qu'on ne pouvait manquer. Ses premiers rangs s'effondraient et le tout s'arrêtait. Si, comme il arriva souvent, le bataillon français essayait de se déployer en face de la ligne anglaise, pour mettre plus de fusils en ligne, il y réussissait rarement, car chaque peloton, pris pour cible au moment où il déboîtait de la colonne, subissait aussitôt de telles pertes que le déploiement n'arrivait jamais à se faire...

« Le fait qu'à nombre à peu près égal, la ligne doit battre la colonne, fut démontré péremptoirement durant cette guerre. On l'avait déjà vu à Maida en 1806, mais cette obscure bataille en Calabre était à peine connue, même de nom, en dehors de ceux qui y avaient pris part¹.

les flancs de la colonne ; il est très probable que le bataillon anglais aurait, dans une telle situation, battu le bataillon français – et ce serait exclusivement par l'incapacité du commandant français, qui n'a pas concentré suffisamment de forces et n'a pas pris de bonnes dispositions. Ainsi, un tel exemple n'illustre autre chose qu'une erreur de commandement, un mauvais choix et emploi de la formation. Les conclusions générales qui en sont tirées sont fausses. Peu importe si le bataillon déployé était anglais, autrichien ou russe, ce n'est pas ainsi que l'on emploie les masses pour charger à la baïonnette. (JS)

¹ « Ce que l'ennemi a de mieux à faire, dit le général Duhesme, est de m'attendre de pied ferme en ligne de bataille bien établie, et prête à faire feu à courte portée, en faisant jouer une bonne artillerie sur les masses qui viennent sur lui. C'est ainsi que les Anglais repoussèrent, à l'affaire de Sainte-Euphémie en Calabre, les troupes du général Reynier, qui s'avançaient à la baïonnette sans tirer ; ils couchèrent presque tous ses premiers rangs par terre. »

« Ce fut Talavera, et plus encore à Busaco et Albuera, qu'il devint manifeste pour tout le monde que l'attaque des bataillons en colonne, même précédées par un vigoureux essaim de tirailleurs, ne pouvait par réussir contre les Anglais. Dans les deux premières batailles (Talavera et Busaco), les Français attaquèrent de bas en haut, et rejetèrent la faute de leur échec sur le terrain. Mais quand, à Albuera, trois brigades anglaises repoussèrent une force double de la position dominante où Soult était établi, et cela rien que par la supériorité du feu de mousqueterie, il n'y eut plus moyen de refuser à l'évidence²... »

Wellington n'employait pas moins de tirailleurs que nous ; seulement ceux-ci, en se retirant, démasquaient, non pas des colonnes, mais une ligne déployée, que l'on avait tenue jusqu'alors aussi bien dissimulée que possible.

Quant à Napoléon, loin d'être l'auteur responsable des funestes colonnes de Wagram et de Waterloo³, il resta fidèle jusqu'au bout à l'ordre mince, et surtout à cet ordre mixte dont

² Ch. Oman : *History of the Peninsular War*, tome I, p. 114, Oxford, 1902.

En lisant ces exemples, on peut constater que les belles positions tenues par les troupes anglaises déployées qui font un feu efficace ne sont presque jamais prises par les charges exécutées en colonnes et à la baïonnette. Comment faut-il alors prendre ces positions ? Celui qui est chargé de prendre une position, doit-il manœuvrer également en ordre mince ? Peut-il ainsi concentrer ses forces et ses efforts ? Peut-il espérer de pouvoir employer un feu plus efficace que son adversaire ? Non. Ceux qui se moquent des charges en colonnes contre la « thin red line », ne proposent en même temps aucune autre solution.

La manœuvre en colonne, la charge à la baïonnette, ce n'est qu'un moyen, et il doit être employé en combinaison avec d'autres moyens, précédé des actions préparatoires, combiné avec le feu d'artillerie, il faut choisir les bonnes directions, il faut connaître la position de l'ennemi, affaiblir et surprendre les points choisis de sa ligne, etc. Beaucoup dépend du terrain, de l'esprit des troupes, de l'exemple des chefs, de la tactique prise par le commandant en chef.

Ce n'est pas que les charges en colonnes sont un moyen inutile ou mauvais, c'est que ce moyen est mal employé par ces généraux français, aussi souvent battus par les Anglais en Péninsule.

³ « Napoléon, loin d'être l'auteur responsable des funestes colonnes ... de Waterloo... » – le commandant en chef peut-il vraiment être « loin d'être responsable » de la formation des troupes exécutant une attaque générale ?

Napoléon fait lancer tout un corps d'armée, formant une moitié de sa première ligne, contre la ligne ennemie, sans aucunement s'intéresser à la formation, aux directions, aux détails ? Cette attaque échoue pour plusieurs raisons qui ne sont pas l'objet de ce travail. Cependant, il faut dire que la formation des divisions en « colonnes serrées par bataillon » en est une des plus importantes. L'attaque échoue, les fantassins français sont massacrés par l'artillerie, la mousqueterie et la cavalerie de Wellington, la ligne ennemie n'est pas rompue, et Napoléon reste « loin d'être responsable des funestes colonnes » ?

Avant Austerlitz, il projette plusieurs formations pour sa force de frappe, le 4^e corps du maréchal Soult, pour enfin approuver la plus simple, chaque division sur plusieurs lignes de masses, couverte de tirailleurs. S'il est, à Waterloo, « loin d'être responsable » des formations du 1^{er} corps de Drouet d'Erlon, cela ne peut que souligner sa responsabilité générale. Après la bataille, il ne parlera jamais de ces monstres de colonnes, il n'en dira pas un seul mot. Qui c'est qui avait ordonné ces formations ? Ney ? Drouet d'Erlon ? Napoléon, n'aurait-il critiqué ses lieutenants pour de telles dispositions, n'en étant pas responsable ? De ces « colonnes serrées par bataillon déployé » dont on ne trouve aucune trace ni avant Waterloo, ni après Waterloo, inventées donc le matin du 18 juin 1815 pour être bousculées et oubliées. Bernard Coppens a écrit, dans Waterloo, récit critique, à la p. 33 : « ...on aurait pu remarquer que Napoléon, si prompt à relever les erreurs de ses subordonnés, ne critique en rien la formation du 1^{er} corps... »

Napoléon prescrit une attaque qui doit réussir car il y base la destruction de l'armée adverse (dont dépend, et tout le monde le sait, le destin de son trône), et ne donne aucune indication sur le détail ? Ses subordonnées ne viennent même pas proposer ce détail et demander l'autorisation du commandant en chef ? Impossible.

Napoléon s'intéressait d'ailleurs toujours beaucoup aux détails des manœuvres et des formations de son infanterie. Il les voyait importants. On voit qu'il en dressera même un projet à Saint-Hélène. Peut-on vraiment croire qu'il ne soit pas responsable des « funestes colonnes de Waterloo » ? Il n'en est peut-être pas l'auteur, mais il devait les approuver et il pouvait ordonner une formation plus habituelle.

Notons au sujet des « colonnes serrées par bataillon déployé » que probablement le seul théoricien qui leur consacre quelques lignes détaillées dans son travail, c'est Jomini dans son Précis de l'Art de la Guerre. A la p.

Guibert seul peut lui disputer la paternité. Le *Projet d'organisation de l'Armée*, écrit à Sainte-Hélène, contient une ébauche de règlement de manœuvre pour l'infanterie : c'est une généralisation de l'ordre mixte un peu allégé.

La formation est sur deux rangs ; chaque unité se subdivise en six : il y a 6 sections dans la compagnie, 6 compagnies dans le bataillon, 6 bataillons dans la brigade. Dès qu'une unité, quelle qu'elle soit, compagnie, bataillon ou brigade, se met en ligne, les deux sous-unités des ailes forment deux petites colonnes en arrière, à courte distance. Elles reprennent leur place au pas gymnastique s'il faut manœuvrer, se former en colonne.

222 du tome 2 (édition parisienne de 1838) : « Il n'existe au fait que cinq manières de former les troupes pour aller à l'ennemi : 1° En tirailleurs ; 2° En lignes déployées, soit contiguës, soit en échiquier ; 3° En lignes de bataillons ployés sur le centre de chaque bataillon ; 4° En masses profondes ; 5° En petits carrés. » *Passons ici le point 3 qui propose l'emploi des colonnes centrales ou colonnes d'attaque dont nous avons discuté les inconvénients, c'est le point 4 qui nous intéresse par rapport aux colonnes du 1^{er} corps à Waterloo ; Jomini en parle à la p. 228* : « L'ordre en masses trop profondes est certainement le moins convenable. On a vu dans les dernières guerres des divisions de 12 bataillons déployés et serrés les uns derrière les autres, formant 36 rangs pressés et entassés. De pareilles masses sont exposées aux ravages de l'artillerie, diminuent la mobilité et l'impulsion sans rien ajouter à la force ; ce fut une des causes du peu de succès des Français à Waterloo (...) Quand on se décide à risquer une pareille masse, il faut du moins avoir soin d'établir sur chaque flanc un bataillon marchant par file, afin que si l'ennemi venait à charger en forces sur ses flancs, cela n'obligeât pas la colonne à s'arrêter. »

On peut être tout-à-fait d'accord avec Jomini sur ce que les masses trop profondes présentent l'ordre le moins convenable, vu ses arguments (et on peut en trouver d'autres encore), on dirait même que ces masses sont tout-à-fait impropres : « exposées aux ravages de l'artillerie, diminuent la mobilité et l'impulsion sans rien ajouter à la force », pourquoi les classe-t-il parmi les « manières de former les troupes pour aller à l'ennemi » ? Spéculation : étant probablement le seul militaire qui les propose ainsi, n'en est-il pas l'inventeur ?

Avec les expériences de Waterloo, la seule bataille où ces colonnes sont employées, il veut y ajouter deux bataillons marchant par file sur les flancs de la colonne pour les protéger, pour que, dit-il, la colonne ne soit pas obligée à s'arrêter étant menacée d'une charge. Une telle protection paraît être très discutable. Nous avons vu les inconvénients de la marche par file. Ils sont indiscutables, et il est facile de se faire une idée sur le désordre dans lequel les deux bataillons-flanqueurs se seraient trouvés après quelques centaines de pas dans un terrain difficile et sous un feu vif de l'ennemi. Devraient-ils faire face à une charge pour protéger la colonne ? Ce qui veut dire : faire halte, faire front... et avoir de très importantes ouvertures entre les files, il n'y aura certainement pas le temps pour s'aligner. De plus, Jomini ne parle pas des changements de direction de telles colonnes, qui devaient être une manœuvre énormément compliquée, d'autant plus qu'il aurait fallu combiner les principes du changement de direction en bataille (pour les bataillons rangés dans la colonne) et par file (pour les bataillons flanqueurs), ce qui est impossible (voir à ce sujet l'instruction du maréchal Davout concernant les carrés ; mais il suffit de connaître ces principes pour pouvoir affirmer que leur combinaison est infaisable).

Notons aussi que la colonne Donzelot était capable de former un carré au moyen de remplir les distances entre les bataillons par les pelotons des ailes, ce qui était un mouvement inspiré des moyens réglementaires, comme le témoigne dans son rapport du 25 juin 1815 le général Schmitz commandant sa 1^{re} brigade : « la seconde (colonne) s'arrêta dans la position où elle se trouvait, forma le carré par le moyen de remplir l'intervalle des bataillons par des pelotons des ailes, et repoussa dans cette position la cavalerie avec une perte extrêmement considérable ».

Au lieu de dire : « n'employez jamais ces masses », Jomini invente une « amélioration » discutable. Supposons que les bataillons-flanqueurs soient en mesure de recevoir une charge et protéger ainsi les flancs de la colonne... qui ne s'arrête pas ! Quoi de plus naturel pour le commandant de la cavalerie que d'oublier le pauvre bataillon-flanqueur, et lancer ses réserves sur le flanc de cette colonne, si le but de cette « amélioration » est de continuer la marche au mépris de toute menace.

Jomini était aide-de-camp de Ney depuis 1804, l'époque à laquelle le maréchal rédige ses Etudes militaires qui comportent des évolutions mécaniques de grandes formations, et c'était sans doute avec Jomini, l'auteur du Traité de grande tactique, que Ney discutait ces questions. A Waterloo Napoléon veut faire exécuter une attaque contre l'aile gauche de Wellington, il sous-estime ses ennemis, il ne fait pas confiance à ses généraux, Ney se souvient des principes de l'ordre profond, des mouvements des grandes masses, qu'il trouve en mesure de

Malgré le caractère quelque peu utopique de cet écrit, on y voit trop nettement la dernière expression du système tactique de Napoléon pour ne pas citer ici après le Tagliamento, Austerlitz et Friedland.

X

Le règlement et la tactique.

Les quelques exemples que nous avons pu recueillir de la tactique révolutionnaire et impériale imposent, nous semble-t-il, les conclusions suivantes :

Tous les militaires instruits connaissaient l'ordre profond et l'ordre mince ; à l'exemple de Guibert et du maréchal de Broglie ils savaient qu'il fallait faire usage de l'un et de l'autre suivant les cas. Pendant la première campagne, celle de Valmy et de Jemappes, ayant à commander les troupes réglées et les bataillons, encore intacts, de la levée de 1791, Dumouriez put essayer des formations en colonne aussi bien que les lignes déployées et des tirailleurs. En 1793, la désertion des officiers nobles, d'une part, des volontaires de 1791, de l'autre, ne laissent entre les mains de nos généraux que des cadres d'une solidité insuffisante et des recrues qu'on pouvait instruire, mais auxquels on ne pouvait donner le sang-froid nécessaire pour manœuvrer sous le feu. On se contente donc, en 1793 et 1794, d'aguerrir les recrues, dans les premières semaines de leur incorporation, en les mêlant aux troupes légères qui combattent en tirailleurs, et on ne les dispose qu'en ligne déployée dans les affaires sérieuses, toute autre formation paraissant trop compliquée. A de rares exceptions près, cette tactique subsiste jusqu'à la fin de 1794. Puis les colonnes reparaissent peu à peu : en 1796, nos armées sont assez aguerries et surtout assez militarisées pour qu'on en revienne aux colonnes. Schérer les réintègre à l'armée d'Italie par une Instruction où il en développe les avantages, et nie les inconvénients que d'autres leur attribuent. Tous les éléments de la tactique, toutes les formations définies par le règlement, sont ainsi remis en usage.

Bonaparte arrive, et dès que ses victoires de 1796 lui ont procuré quelque temps de repos, il forme sur l'Adige des camps d'instruction, remet ses troupes à l'école. Surtout, le 16 mars 1797, il inaugure l'ordre mixte, auquel il restera toujours fidèle. Chaque fois que son intervention est rendue nécessaire, et qu'il se voit obligé de prescrire lui-même l'ordre de combat d'une troupe d'infanterie, c'est l'ordre mixte qu'il adopte : sur le Tagliamento, sur l'Isonzo, à Marengo, à Austerlitz, à Friedland, à la Moskowa. C'est aussi l'ordre mixte qu'il propose d'établir en principe, depuis la section jusqu'à la brigade, dans son projet d'organisation de l'armée. L'ordre mixte triomphe surtout à Friedland, où il rétablit la

rompre la « thin red line », malgré toutes les expériences d'Espagne, et qui, en même temps, ne laissent pas aux généraux aucune liberté d'action en les réduisant aux « chefs de super-bataillons », il propose alors de faire former les divisions du 1^{er} corps (absent aux combats du 16 juin, mais on ne peut pas encore en accuser l'empereur) en colonnes serrées par bataillon déployé et les « lancer » contre la ligne ennemie... Napoléon est d'accord, depuis un certain temps il ne manœuvre que très peu, voilà une « simple » attaque de front, l'ennemi ne tiendra pas, cette fois-ci, les généraux du 1^{er} corps ne vont pas « éviter » de se battre.

Jomini arrive plus tard à y reconnaître ses propres idées, abandonnées depuis longtemps, mais il est poussé de s'en distancer explicitement, même plus de trente ans après la rédaction des Etudes militaires, et plus de vingt ans après la mort de Ney, sans toutefois pouvoir les rejeter, il essaye de montrer que ces formations étaient tout simplement mal comprises et mal employées, qu'en principe elles ne sont pas si mauvaises, seulement il faut y ajouter les deux bataillons-flanqueurs.

Ce n'est que des spéculations, après 200 ans, avec tous les rapports et mémoires publiés, il est peu probable que l'on trouvera un jour une réponse définitive. De toute façon il faut souligner que Napoléon était responsable des funestes colonnes de Waterloo.

situation compromise par la lourde colonne de la division Marchand et la ligne trop mince de la division Bisson. Ainsi, quoiqu'en aient dit Marmont, qui n'avait jamais été fantassin, et Gouvion Saint-Cyr, qui l'avait été trois mois dans une compagnie de volontaires, Napoléon est, pour la tactique élémentaire comme pour le reste, le Maître.

Quant à ses maréchaux et à ses généraux, ils ont appliqué de 1805 à 1813, sur les champs de bataille d'Allemagne, les formations les plus diverses. Ils sont tout à fait éclectiques, et, si Lannes paraît incliner plus volontiers vers l'ordre mince, Soult vers l'ordre profond, il n'y a là que des nuances. On a pu voir les colonnes serrées à distance de peloton, à distance entière, les carrés, la ligne déployée et les tirailleurs, et les changements de front, et les passages de lignes, etc. Bref, si rares que soient les exemples parvenus jusqu'à nous, on y voit défiler tout le règlement de 1791, et l'on peut dire qu'aucune de ses parties n'a été superflue ; elles ont toutes été appliquées, même celles qui nous paraissent les plus étranges. Il faut nous garder soigneusement d'une certaine tendance à attribuer aux armées de Napoléon nos moyens matériels, nos idées, et les procédés tactiques applicables de nos jours. Il y a loin du combat de 1805 ou de 1813 à celui d'aujourd'hui.

Les survivants de la Grande Armée, quand le repos où ils tombèrent tous à coup leur en donna le loisir, repassèrent dans leur esprit les événements de nos grandes guerres ; les combattants d'Allemagne prirent connaissance de ce qui s'était passé en Espagne et en Italie, et ils réfléchirent aussi sur les procédés tactiques employés par leurs adversaires. Le résultat de ces réflexions ne fut pas d'abandonner le règlement de 1791 pour adopter exclusivement l'ordre profond ; au contraire ! Si l'on se préoccupa beaucoup de la colonne comme formation de manœuvre, et si l'on insista sur ce point dans le règlement de 1831, on se trouva disposé, par les tristes résultats de la tactique dite française dans les dernières années, et surtout dans les affaires d'Espagne, à préférer la ligne à la colonne comme formation de combat. On résolut de n'employer les colonnes, sans alternance avec les bataillons déployés, que dans des cas particuliers, et surtout de ne jamais former de colonne de plus d'un bataillon. Quant à la formation en ligne, si l'on n'osa pas encore prescrire qu'elle se prendrait sur deux rangs au lieu de trois, du moins le règlement de 1831 laissa-t-il le choix entre les deux solutions. Les évolutions de ligne furent peu modifiées, et l'on y joignit quelques indications pour celles des colonnes.

On s'est plu à répéter que l'ordre profond avait triomphé pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, et que l'ordre mince avait été rétabli après 1815 par une sorte de révolution tactique inséparable de la révolution politique. On a pu voir, par tout ce qui précède, ce qu'il faut en penser.

Napoléon résumera d'un mot toute cette discussion :

« De ce que l'arme principale des anciens était l'épée ou la pique, leur formation habituelle a été l'ordre profond. De ce que l'arme principale des modernes est l'arme de jet, leur ordre habituel a dû être l'ordre mince. La tactique des armées modernes est fondée sur deux principes : 1° qu'elles doivent occuper un front qui leur permette de mettre en action avec avantage toutes leurs armes de jet ; 2° qu'elles doivent préférer avant tout l'avantage des positions qui dominent, prolongent, enfilent les lignes ennemies...

« La nature des armes décide de la composition des armées, des plans de campagne, des marches, des positions, du campement, des ordres de bataille, du tracé et des profils des places fortes ; ce qui met une opposition constante entre le système de guerre des anciens et celui des modernes. Les armes anciennes voulaient l'ordre profond ; les modernes, l'ordre mince¹. »

Telle est la conclusion suprême des guerres de l'Empire au point de vue des formations.

¹ [Précis des guerres de Jules César](#), chap. V.

Les premières ordonnances de l'ancienne monarchie (1703–1755) ne font pas mention des tirailleurs, et il ne faut pas s'en étonner, car ces règlements embryonnaires ne décrivaient que les mouvements les plus élémentaires. Celle de 1764, rédigée par le maréchal de Broglie, et la première un peu complète que l'on ait eue, spécifie qu'en allant au combat, une demi-section de chaque demi-bataillon sera déployée en tirailleurs ; mais dès 1776, cette mention disparaît pour un siècle. On a trouvé, non pas qu'il fallait cesser l'usage des tirailleurs, mais qu'il était absurde, qu'il était nuisible de le réglementer, de fixer le nombre et le mode d'action de ces enfants perdus.

Pas plus que celui de 1791, le règlement de 1831 ne parla des tirailleurs. Avait-il donc la prétention de les éliminer de nos formations de combat ? Y avait-il là comme l'expression d'une sourde rancune des monarchistes contre ce procédé de combat que nous réputons révolutionnaire ? Cette opinion a été souvent soutenue, malgré ce qu'elle a d'étrange, et elle a encore des partisans. Il suffirait, pour l'écarter, de passer en revue les innombrables ouvrages, plus ou moins volumineux, consacrés depuis 1815 jusqu'en 1848 à l'emploi et au combat des tirailleurs. Leurs auteurs appartiennent aux catégories les plus diverses ; tantôt ce sont des officiers de la ligne qui ne traitent que de l'emploi des voltigeurs et des tirailleurs pris dans les bataillons ; tantôt ce sont des officiers d'infanterie légère qui voudraient poser des principes pour le service de cette arme. Bon nombre d'entre eux reviennent de l'armée de Condé. Les rédacteurs de l'ordonnance de 1831 y figurent aussi.

En 1831 comme en 1791, on ne conçoit pas de combat sans tirailleurs, à pied et à cheval. Mais on ne juge pas à propos d'en faire mention dans le règlement.

Cela tient à la conception très nette, et très singulière à nos yeux, que l'on se faisait alors d'un règlement, et que certains pourront regretter. Qu'il s'agit des manœuvres ou de service en campagne, ou de service des places, on ne voulait voir dans un *règlement* que des *règles* formelles, et l'on en bannissait tout ce qui était susceptible d'appréciation, d'interprétation ; on ne trouvera pas plus d'indications pour le combat dans le règlement de manœuvres, et de théorie générale sur le placement des avant-postes dans le service de campagne, que de conseils sur la disposition des corps de garde et guérites dans le service des places. Tout cela de devait s'apprendre que par les leçons professées dans les écoles, par la pratique de la guerre, et par la tradition. Le règlement sur le service de campagne imposait des devoirs très stricts aux chefs de postes et aux sentinelles, le règlement de manœuvre définissait avec soin les formations et mouvements à rangs serrés, toutes choses où il faut des règles absolues, mais ni l'un ni l'autre ne comprenait de développements sur le service de sûreté en général, ou sur la bataille.

Parmi les écrivains militaires qui, de 1815 à 1830, s'occupèrent des troupes légères et de leur emploi dans le combat, se trouvaient quelques jeunes officiers qui voulaient réglementer le déploiement et le service des tirailleurs. La réponse que fit un vétéran de nos régiments légers, le général Le Couturier, à l'une de ces propositions, fera bien comprendre pourquoi les tirailleurs n'ont pas figuré dans nos anciens règlements :

« Quelques personnes se demandent comment il se fait qu'en créant autant de corps destinés à tirer, éclairer ou flanquer, on n'ait pas songé à rédiger un règlement de manœuvres et évolutions appropriées au genre de leur service. A-t-on pensé que la courte instruction sur le service des troupes légères en campagne suffisait à l'enseignement d'un mode de guerre que je dirais le plus naturel, si la guerre était dans la nature ? Il est en effet si simple que l'intelligence peut suppléer au défaut de la règle, et que quelques sages avis, donnés par écrit ou verbalement, valent mieux que des évolutions artistement décrites et compassées.

« On a vu souvent des officiers de cette arme, préludant aux combats, s'exercer, quand le terrain le leur permettait, à lancer des compagnies en tirailleurs, à les rallier et à les disperser de nouveau. Mais le gouvernement n'a probablement pas cru qu'il fût bien nécessaire de donner aux chasseurs et voltigeurs un livret de commandement particulier. Dès qu'on sait manier un peloton en ligne, on peut le conduire en tirailleurs.

« S'agit-il de marcher à l'ennemi et d'engager une action ? Le général, longtemps avant de se trouver en présence, couvre son front d'une forte ligne de tirailleurs. Pour cela il fait avancer des bataillons d'infanterie légère ou des compagnies de voltigeurs seulement. Les corps de bataille se forment en colonnes d'attaque, ou en colonnes à distance entière, à distance de sections, ou serrées en masse, et soutiennent naturellement la ligne des tirailleurs.

« Comment ces tirailleurs se mettent-ils en action ? Supposons que des pelotons aient été détachés de leurs bataillons respectifs ; leurs chefs commandent d'après l'ordonnance : *Sur trois rangs, bordez la haie* ; et dès que cet ordre est exécuté, ils ajoutent : *En avant en tirailleurs, marche !* Les hommes, prévenus d'avance qu'ils doivent s'espacer à 10, 15 ou 20 pas de distance l'un de l'autre, s'aligner, s'étendre et se suivre de l'œil autant que possible, n'ont qu'à faire usage de leur intelligence et à se laisser diriger par leurs officiers et leurs sous-officiers.

« Quand le général voudra démasquer son front ou ses batteries pour commencer les deux de ligne, il enverra l'ordre aux tirailleurs de se rallier sur les flancs de ses colonnes et de chercher ensuite à déborder l'ennemi.

« Si on suppose au contraire que l'ennemi vienne à notre rencontre, et refoule la ligne de nos tirailleurs, que doivent-ils faire ? Reculer en combattant, appuyer à droite ou à gauche pour éviter le danger de se trouver sous le feu de la ligne, se rallier derrière elle, ou défendre ses flancs.

« On, je le demande, pour remplir cette tâche, a-t-on grand besoin d'être un habile manœuvrier ? Dans ce métier, un braconnier hardi ne vaudrait-il pas tout autant qu'un voltigeurs bien discipliné ?

« ...Quant à l'instruction, celle de la ligne est la première qu'ils doivent recevoir. On peut y ajouter quelques exercices qui leur soient particuliers... Il faut pouvoir lancer un bataillon dans une plaine coupée par des fossés et des haies, ou dans un bois peu profond, et le faire suivre par deux autres formés en colonnes. Alors un certain désordre vaut peut-être mieux qu'un ordre trop régulier. Si on laisse quelque chose au libre arbitre du tirailleur, vous le verrez s'empresser de gagner un fossé, une haie, une maison pour s'abriter...

« Ce que nous avons pratiqué avec succès peut se faire encore... Nous trouvons excellente l'Instruction sur le service des troupes légères en campagne ; mais le mécanisme de nos manœuvres les plus simples suffit, pour déployer et rallier des tirailleurs.

« De *grandes bandes de tirailleurs*, pour me servir de l'expression de M. de Laubépin, ne sont pas destinées à manœuvrer symétriquement comme des lignes de bataille, des colonnes ou des masses. Ce ne sera pas l'intonation de commandements prescrits qui les dirigera. Leur marche ressemble à une battue, à une chasse ; *elle admet peu de régularité. Vouloir y en introduire beaucoup, c'est nuire au succès.* Trop de prudence devient timidité. Nous estimons que dans le service de tirailleurs il faut tenter un peu la fortune qui favorise ordinairement l'audace. Nous n'adopterions donc par très volontiers toutes les manœuvres auxquelles M. de Laubépin désire qu'on exerce les voltigeurs ; elles peuvent en général être considérées comme autant d'entraves mises au courage... A quoi bon ces sections échelonnées, ces petites réserves, ces secondes lignes destinées à relever les premières ? Je le répète, ce n'est pas à l'officier envoyé en tirailleur à s'en occuper ; c'est à celui qui l'y envoie. Si on lui donne 25

hommes, il doit engager le feu avec les 25, rangés sur une seule ligne. C'est à son chef à le faire soutenir par 50 autres marchant en bataille, l'arme au bras...

« Je m'aperçois qu'au lieu d'analyser et d'examiner le livre de M. de Laubépin, je me suis borné à faire, à l'occasion de son ouvrage, quelques réflexions sur un service qui m'est familier. Je lui en demande pardon ; mais j'ai été dominé par une idée tout à fait opposée à la sienne. Il a longtemps médité sur les moyens de mettre de l'ordre dans un genre de guerre qui en comporte peu. *Ce qui de sa nature est irrégulier se plie mal à la règle*¹. »

En résumé, si les règlements de 1791 et de 1831 ne parlent pas de tirailleurs, c'est simplement parce qu'on ne jugeait pas utile de réglementer le déploiement et la conduite des essais de tirailleurs, et point du tout parce qu'on préconisait une tactique exclusivement linéaire.

En résumé, le règlement de 1791 suffit à tous les besoins de la guerre, depuis 1792 à 1815, et les modifications de détail qu'on a voulu y apporter ne touchaient pas à l'ensemble.

Ce point étant bien établi, nous allons voir comment Schauenbourg applique ce règlement en 1793 à l'armée de la Moselle.

XI

Les instructions de Schauenbourg en 1793.

Les évolutions que Schauenbourg fait exécuter en 1793 ne sont pas strictement celles de l'ordonnance, mais à peu près celles qu'il décrira dans son Instruction de l'an VI ; elles diffèrent, dans l'ensemble, des évolutions réglementaires, mais sans exiger de commandements nouveaux, et en employant les mouvements réguliers de l'école de bataillon.

Ces évolutions, conformes aux idées que Schauenbourg et la plupart de ses contemporains ne cesseront pas de soutenir jusqu'en 1831, sont surtout des évolutions de masses.

On y trouve le déploiement d'une colonne de masses en ligne de masses, et de celle-ci en ligne déployée ; puis l'étude, souvent renouvelée, des conversions de pied ferme par le flanc des subdivisions et des conversions à pivot mouvant.

La manœuvre la plus fréquente, celle que Schauenbourg paraît renouveler et rectifier avec le plus d'insistance, c'est le changement de front d'une ligne de masses. Il le fait exécuter dans des conditions et par des procédés qui diffèrent un peu d'une séance à l'autre. On voit que c'est, pour lui, le véritable assouplissement de la division pour les évolutions sur le champ de bataille. Il spécifie bien que ces mouvements doivent se faire hors de portée du fusil. Le canon seul tire pendant ces manœuvres.

Schauenbourg ne se borne cependant pas aux évolutions de masse : il exerce aussi sa troupe à manœuvrer en ligne. Il soigne l'exécution d'une marche en bataille par brigade, puis d'une marche en colonne. Il donne des principes très minutieux pour la conservation des distances et de la direction, et, faisant déployer à gauche en bataille après une marche de quelque durée, il montre combien la précision est indispensable en pareil cas.

Il fait exécuter des changements de front en ligne, mais rarement dans les conditions de l'ordonnance. Il veut, semble-t-il, habituer les chefs de bataillon à exécuter une évolution, non pas en appliquant une formule, mais en comprenant le but que l'on poursuit, et en s'attachant à l'atteindre le mieux possible. Tantôt ces changements de front s'exécutent en amenant la droite ou la gauche de la nouvelle ligne en un point du front de l'ancienne ; tantôt ils se font en portant toute la ligne en dehors et en avant de son premier front, et en supposant que l'on est engagé. Les feux de file, de bataillon et de demi-bataillon ne cessent pas pendant toute

¹ *Spectateur militaire*, tome IV, p. 257.

cette manœuvre, de manière à en faire comprendre le but et la difficulté aux troupes. Il est impossible, on le sent, de changer de front sous le feu par un mouvement diagonal simultané de tous les bataillons ou pelotons : ce serait les offrir désarmés au feu et aux charges de l'ennemi. Schauenbourg fait donc rompre la ligne par l'extrémité opposée à la nouvelle position, en employant le mouvement réglementaire du passage de défilé en retraite : par files en arrière de la gauche.

Un des mouvements favoris de Schauenbourg, et non des plus simples, est d'exécuter le changement de front en même temps que la division passe d'une ligne sur deux ou réciproquement. Cette évolution se trouve d'autant plus compliquée que Schauenbourg suppose encore l'ennemi en présence. Elle est généralement jointe à la précédente.

La manœuvre du 13 mai est analogue aux précédentes, mais avec un caractère plus prononcé d'application au terrain et de manœuvre de guerre : une brigade déployée se porte en avant ; la moitié de droite se ploie en colonne sur sa gauche et, dépassant celle de gauche qui s'arrête, se déploie *sur* la gauche en bataille, en équerre avec celle-ci. La demi-brigade de gauche converse alors en arrière, et se place sur l'alignement de la première. On exécute enfin une marche en bataille des 6 bataillons, puis une retraite avec passage de défilé. Cette manœuvre comporte, pendant toute sa durée, des deux d'artillerie et d'infanterie.

Il est exécuté aussi une fois ou deux un passage de lignes en avant et en arrière, conformément à l'ordonnance.

Indépendamment des évolutions qu'il fait exécuter par l'ensemble de la division, Schauenbourg dirige l'exercice de ses bataillons d'après les principes qu'on retrouvera dans son Instruction de l'an VI. Il ne donnera naturellement pas beaucoup de préceptes, et ne fera guère d'observations sur les manœuvres, qui s'y prêtent mal ; c'est surtout sur les points de détail, les éléments fondamentaux, tels qu'alignements, marches directes, conservation des directions et des distances, que porteront ses remarques.

Il faut relever cependant, comme manœuvre étrangère au règlement de 1791, ce passage de trois rangs sur deux, dont nous avons déjà parlé, et qui est emprunté au règlement de 1788. On le trouve décrit dans une instruction détaillée et ordonné ensuite à plusieurs reprises. La formation sur deux rangs a d'ailleurs été souvent employée dans les manœuvres, par suite de la faiblesse des effectifs.

A cela près, Schauenbourg s'attache toujours à la correction des mouvements, au point de vue de l'alignement et de la direction. On est surpris de voir à quels détails il est obligé de descendre. Il explique comment doivent être pris les points de direction et les points intermédiaires ; il répète que les chefs de peloton ne doivent pas se pencher en avant pour aligner leur troupe ; il est obligé de rappeler la place des officiers dans la marche en colonne et en ligne. Il est forcé de reprendre à deux reprises, de fond en comble, l'instruction sur les alignements ; d'insister sur la nécessité de céder à la pression du côté du guide et de résister dans le sens opposé ; d'éviter les à-coups, etc. Cette instruction fait encore l'objet de deux séances.

Il faut conclure de là que les mouvements étaient tous connus et exécutés dans l'ensemble, et qu'il n'y avait de fautes commises que dans le détail. Il s'en fallait donc de bien peu que la division ne fût en état de manœuvrer correctement.

Il restait encore dans les bataillons un certain nombre d'hommes et surtout de sous-officiers et d'officiers subalternes, dont l'instruction laissait à désirer. Pour ceux-là, des séances supplémentaires étaient ordonnées. Il y avait enfin un assez grand nombre de recrues que l'on mettait plus ou moins vite en état d'entrer dans le rang.

Lorsqu'on songe un peu de mouvements que le simple soldat avait à apprendre avec le règlement de 1791, on s'étonne du temps consacré au dégrossissement des recrues : ils ne sont

pas admis aux exercices d'ensemble pendant toute la période qui nous occupe, c'est-à-dire depuis le mois d'avril jusqu'au mois d'août. Ainsi, en présence de l'ennemi, on ne se hâtait pas plus que nous ne pouvons le faire en temps de paix avec notre règlement beaucoup plus compliqué (en ce qui concerne l'école du soldat, bien entendu). Les recrues étaient exercées deux fois par jour. On leur donnait de bons instructeurs, et on faisait suivre aussi l'instruction par les gradés les moins capables de remplir leurs fonctions.

C'est surtout l'inspection des armes, la charge en douze temps et les feux, qui préoccupent Schauenbourg dans l'instruction du simple soldat. Les recommandations à ce sujet reparaissent presque quotidiennement. On y constate qu'au mois de mai 1793, il y avait encore des hommes (et non des recrues) qui n'avaient jamais tiré un coup de fusil, ni à la cible, ni en campagne.

En résumé, la troupe, qui n'avait à apprendre que la marche directe, la conversion, et le maniement d'armes, ne pouvait jamais être au-dessous de ses fonctions. C'est aux officiers que Schauenbourg s'adresse pour obtenir plus d'exactitude dans les manœuvres. Il y consacre de longs développements dans ses ordres :

« Les chefs de bataillon, dit l'ordre du 26 juin, observeront sur toutes choses l'instruction des officiers et sous-officiers, de laquelle seule dépend le succès des manœuvres, et se persuaderont que le soldat ne peut manœuvrer que comme il est conduit, attendu que, par sa position dans le rang et l'exécution de ses mouvements, il est entièrement livré aux connaissances et à l'activité de l'officier qui le commande. »

Les *Réflexions du général sur la manœuvre du 21 mai* concernent surtout les chefs de bataillon qui, selon l'expression moderne, restent « collés à leur troupe », chose toute naturelle si l'on songe que la plupart d'entre eux ont été improvisés officiers supérieurs, et ont encore peu l'habitude de manier un millier d'hommes.

« Les chefs de bataillon, dit Schauenbourg, ne se sont généralement pas occupés de l'ensemble du mouvement ; ils s'attachent trop aux unités de leurs bataillons ; ils ne doivent cesser de voir l'ensemble général, d'avoir les yeux sur les généraux de brigade, et s'occuper des instructions du général de division, etc.

« La journée d'hier, qui n'était bruyante que d'un côté, puisque nous n'avions point d'ennemis qui ripostaient à nos coups, a déjà beaucoup établi de confusion dans les commandements, parce que les chefs de s'occupent pas de la manœuvre générale, qu'ils restent cloués dans un endroit et s'occupent d'un peloton ou d'une file, et ne voient point ce qui se passe à leur droite et à leur gauche. Le général s'offre à conduire lui-même, dans une grande manœuvre, un bataillon composé de toutes les dernières recrues arrivées, d'avoir à côté de lui le bataillon le plus instruit de l'armée, qu'il fera commander par le chef qu'il jugera le moins capable ; le bataillon le plus instruit ne fera que des âneries du chef qui le commande, et le bataillon de recrues se portera où le chef le conduira. »

XII

Les Sources.

Les instructions, ordonnances et règlements sur l'exercice et les manœuvres de l'infanterie

- [7 Mai 1750, Ordonnance du Roy, sur le Maniement des armes de l'Infanterie française et étrangère](#) (accessible)
- [7 mai 1750, Instruction pour l'Infanterie, Concernant l'exécution de l'Ordonnance](#) (accessible)

- [29 Juin 1753, Instruction sur l'exercice de l'Infanterie](#) (accessible)
- [14 Mai 1754, Instruction sur l'exercice de l'Infanterie](#) (accessible)
- [6 Mai 1755, Ordonnance sur l'exercice de l'Infanterie](#) (non-accessible)
- [20 Mars 1764, Ordonnance pour régler l'exercice de l'Infanterie](#) (non-accessible)
- [1^{er} Janvier 1766, Ordonnance pour régler l'exercice de l'Infanterie](#) (non-accessible)
- [1^{er} Mai 1769, Instruction que le Roi a fait expédier pour régler provisoirement l'exercice des troupes légères](#) (non-accessible)
- [11 Juin 1774, Instruction que le Roi a fait expédier pour régler provisoirement l'exercice de ses troupes d'infanterie](#) (accessible)
- [30 Mai 1775, Instruction que le Roi a fait expédier pour régler provisoirement l'exercice de ses troupes d'infanterie](#) (non-accessible)
- [1^{er} Juin 1776, Ordonnance du Roi pour régler l'exercice de ses troupes d'infanterie](#) (accessible)
- [20 Mai 1788, Instruction provisoire arrêtée par le Roi, Concernant l'exercice et les manœuvres de l'Infanterie](#) (accessible)
- [1^{er} Août 1791, Règlement concernant l'exercice et les manœuvres de l'Infanterie](#) (accessible)
- [4 Mars 1831, Ordonnance sur l'exercice et les manœuvres de l'Infanterie](#) (accessible)

Instructions particulières

- [12 prairial an 6 \(31 mai 1798\), Instruction concernant les manoeuvres de l'infanterie, donnée par l'Inspecteur général de l'Infanterie de l'armée du Rhin. Strasbourg, 1809](#) (accessible)
- [16 octobre 1811, Instruction sur les manœuvres pour une compagnie de Tirailleurs ou de Flanqueurs \(maréchal Davout, général Morand\)](#) (accessible)
- [3 novembre 1811, Instruction sur la formation des réserves et les manœuvres des carrés \(maréchal Davout\)](#) (accessible)
- [1816, Instruction dite du 10^e régiment d'infanterie légère](#) (accessible)

Manuels, Études militaires

- [BACON, Pierre-Jean-Jacques de. Manuel du jeune officier; ou, Essai sur la théorie militaire. Paris, 1782](#) (accessible)
- [L'art du militaire, ou Traité complet de l'exercice de l'infanterie, cavalerie, du canon, de la bombe et de piques, une explication claire et précise des évolutions les plus ordinaires, soit en temps de guerre ou de paix, avec huit grandes planches. Paris, an I.](#) (accessible)
- [Catéchisme militaire, ou Abrégé du manuel militaire, dédié à M. de La Fayette. Paris, 1790](#) (accessible)

- [Manuel militaire ou Nouvelle tactique française. Paris, 1793](#) (accessible)
- [BARDIN, Etienne-Alexandre. Mémorial de l'officier d'infanterie..., tome II. Paris, 1813](#) (accessible)
- [Études militaires du Maréchal Ney \(Mémoires du Maréchal Ney, Duc d'Elchingen, Prince de la Moskowa, Tome 2, pp. 319 et suiv., Paris 1833\)](#) (accessible)
- [Manuel d'infanterie, ou résumé de tous les réglemens, décrets, usages, renseignemens, propres à cette arme, ouvrage renfermant tout ce que doivent savoir les sous-officiers. 2e édition. Paris, 1808](#) (accessible)

Écrits théoriques sur l'art de la guerre et sur l'infanterie en particulier

- [GUIBERT, François-Apolline Guibert comte de. Essai général de tactique: précédé d'un discours sur l'état actuel de la politique & de la science militaire en Europe. Liege, 1773 \(tome2\)](#) (accessible)
- [MESNIL-DURAND, François-Jean de. Fragments de tactique ou Six mémoires... sur les chasseurs et sur la charge... sur la manoeuvre de l'infanterie... sur la colonne... sur les marches... sur les ordres de bataille... sur l'« Essai général de tactique ». Paris, 1774 \(tome2\)](#) (accessible)
- [JOLY DE MAIZEROY, Paul-Gédéon. Théorie de la guerre où l'on expose la constitution et formation de l'infanterie et de la cavalerie. Lausanne, 1777](#) (accessible)
- [MAUVILLON, Jakob. Essai sur l'influence de la poudre à canon dans l'art de la guerre moderne. Leipzig, 1788](#) (accessible)
- [JARRY, Francis. Instruction concernant le service de l'infanterie légère en campagne. Londres, 1801](#) (accessible)
- [DUHESME, Guillaume-Philibert. Essai sur l'infanterie légère ou traité des petites opérations de la guerre. Paris, 1814](#) (accessible)
- [LA ROCHE-AYMON, Antoine Charles Étienne Paul comte de. Troupes légères ou Réflexions sur l'organisation, l'instruction et la tactique de l'infanterie et de la Cavalerie légères: ou, Réflexions sur l'organisation, l'instruction et la tactique de l'infanterie et de la cavalerie légères. Paris, 1817](#) (accessible)
- [MORAND, Charles Antoine Louis Alexis. De l'armée selon la charte et d'après l'expérience des dernières guerres. Paris, 1829](#) (accessible)
- [JOMINI, Antoine Henri. Précis de l'art de la guerre, ou Nouveau tableau analytique des principales combinaisons de la stratégie, de la grande tactique et de la politique militaire. Paris, 1837 \(2e partie\)](#) (accessible)
- [CHAMBRAY, Georges. Quelques réflexions sur l'infanterie de nos jours, et en particulier sur l'infanterie française et sur l'infanterie anglaise. Paris, 1840](#) (accessible)

Études modernes

- [COLIN, Jean. L'Éducation militaire de Napoléon. Paris, 1900](#) (non-accessible)

- [COLIN, Jean. L'Infanterie au XVIIIe siècle – la Tactique. ; Paris/Nancy, 1907](#) (accessible)
- [CAMON, Hubert. La Guerre napoléonienne. Paris, 1907](#) (non-accessible)
- [ESCALLE, Charles Pierre. Des marches dans les armées de Napoléon. Paris, 1912](#) (non-accessible)